
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mercredi 28 octobre 2020, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Frédérique Perler*, vice-présidente, *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M^{me} Bénédicte Amsellem*, *M. Jean-Luc von Arx*, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne*, *Roxane Aubry*, *M. Simon Brandt*, *M^{mes} Julie Frossard*, *Monica Granda*, *M. Olivier Gurtner*, *M^{mes} Florence Kraft-Babel*, *Charlotte Nicoulaz*, *MM. Maxime Provini*, *Nicolas Ramseier*, *John Rossi*, *Gazi Sahin*, *M^{me} Audrey Schmid* et *M. Yves Steiner*.

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez* et *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 octobre 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 27 octobre et mercredi 28 octobre 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous rappelle qu'une distanciation de 1,5 m est assurée entre les personnes dans cette salle. Il s'agit de la respecter. Lorsque vous vous déplacez dans les coursives et à l'extérieur ou pour aller manger, merci de mettre votre masque. Les consignes de sécurité concernant le repas dans le cas où vous mangez sur place sont les mêmes qu'hier soir, à savoir cinq personnes maximum par table.

Je vous informe que la motion M-1533¹, à l'étude en commission, est retirée par ses auteures.

4. Prestation de serment de M^{me} Yasmine Menétrey remplaçant M. Sandro Pistis, conseiller municipal démissionnaire.

M^{me} Yasmine Menétrey est assermentée. (Applaudissements.)

¹ Développée, 531.

5. Questions orales.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. J'avais deux réponses à des questions orales. La première émane du conseiller municipal Didier Lyon qui me demandait pour quelle raison la buvette qui se trouve au bout de la plaine de Plainpalais était fermée et jusqu'à quand elle le serait. Vous avez tout à fait raison, Monsieur le conseiller municipal, le pavillon situé à proximité de l'avenue du Mail et de la rue Patru n'est actuellement plus exploité comme une buvette. Très rapidement... Il s'avère qu'en 2012 la Ville de Genève avait acquis deux pavillons de glaciers pour les installer sur cette plaine, le premier à côté de l'aire de jeux du côté du rond-point de Plainpalais, le second, celui dont on parle ce soir, à proximité de l'avenue du Mail.

Deux exploitants avaient été sélectionnés en 2012 à la suite d'un appel d'offres comme ça se fait habituellement et, très rapidement, il est apparu que la buvette située à l'avenue du Mail peinait à trouver une clientèle. Son exploitant a dénoncé son contrat avec la Ville de Genève et un nouvel appel d'offres a été lancé. Le nouvel exploitant a démarré l'exploitation de la buvette et, à nouveau, il s'est avéré rapidement que la clientèle n'était pas au rendez-vous.

Toutes les analyses effectuées ont permis d'arriver à la conclusion qu'une buvette située à cet emplacement-là ne répondait malheureusement pas à la demande. A la suite de ce constat, une réaffectation de ce pavillon a été envisagée et, depuis cette année, c'est l'Unité des foires et marchés qui occupe ce pavillon pour faire les appels le matin lors des marchés, notamment le marché aux puces. C'est un pavillon équipé des raccordements informatiques nécessaires, ce qui permet aux contrôleurs d'exercer leur fonction à proximité directe de leur lieu de travail. Voilà en quelques mots la réponse à cette question de M. Didier Lyon.

J'avais encore une question orale de M. John Rossi – il n'est pas là... – concernant l'entretien des pistes cyclables en Ville de Genève. Vous savez que je suis cycliste, je suis donc très sensible aussi à cette problématique qu'a soulevée M. Rossi. Ces pistes cyclables sont nettoyées en même temps que les rues. Leur fréquence de nettoyage est tout à fait identique. Du lundi au vendredi, environ 90% des rues sont nettoyées une fois par jour avec une balayeuse.

En ce qui concerne l'avenue d'Aire, les constats du conseiller municipal se basaient sur une balade à vélo effectuée le week-end. C'est vrai que durant le week-end les fréquences de nettoyage des rues ne sont pas les mêmes que pendant la semaine. Il y a moins d'effectifs à la Voirie, le nettoyage est surtout concentré au centre-ville... L'avenue d'Aire n'est donc pas nettoyée le week-end pour des questions de priorisation. Il s'avère en plus que cette avenue d'Aire est sous les arbres... Elle est donc effectivement en permanence jonchée de feuilles qui tombent en continu malgré le passage en semaine des balayeuses. C'est un

travail quotidien, mais il n'est pas prévu à ce stade, pour des raisons opérationnelles, de modifier leur parcours le week-end.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative, qui représentez fièrement l'exécutif pour la soirée... Nous reprenons l'ordre du jour tel que nous l'avons laissé hier soir.

6.a) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 10 février 2016 de M^{me} et MM. Laurent Leisi, François Bärtschi, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Claude Jeanneret, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas et Pascal Spuhler: «Non à la suppression du porc en milieu scolaire» (M-1215 A)¹.

Rapport de M^{me} Michèle Roulet.

La motion M-1215 a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 27 septembre 2016. La commission, sous la présidence de M^{me} Patricia Richard, a étudié cette motion durant cinq séances: le 17 novembre 2016, les 23 et 30 mars, le 4 mai et le 1^{er} juin 2017. Les membres de la commission sociale remercient MM. Jorge Gajardo, Nicolas Rey et M^{me} Nour Zumofen pour la qualité de leurs notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la nourriture est un élément majeur d'une culture et de nos mœurs;
- qu'une nourriture variée est également un élément culturel;
- que la viande de porc fait partie de nos mœurs, de nos coutumes et de notre culture;
- que supprimer le porc des cuisines scolaires pour des raisons religieuses, même si elles ne sont pas avouées, contrevient gravement à l'esprit laïc de l'école;
- que, si l'école se soumet à l'exception religieuse sur le porc, il lui faut aussi envisager que certains ne mangent pas de bœuf, de veau ou de cheval, d'autres que des légumes... L'exception devenant la règle, ce sont dès lors des minorités qui imposent à tous leurs habitudes alimentaires;

¹ «Mémoires 174^e année»: Développée, 1608.

- que supprimer le porc, élément culturel de notre identité, est donc discriminatoire à l'encontre de nos populations autochtones et contrevient à la laïcité de l'école,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'agir afin que le porc soit immédiatement réintroduit dans les menus et les habitudes alimentaires de nos cuisines scolaires.

Séance du 17 novembre 2016

Audition de M. Laurent Leisi, coauteur de la motion M-1215

M. Leisi explique que cette motion a été initiée suite à la suppression du porc dans les menus proposés par l'Association des restaurants scolaires de l'Europe (ARSE) pendant l'année 2014-2015. Cette nouvelle, ébruitée dans la presse, a déclenché un début de polémique. D'après ARSE, la suppression du porc à l'Europe était justifiée par différentes raisons:

- des demandes de parents qui ne veulent pas que leurs enfants consomment du porc;
- des employés de la cuisine qui ne souhaitent pas cuisiner du porc;
- des problèmes de logistique.

M. Leisi signale qu'en 2014-2015, la cuisine était en mesure de servir du porc de manière régulière et cohérente. Mais le directeur de l'école a décidé de faciliter la tâche des cuisines scolaires qui souhaitaient supprimer cette viande des menus. Cette motion a permis d'alerter la magistrate en charge des écoles, M^{me} Esther Alder, qui est allée se renseigner. Elle a permis de confirmer qu'il y avait effectivement des problèmes dans la gestion des cuisines. A la rentrée 2016-2017, le porc a été réintroduit dans les menus avec la possibilité de permettre aux musulmans de bénéficier de menus de substitution, ce que confirme le site de l'ARSE. Cette motion ne serait donc peut-être plus d'actualité.

M. Leisi signale que la cuisine de production de l'ARSE dessert 5 à 6 restaurants scolaires pour un total de 1200 à 1400 élèves. Il semblerait que dans d'autres écoles, les responsables des cuisines scolaires ont pour ordre d'éviter le porc dans les menus, comme cela a été le cas durant trois mois à Sécheron sans que cela soit signalé sur le site de l'ARSE. Au-delà du cas spécifique de l'Europe, il semble qu'on se dirige vers une situation de fait.

Discussion et questions

Une commissaire relève que la société se diversifie et qu'on prend davantage en compte les demandes individuelles. Cette motion, qui soulève un problème

de fond, pourrait ainsi permettre d'ériger une politique claire valable pour tous les restaurants d'écoles. Elle mentionne la pratique d'affichage des menus de la semaine, qui permet aux familles de s'organiser. Il conviendrait aussi d'examiner les contraintes et les coûts que poserait l'offre de menus de substitution et d'élargir la réflexion aux enfants qui ont des ennuis de santé. Actuellement, les écoles ne prennent pas en charge ce type de situation.

M. Leisi confirme qu'actuellement seules les demandes concernant le porc sont prises en compte. Pour lui, cela débouche sur une discrimination d'autres régimes (végan, végétarien...). Le problème soulevé va ainsi au-delà d'une simple polémique, car cette situation favorise une forme de communautarisme.

Une commissaire souligne que, dans les cantines, on oblige les enfants à tout goûter, sauf le porc, ce qui disqualifie le porc des autres aliments. Par ailleurs, pour les aliments qui provoquent des allergies, les parents sont obligés de fournir à leurs enfants des plats qui leur conviennent.

Une commissaire signale que pour les allergies, la responsabilité pénale pouvant être invoquée, les établissements scolaires ne peuvent l'assumer.

Un commissaire suggère de séparer deux aspects du débat: d'une part la lutte contre le communautarisme qui, dans la motion, est évoquée sur le mode de la supposition et de la suspicion puisque la motion fait état de «raisons religieuses, qui ne sont pas avouées»; d'autre part, l'aspect technique qui consiste à simplifier une gestion. À ce propos, il trouve que les responsables de l'ARSE ont fait preuve d'intelligence en trouvant des solutions avec le porc, et que le problème a ainsi été résolu déjà en 2015.

M. Leisi rectifie. C'est à la rentrée 2016 que l'association a annoncé la réintroduction du porc, suite à une intervention de M^{me} Alder.

Un commissaire évoque les réserves sur la consommation de porc, pas toujours d'ordre religieux, mais liées à des peurs de maladies (ver du ténia).

M. Leisi assure que les cuisiniers lui ont confirmé qu'il y avait plutôt des refus de porc pour des raisons religieuses. C'est pourquoi il parle de communautarisme. En outre, si la motion mentionne des motifs religieux «non avoués», c'est parce que cette raison n'est pas assumée. Combien de musulmans ou de juifs invoquent des raisons religieuses sur 1000 personnes qui demandent le retrait du porc? A son avis, les arguments non religieux se comptent sur les doigts des mains.

Un commissaire demande à M. Leisi s'il serait dérangé qu'on ne serve pas de porc dans une école parce qu'une majorité n'en veut pas. Après tout, les personnes qui en veulent peuvent en manger à la maison, le soir ou en fin de semaine.

M. Leisi répond qu'il s'agit là d'un débat de société: est-ce à nous ou à ceux qui arrivent de s'adapter? Il s'agit aussi d'un débat sur la culture, car la nourriture est un élément intégrant de la culture. À Bruxelles, cette question a été résolue, il y a trois ans, en supprimant complètement le porc. Dans certains quartiers, il y a même des restaurants scolaires affichant le label halal.

Un commissaire suggère de retirer cette motion dès lors qu'elle n'a plus d'objet et signale que l'article 50, alinéa 3, du règlement du Conseil municipal permet aux signataires d'une initiative ou motion de la retirer en tout temps.

M. Leisi note que si le dossier est clos à l'école de l'Europe, la motion soulève quand même une question de fond.

Un commissaire demande à M. Leisi s'il admet qu'on puisse invoquer des raisons d'hygiène alimentaire, comme les pandémies, la grippe porcine et les mauvaises conditions d'élevage récemment signalées en Suisse, pour s'abstenir de manger du porc.

M. Leisi est d'accord sur le problème de l'élevage industriel, à ceci près que ce problème concerne toutes les filières de l'alimentation industrielle, qui est un élément de la globalisation et de la course au profit. Il comprend que des raisons sanitaires puissent être avancées, mais il y a des institutions qui ont pour rôle de nous alerter et contrôler cet aspect. En cas de grippe aviaire, il y a des précautions à prendre, mais qui sont d'ordre sanitaire et non pas communautariste. Enfin, ces abstinences restent ponctuelles.

Une commissaire abordant la question des menus de substitution dit que plus on donne de choix dans une cantine, plus il y a de gaspillage alimentaire, et que cela coûte cher à la collectivité. Quels montants la Ville est-elle prête à subventionner pour nourrir les élèves?

M. Leisi évoque le choix de certaines villes qui proposent un plat végétarien comme menu de substitution, car il y a aussi de plus en plus de personnes végétariennes. Il estime que la Ville est assez riche pour proposer des portions de légumes plus grosses aux enfants qui ne mangent pas de viande.

Pour tenir compte du fait que la motion n'a plus d'objet, une commissaire propose de changer le texte et de la lier à la motion sur le gaspillage alimentaire.

Une autre commissaire ne voit pas comment fusionner ces deux objets et demande à M. Leisi s'il admettrait que les enfants qui ne mangent pas de porc mangent plus de frites.

M. Leisi répond par l'affirmative.

Une commissaire, interpellée par les propos de M. Leisi sur l'intégration par la nourriture, demande à ce dernier s'il pense qu'on peut forcer des gens à manger

du porc en l'imposant dans le menu. En quoi est-ce intégrant d'imposer le porc à des enfants qui n'en mangent pas?

M. Leisi se défend de vouloir imposer le porc. Il préfère le terme d'alternative. Il réitère en revanche le fait que la nourriture fasse partie de la culture, et que la culture soit un facteur d'intégration.

La même commissaire conteste l'idée qu'une minorité s'imposerait à une majorité. Il faut aller loin dans le raisonnement pour imaginer qu'en excluant le porc, on imposerait le halal ou le kascher. Dans le quartier de l'Europe, 30% des enfants ne mangent pas de porc. Ils n'ont imposé ni demandé quoique ce soit. La cuisine de l'ARSE est simplement arrivée à une conclusion pragmatique pour éviter le gaspillage. Elle ajoute que ses enfants fréquentent une école catholique où un plat de substitution est proposé à ceux qui ne mangent pas de porc.

M. Leisi rétorque que telle est bien sa demande. Il rappelle que dans ses interventions en plénière, il n'a jamais stigmatisé qui que ce soit. Il a juste plaidé pour que des alternatives soient proposées aux personnes qui ne consomment pas le porc.

Une commissaire réplique que la motion ne demande que le retour du porc sans proposer comme solution un plat de substitution. Elle souligne qu'à l'heure actuelle, la plupart des associations de restaurants scolaires n'ont pas les moyens d'une telle offre. Il faudrait donc s'en donner les moyens ou renoncer à légiférer.

Une commissaire relève que le porc représente l'aspect d'un débat plus général sur l'alimentation en milieu scolaire. Il est gênant de mener une étude générale à partir d'une situation particulière, qui plus est à connotation religieuse ou communautariste.

Une commissaire dit que l'information de l'ARSE sur le porc donne l'impression que tout n'a pas vraiment été résolu. Elle se souvient des propos de M^{me} Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, qui évoquait des problèmes concrets d'hygiène dans la séparation des aliments.

Une commissaire souhaiterait rester saisie de la motion, afin de vérifier si les problèmes évoqués à l'école de l'Europe sont bien terminés. Quant aux coûts, elle signale que la viande de porc est particulièrement bon marché.

Séance du 23 mars 2017

Audition de M. Nicolas Diserens, directeur du GIAP

M. Diserens explique ce qu'est le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), son fonctionnement et quel impact cette motion pourrait avoir sur cette structure qu'il dirige. L'individualisation éventuelle des prises

en charge ne serait pas sans conséquence en termes pratiques de charges, de ressources humaines et de taux d'encadrement. Sur le territoire genevois, près de 20% des enfants ne mangent pas de porc. Dans certaines écoles, on évite d'en proposer trop souvent, dans d'autres on prévoit des menus de substitution, dans d'autres encore, on élimine la viande de porc des repas pour des raisons pratiques. Mais, en Ville de Genève, toutes les associations cuisinent à nouveau de la viande de porc et, à sa connaissance, tous les restaurants scolaires proposent un menu de substitution. Il rappelle que, en zone urbaine, le pourcentage de 20% d'enfants ne mangeant pas de porc peut grimper jusqu'à 40%.

Une commissaire souligne que M. Diserens a parlé de la dimension «pratique» du problème. Elle se demande néanmoins comment cette question est perçue d'un point de vue symbolique. Cette dimension «pratique» ne peut-elle pas favoriser une confrontation entre communautés avec des gens qui peuvent se sentir privés de quelque chose.

M. Diserens, afin d'étayer sa réponse, prend l'exemple de petites communes où c'est le restaurateur du village qui se charge des repas scolaires. Dans l'une, c'est même un ancien chef étoilé qui cuisine pour les enfants. Or, certains parents ont fait part de leur mécontentement, car les repas servis étaient jugés «trop variés». Les enfants n'étaient pas habitués à une telle variété alimentaire. Cela illustre bien le paradoxe de la nourriture en milieu scolaire. Dans la zones urbaine et périurbaine du Canton, les restaurants scolaires doivent servir pas moins de 16 000 repas tous les jours à midi, ce qui représente de deux à trois services par repas (qui sont d'ailleurs minutés). En outre, les locaux ne sont pas conçus pour la prise de repas (notamment à cause des problèmes d'acoustique). Ainsi, il souligne que la problématique culturelle n'est pas la principale préoccupation à laquelle il faut faire face. Le principe est de créer des moments de détente avant et après le repas afin de permettre aux enfants de reprendre les cours dans les meilleures conditions. Il faut également les inciter à goûter à tout, mais sans les y forcer. L'idée est de promouvoir l'autonomie des enfants en leur permettant de se servir eux-mêmes et en les sensibilisant à la nécessité de manger ce qu'ils se servent. Au niveau des enfants, il y a un tel multiculturalisme, qu'il est nécessaire de ne pas adopter d'approche stigmatisante. Il existe des situations où certains enfants – qui pourtant mangent du porc – préféreront le menu de substitution.

Une commissaire demande quelles sont les raisons qui ont poussé certains restaurants scolaires à arrêter de cuisiner du porc.

M. Diserens précise que le GIAP n'a aucun pouvoir décisionnel sur ce qui est cuisiné. Selon toute vraisemblance, les raisons qui ont poussé certains restaurants à arrêter de cuisiner du porc relèvent de considérations logistiques et pratiques. Il rappelle que c'est l'association du quartier de l'Europe qui avait décidé d'arrêter

de cuisiner le porc. A présent, cette association a fait marche arrière et propose une viande de substitution lorsque du porc est au menu.

Une commissaire demande ce qu'il en est des menus sans gluten, avant de souligner que cette polémique autour de la viande de porc n'a pas de sens pour les enfants qui n'en ont pas grand-chose à faire.

M. Diserens souligne que, dans le cadre des structures d'accueil collectif, il faut faire attention au principe d'individualisation de la prestation et aux risques que cela représente. Lorsqu'un enfant souffre d'une allergie, les parents doivent fournir un certificat médical et préparer un panier repas pour leur enfant (ce qui représente des adaptations logistiques conséquentes). Le principe du certificat vaut également pour les cas d'intolérance au gluten, d'autant plus lorsqu'on constate un phénomène de mode, rattaché à ces intolérances. Concernant la remarque sur le non-problème que représente la polémique autour de la viande de porc, il explique que l'objectif est d'éviter tout type de stigmatisation durant les repas. Il ajoute que les enfants sont sensibilisés au label Genève Region – Terre Avenir (GRTA). Chaque association est responsable de sa propre gestion. Les plats sont cuisinés soit par des salariés soit par sous-traitance auprès de professionnels de la restauration collective.

Une commissaire réfute l'affirmation selon laquelle la polémique de la viande de porc est sans importance et ne concerne que les adultes. Son expérience dans les écoles lui a permis de constater combien ces discussions entre les élèves qui mangent et ceux qui ne mangent pas de porc étaient vives. Ceux qui mangent du porc étant même parfois la proie de moqueries par ceux qui n'en mangent pas. Cette problématique touche également les enfants qui sont des caisses de résonance du monde adulte. Supprimer le porc consiste à évacuer le problème sans y remédier. Or, le rôle de l'école est d'assurer un cadre favorable pour que différentes communautés puissent vivre ensemble dans de bonnes conditions. Cela implique qu'une communauté ne doit pas imposer ses pratiques à la majorité.

M. Diserens répond que selon sa propre expérience et celle de ses équipes, cette problématique n'en est pas vraiment une. Il estime que la mixité culturelle et le partage y relatif sont plutôt bénéfiques. A cet égard, le parascolaire est devenu un endroit de mixité beaucoup moins stigmatisant qu'auparavant, lorsque les structures d'accueil étaient utilisées uniquement par les enfants provenant de familles modestes. Aujourd'hui, près de 72% des enfants sont inscrits dans le parascolaire, ce qui engendre une évidente mixité.

Une commissaire estime que modifier nos pratiques, pour des considérations logistiques ou pour éviter tout débat, pourrait amener à interdire à l'école les cours de piscine mixtes.

M. Diserens précise que le GIAP ne s'octroie pas le droit de discuter des menus, car il aurait horreur que la fédération des restaurants scolaires vienne dicter au GIAP la façon dont il devrait encadrer les enfants.

Une attestation de religion est-elle demandée aux parents qui réclament des menus sans porc (par analogie au certificat médical demandé aux parents dont les enfants souffrent d'allergies)?

M. Diserens répond que non. Cela n'aurait pas de sens. La raison de l'exception «sans porc» est historique. Il rappelle les potentiels problèmes de stigmatisation notamment, liés à l'individualisation de la prestation. Pour des raisons de simplifications logistiques, on pourrait avoir tendance à établir des «tables sans porc», ce qui doit absolument être évité d'autant plus qu'il existe de plus en plus de particularités alimentaires à Genève, qui est le seul canton à répondre à 100% aux demandes de parascolaire. Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant ne se voient jamais opposer de refus. A Genève, ce secteur, qui ne compte pas moins de 1300 collaborateurs, connaît une croissance de 6% à 10% par année. Chaque année, 1200 offres d'emploi sont traitées et conduisent à l'engagement de 200 nouveaux collaborateurs. Pas moins de 3 millions de prises en charge d'élève sont assurées chaque année. Ces données démontrent la nécessité d'adopter une démarche pragmatique et réaliste. Les exigences individuelles représentent donc un problème difficilement gérable. Bien souvent les parents partent du principe qu'en mentionnant sur le bulletin d'inscription parascolaire la spécificité alimentaire, le GIAP devient responsable, institutionnellement, que leur enfant ne mange pas de porc. Or, ce point de vue n'est pas réaliste. Le GIAP ne peut pas prendre cette responsabilité, comme l'illustre l'exemple d'un enfant astreint à un régime sans porc qui, par curiosité, goûte une saucisse de porc dans l'assiette de son camarade.

Est-il envisageable de fixer des menus à l'avance en prévoyant un jour poisson, un jour bœuf, un jour porc, un jour végétarien, etc., afin d'éviter d'être attaqué par des parents dont l'enfant aurait goûté une saucisse de porc?

M. Diserens répond que cette question ne relève pas de sa responsabilité et qu'il faudrait l'adresser à M^{me} Alder et à ses services.

Que se passerait-il si on obligeait les 40% des enfants qui ne mangent pas de porc à en manger?

M. Diserens rétorque que cela n'arrivera jamais. Le scénario le plus contraignant serait d'avoir des menus avec porc une à deux fois par semaine, sans menu de substitution. Mais même dans ce cas de figure, cela ne représente rien de dramatique, puisque l'équilibre alimentaire des enfants serait garanti par le reste du menu proposé.

Une commissaire informe qu'une pétition dénonçant les repas trop élaborés à l'école de Chandieu est en train de circuler. Qu'en pense M. Diserens?

M. Diserens déplore l'appauvrissement culturel constaté dans le cadre de la nourriture. Il estime qu'il ne faut pas limiter la discussion à la question du «avec porc ou sans porc», mais plutôt aider les cuisiniers qui sont à deux doigts de la dépression parce qu'ils font trop bien à manger...

Séance du 30 mars 2017

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M^{me} Francine Koch, directrice adjointe du département, et de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

M^{me} Alder expose quelques chiffres en lien avec l'organisation générale des restaurants scolaires. Il y a notamment:

- 13 associations de cuisines et de restaurants scolaires qui organisent la distribution de 6100 repas quotidiens (repas du personnel du GIAP inclus), soit près d'un million de repas par année dans 48 réfectoires.
- En 2010: 4269 enfants fréquentaient les restaurants scolaires;
- En 2017: 5638 enfants.

Ces chiffres illustrent l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires, qui suit une courbe ascendante (entre 6% et 10% d'enfants en plus chaque année):

- il existe 8 cuisines de productions gérées par des associations;
- 20% des repas sont achetés à des prestataires externes (tels que Novae ou autre);
- tous les menus servis sont labellisés «Fourchette verte»;
- un repas par mois est entièrement estampillé Genève Région – Terre d'Avenir (GRTA);
- deux produits GRTA sont utilisés quotidiennement dans la préparation des repas.

Concernant la préparation, il est possible que des enfants ne mangent pas de porc, à condition de le faire savoir préalablement au personnel encadrant. Pour des questions de logistique et de gestion, mais aussi en fonction des normes d'hygiène en vigueur, la possibilité pour les enfants d'amener leurs propres repas n'est pas possible. Seule exception: les enfants atteints d'allergies dont les parents ont fourni un certificat médical.

Suite aux interpellations relatives à une supposée interdiction du porc, elle précise que jamais ni son prédécesseur, ni elle-même, ni le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'a interdit le porc. Néanmoins, elle souligne que cela peut paraître plus commode logistiquement pour certains réfectoires qui doivent assurer deux voire trois services par repas de ne pas proposer de menus spécifiques. Suite à la polémique déclenchée à propos de la décision du restaurant scolaire de l'Europe de ne plus servir de porc (c'est dire que les douze autres associations n'ont jamais renoncé au porc), le Service des écoles et institutions pour l'enfance est intervenu. A présent, le restaurant scolaire concerné – qui fait partie des plus importants de la Ville, avec près de 1200 repas par jour – est revenu sur cette décision. La viande de porc est donc à nouveau servie partout. C'est la raison pour laquelle M^{me} Alder estime que la motion M-1215 est caduque.

Les restaurants scolaires appliquent la recommandation du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) qui veut que les personnes dont la culture religieuse interdit de manger du porc puisse bénéficier d'une alternative lorsque du porc est au menu. Cette recommandation découle d'une décision prise par la commission de la restauration collective en 1991. D'après les chiffres dont elle dispose, elle informe qu'en moyenne 19% des enfants ne mangent pas de porc.

Discussion et questions

Une commissaire souhaite revenir sur l'affirmation selon laquelle il n'a jamais été question d'une quelconque «interdiction du porc». Elle explique que lorsque le responsable du GIAP a été reçu, il a confirmé qu'il ne s'agissait pas d'une interdiction, mais que certains restaurants scolaires avaient décidé, pour des considérations logistiques, de tout simplement éviter d'en servir. Ainsi, dans les faits, on peut quand même interdire en déclarant ne pas d'interdire. Il existe donc une contradiction: on laisse une liberté aux restaurants scolaires sans s'assurer que le porc ne soit pas évincé des menus.

M^{me} Alder rappelle que cette problématique en Ville de Genève n'a concerné que l'école de l'Europe, où les enfants ne mangeant pas de porc représentent un pourcentage plus proche de 20% que de 40%. Il s'agit donc d'une problématique marginale. Pourquoi dès lors faire un blocage sur la viande de porc alors qu'on pourrait aussi bien soulever les mêmes interrogations au sujet de la viande d'agneau. Elle ajoute que la problématique a trait à des considérations logistiques et rappelle que le restaurant en question doit servir quelques 1200 enfants en quelques heures. A présent, le problème est réglé. Des menus de substitution sont prévus. Elle conclut en rappelant qu'elle ne veut pas interférer d'une manière invasive dans la constitution des menus des associations.

M^{me} Widmer ajoute que le porc a été réintroduit partout et que la diététicienne employée du service est chargée entre autre de vérifier que les menus en contiennent régulièrement (ce ratio de «service de viande de porc» par restaurant va de 4 à 30 jours/an). Toutes les cuisines servent du porc. Mais la problématique logistique est réelle; les huit cuisines sont à saturation, à tel point que le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a autorisé certaines dérogations. Il s'agit d'enjeux financiers, du cadre bâti et du tissu associatif, d'où la demande de crédit déjà mentionnée qui doit servir à faire face aux demandes actuelles et à venir. Elle précise que dans le cas de l'Europe par exemple, il a fallu installer une chambre froide supplémentaire. Pas seulement pour permettre de servir à nouveau du porc, mais simplement parce que le restaurant en avait besoin. Néanmoins, cette chambre froide additionnelle a permis à l'association de réintroduire la viande de porc en toute sérénité.

Une commissaire rappelle qu'il est question de considérations religieuses. Par conséquent, la comparaison entre le porc et l'agneau faite par M^{me} Alder n'est pas pertinente. A propos des repas de substitution et des difficultés invoquées, pourquoi ne propose-t-on pas simplement un œuf cuit aux enfants ne mangeant pas de porc – d'autant plus lorsque le restaurant qu'ils fréquentent n'en cuisine qu'une fois tous les trente jours. Elle estime que cet argument de «simplification» peut conduire à des dérives qu'il faut éviter à tout prix.

M^{me} Alder répond que la solution n'est pas si simple, car les œufs doivent respecter la chaîne du froid, être cuits, etc. D'autant plus qu'il n'est pas juste que les enfants qui ne mangent pas de porc – viande qui peut être servie sous des formes variées – doivent à chaque fois se contenter d'un œuf. Elle conclut en déclarant que la fédération des restaurants scolaires pourrait sans doute parler mieux qu'elle ne le fait des contraintes qui sont réelles.

M^{me} Widmer ajoute qu'il s'agit d'une pratique demandée par le DIP depuis 1991, et qui a toujours été bien gérée jusqu'à présent. La problématique n'est pas liée aux repas de substitution ou au fait de ne pas manger de porc, mais à l'énorme augmentation des effectifs survenue récemment.

Une commissaire demande si les auditionnées ont eu connaissance de la problématique relative à l'absence de repas de substitution pour les enfants ne mangeant pas de porc lorsque les repas sont fournis par des traiteurs.

M^{mes} Alder et Widmer répondent que non.

Une commissaire demande si les auditionnées ont eu connaissance de la pétition lancée par des parents d'élèves afin de dénoncer les repas «trop élaborés» de la cuisine de Chandieu.

M^{me} Widmer confirme qu'elle est au courant de l'existence de cette pétition. Elle ajoute que la cuisine de Chandieu jouit d'une excellente réputation et que

cette réaction de parents illustre la difficulté soulevée par M^{me} Alder: il est question de repas délicieux, mais jugés «trop élaborés» ou «trop compliqués» pour les enfants et leurs papilles gustatives.

M^{me} Koch explique qu'auparavant les cuisiniers et cuisinières des crèches n'étaient pas formés. Le groupe dénommé «Gourmet» a donc été créé afin de pousser les cuisiniers à faire une cuisine un peu différente de celle dont ils avaient l'habitude. Il a également été question de sensibiliser les enfants aux différents produits et aux différents goûts (ce qui n'est pas simple avec les petits). On a donc assisté à une sorte d'émulation entre les cuisiniers. Mais là aussi les parents ont réagi émotionnellement comme c'est souvent le cas avec la nourriture. Elle ajoute qu'il y a aussi un effet de groupe non négligeable dans le comportement alimentaire des enfants.

Séance du 4 mai 2017

Audition de M^{me} Marie-Pierre Theubet, représentante du label Fourchette verte

M^{me} Theubet distribue un dossier comportant plusieurs documents relatifs à la Fourchette verte, ainsi que les menus hebdomadaires de trois restaurants scolaires. Pendant sa présentation riche et très complète, M^{me} Theubet développe des aspects historiques, organisationnels de la Fourchette verte, mais également des aspects scientifiques, médicaux et diététiques. Dans le but de ne pas alourdir ce dossier, la rapporteuse renvoie les lecteurs au site très élaboré du label Fourchette verte sous: <http://www.fourchetteverte.ch/fr/articles/6>

Seuls les points liés à la motion M-1215 seront donc restitués dans ce rapport.

M^{me} Theubet précise que, dès l'obtention du label Fourchette verte, les diététiciennes accompagnent la structure concernée. L'idée, dans le cadre d'un projet de santé publique, est de systématiser une cuisine en fonction des besoins et non pas des envies. Elle y souligne qu'aucun aliment n'est exclu des menus labellisés Fourchette verte. Concernant les protéines, elle explique qu'elles sont constituées de beaucoup de wagons, appelés «acides aminés» non fabriqués par le corps. La constitution des quantités précises par groupe de protéines relève de calculs de macrobiotique très compliqués. Sur la motion M-1215, elle déclare que la question du porc ne se pose pas, car Fourchette verte promeut une variété totale.

L'un des objectifs principaux est de favoriser un apprentissage progressif des goûts, car ceux-ci changent au cours du temps et particulièrement entre l'enfance et l'adolescence. L'idée n'est en aucun cas de forcer mais d'adopter au contraire une certaine souplesse (les animateurs sont d'ailleurs recadrés à ce propos). Le principe de base est de ne rien interdire mais de contrôler la quantité et la fréquence de consommation des mets gras, sucrés ou salés.

Questions

Serait-il nécessaire de rajouter une motion plus contraignante pour autoriser le porc dans les restaurants scolaires?

M^{me} Theubet répond que, selon elle, cela n'est pas nécessaire puisque toutes les cantines en servent à nouveau.

Séance du 1^{er} juin 2017

Audition de M. Pierre Lathuilière, vice-président de la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève, de M^{me} Nati Gomez, membre du comité de la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève, et de M^{me} Lene Gjessing Jensen, secrétaire de la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève

M. Lathuilière souligne que la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du Canton de Genève regroupe environ 30 associations (sur un total d'environ 50 à l'échelle cantonale) dont 13 sont en Ville de Genève et accueillent environ 6000 enfants encadrés par le GIAP depuis 1880. La fédération s'intéresse à tout ce qui concerne la restauration à midi pour les enfants du canton et collabore avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville de Genève, qui aide beaucoup pour ce qui est du matériel et des installations. La collaboration entre les trois entités (commune, Fédération et GIAP) fonctionne bien.

Evoquant la motion (M-1215), M. Lathuilière dit que la question du porc est relativement bien réglée dans les restaurants scolaires, bien que la gestion des repas ne soit pas une mince affaire. En effet, un quart à un tiers des enfants fréquentant les restaurants scolaires ne consomme pas de porc. Quant à la décision de servir un repas alternatif les jours où le porc est au menu, elle a été rapidement adoptée par la majorité des associations. Bien qu'une association ait décidé de ne plus servir de porc dans son restaurant scolaire, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, puisque la fédération a convenu de ne pas supprimer le porc dans les restaurants scolaires. Néanmoins, il répète que la gestion des repas n'est pas facile, étant donné le nombre important d'enfants ne mangeant pas de porc. De plus, les enfants ne fréquentent pas forcément le restaurant tous les jours, si bien qu'il faut gérer les repas quotidiennement puisque les effectifs diffèrent chaque jour.

Questions

Comment le débat sur le porc (découlant des motions M-1215 et M-1216) a-t-il été accueilli par la fédération?

M. Lathuilière répond que l'association qui avait décidé de ne plus servir de porc s'est depuis ravisée. L'affaire est donc réglée. Cette association n'avait

d'ailleurs pas consulté les autres membres de la fédération sur cette question. Le débat était donc resté interne à l'association. Il croit savoir qu'elle avait pris cette décision par pur souci logistique.

M^{me} Gjessing Jensen précise que, suite au débat suscité par les motions concernant le porc, la fédération a fait parvenir une lettre aux magistrats de la Ville de Genève leur précisant le point de vue des associations sur cette question, qui a été de continuer à servir du porc dans les restaurants tout en proposant une alternative pour les enfants ne consommant pas cette viande.

Une commissaire demande si les membres des associations fédérées ont été choqués par la teneur des débats concernant cette problématique.

M. Lathuilière répond que ce débat a quelque peu interpellé les membres de la fédération, qui craignaient les éventuelles conséquences de celui-ci. Mais, au final, le dépôt des deux motions traitant du porc a permis de débattre de cette question et a motivé l'association qui avait choisi de ne plus servir de porc à renoncer à ce choix.

Discussions et prises de position

Le groupe Ensemble à gauche estime que les deux motions traitant du porc sont idéologiques et ne prennent pas en compte la réalité du terrain. Par ailleurs, la seule association qui avait décidé de ne plus servir du porc étant revenue sur sa décision, ces deux motions sont caduques. Il refusera donc cette motion.

Le Parti socialiste rejoint ce point de vue.

Le Parti démocrate-chrétien constate que ce problème ponctuel a été réglé au niveau de l'association mentionnée ci-dessus. Cependant, il acceptera ces deux motions (M-1215 et M-1216) afin d'éviter que ce problème puisse, dans le futur, se répéter

Les Verts, estimant que ces deux motions sont caduques, les refuseront.

Bien que ces deux motions soient caduques, le Parti libéral-radical relève que c'est grâce à elles que l'association, qui avait décidé de ne plus servir de porc, est revenue sur sa décision. Accepter les motions M-1215 et M-1216 empêcherait à l'avenir qu'une association reprenne une décision semblable. Le Parti libéral-radical soutiendra donc ces deux motions.

L'Union démocratique du centre reconnaît que ces motions sont caduques. Toutefois il suivra le vote du Parti libéral-radical.

Pour les raisons qui viennent d'être évoquées, le Mouvement citoyens genevois votera en faveur des deux motions.

Vote de la motion M-1215

La motion M-1215 est acceptée par 8 oui (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 7 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve).

6.b) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 14 mars 2016 de MM. Eric Bertinat, Christo Ivanov, Didier Lyon, Jean Zahno et Pierre Scherb: «Le porc, j'adore!» (M-1216 A)¹.**Rapport de M^{me} Michèle Roulet.**

La motion M-1216 est renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 27 septembre 2016. La commission, sous la présidence de M^{me} Patricia Richard, a étudié cette motion pendant cinq séances: les 2 février, 23 et 30 mars, 4 mai et 1^{er} juin 2017. Les membres de la commission sociale remercient MM. Nicolas Rey et Andrew Curtis pour la qualité de leurs notes de séances.

Note de la rapporteuse: la motion M-1216, traitant des menus dans les restaurants scolaires et plus précisément de la viande de porc, est liée à la motion M-1215 «Non à la suppression du porc en milieu scolaire». Pour une connaissance plus étoffée du sujet, le lecteur est invité à lire le rapport de la motion M-1215. En conséquence, ce rapport, ne reprenant pas certaines données introduites pour la motion M-1215, sera plus succinct.

Rappel de la motion

Considérant que:

- les restaurants scolaires de la Ville de Genève doivent proposer des menus sains, variés et équilibrés, selon le label Fourchette verte junior, inspiré de la pyramide alimentaire de la Société suisse de nutrition;
- de tels menus sont ainsi composés d'un légume, d'un féculent et d'un aliment riche en protéines (viande, poisson, fromage, œuf ou tofu);
- dorénavant, l'Association des restaurants scolaires de l'Europe (ARSE), qui dessert dix restaurants scolaires dans les quartiers de Saint-Jean, des Charmilles, de Liotard et de Vieusseux, veut bannir le porc de ses menus;

¹ «Mémorial 174^e année»: Développée, 1609.

- pour ce faire, l'ARSE, qui compte des parents d'élèves parmi ses membres, invoque «des raisons logistiques». En effet, sur les dix établissements desservis, certains seulement prendraient en charge 40% d'enfants ne consommant pas de porc, ce qui justifierait de priver de porc tous les autres, la majorité donc, pour qui la consommation de cette viande est ancrée dans nos us et coutumes;
- de plus, on se doute bien que le porc n'est pas servi tous les jours et il faut souligner que c'est une viande bon marché;
- en outre, les cantines scolaires sont un service public facultatif et ceux qui ne sont pas satisfaits sont donc libres, occasionnellement, de se munir d'un panier-repas ou de mettre leur viande de côté, comme cela se fait déjà dans beaucoup de restaurants scolaires en France;
- bannir notre consommation traditionnelle de porc pour satisfaire aux exigences religieuses d'une minorité (5,5% de musulmans dans le canton de Genève) est non seulement disproportionné de la part d'une association qui assure un service public, mais, plus grave, constitue un signal fort de soumission, une porte ouverte à la «dhimmitude»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures utiles afin d'empêcher la suppression pure et simple du porc dans les menus des restaurants scolaires.

Séance du 2 février 2017

Audition de M. Eric Bertinat, motionnaire

M. Bertinat informe qu'il s'est saisi de cette motion trop tard. Il demande, puisque le problème est désormais réglé, de voter la non-entrée en matière de cet objet. Initialement, sa motivation était basée sur le fait que, du moment où l'on accepte d'accueillir des musulmans, il faut accepter leurs pratiques. Néanmoins, il ne faut pas accepter de retirer le porc des menus des restaurants scolaires. A cet égard, il avait constaté que certains restaurants scolaires (comme celui de l'école de Saint-Jean), se trouvant dans l'incapacité de proposer deux menus par repas, avaient décidé de favoriser la communauté musulmane en supprimant purement la viande de porc. Cette pratique, qui avait d'ailleurs causé une importante polémique, soulève des questions en lien avec la problématique de l'intégration. Toutefois, entre-temps (la motion date du 14 mars 2016), plusieurs démarches ont abouti et permis de régler ce problème, notamment la question écrite QE 436 de son collègue M. Patrick Lussi qui s'inquiétait de cette problématique au niveau cantonal. Par ailleurs, M. Bertinat informe qu'il a visité, le 30 janvier dernier, le site de l'Association des restaurants scolaires de l'Europe (ARSE: <http://www.arse-ge.ch/regimes.html>) où il est mentionné

que «seuls» les régimes sans porc seront pris en compte pour l'année scolaire 2016-2017, ce qui démontre que le problème est réglé. Il ne voit donc plus la nécessité de se lancer dans un débat en la matière d'autant plus que cela traite d'un sujet sensible et délicat. M. Bertinat confirme qu'à sa connaissance tous les restaurants scolaires servent maintenant du porc, et que lorsque du porc est au menu, un plat de substitution est proposé. Toutefois, il invite les membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse à auditionner M^{me} Alder.

Une commissaire explique que d'après ce qu'on lui a rapporté, le restaurant de l'école Le Corbusier ne sert plus non plus de porc, bien qu'il n'y ait pas d'interdiction formelle.

M. Bertinat se réfère à la réponse du Conseil d'Etat à la question écrite de M. Lussi mentionnée ci-dessus. Selon l'exécutif cantonal, seul un restaurant sur les treize que compte le Canton était concerné par cette problématique.

La même commissaire rappelle que des écoles peuvent officieusement supprimer la viande de porc sans interdiction formelle, afin d'éviter de se retrouver au centre d'une polémique similaire à celle à laquelle l'ARSE a été confrontée suite à l'adoption d'une directive interdisant clairement le porc et publiée sur son site.

Une commissaire souligne que rien n'empêche de poser cette question à M^{mes} Alder et Widmer.

Une commissaire rappelle cependant que M^{me} Alder, lors d'une audition, ne semblait pas très au courant de ce qui se fait au sein des restaurants scolaires.

Un commissaire estime qu'il est important de conserver la viande de porc au sein des restaurants scolaires, afin d'éviter les risques de dérives communautaristes que l'on peut constater dans certains quartiers des villes belges, par exemple. Néanmoins, il signale que cette problématique pose aussi la question de la gestion des différents régimes qui se multiplient depuis quelque temps (régimes sans lactose, sans gluten, les allergies, etc.), et qui touchent directement la santé des enfants.

M. Bertinat, ignorant que d'autres auditions étaient prévues, confirme alors qu'il maintiendra sa motion le temps nécessaire. Il souligne ensuite que cette motion peut amener le Conseil administratif à réfléchir sur cette problématique sous l'angle de la logistique (organisation des cuisines scolaires puis des livraisons).

Une commissaire rappelle que les crèches prennent en considération les régimes spécialisés des enfants, mais pas les écoles, alors que la prison de Champ-Dollon propose pas moins de trois menus différents aux détenus. Elle estime par conséquent qu'il est envisageable que les cuisines scolaires s'organisent afin de répondre au mieux aux différents besoins. Elle déclare qu'il ne faut pas prendre

en compte, dans le cadre de cette question des différents régimes, uniquement les problèmes culturels, mais également les problèmes alimentaires.

Une commissaire signale que plusieurs cuisines n'ont pas les moyens ni les infrastructures nécessaires pour faire plus d'un plat par repas.

Une commissaire estime que l'avantage de cette motion a trait à la question de la diversité des plats proposés par les restaurants scolaires, difficile à tenir, car les moyens sont insuffisants pour investir dans les infrastructures. Elle conclut en demandant comment font les enfants atteints d'intolérance ou d'allergies.

La présidente répond qu'ils doivent apporter leur propre nourriture.

La même commissaire juge cela inadmissible.

Une commissaire conseille aux membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse de faire un stage dans une école, afin de constater que le nombre d'enfants inscrits aux restaurants scolaires, augmentant exponentiellement depuis quelques années, pose de réels problèmes. Et ce n'est pas un problème d'infrastructure, mais d'encadrement. Comment surveiller tous les enfants? Enfin, en cas de difficultés liées à des allergies, les collaborateurs du parascolaire pourraient être attaqués en justice par les parents. Elle rappelle qu'il n'y a aucune obligation d'inscrire son enfant au restaurant scolaire, et que c'est aux parents de prendre leurs responsabilités d'autant plus que certains parents font manger leurs enfants à l'école par simple souci de confort, alors qu'ils pourraient s'en occuper. De plus, s'il faut répondre à toutes les exigences des parents, cela entraînera un nombre de demandes individuelles élevé qui entraînera des dépenses astronomiques en termes d'encadrement.

La présidente rappelle que lors d'une audition M^{me} Alder avait précisé qu'il existait à Genève l'obligation d'accepter tous les enfants inscrits. Toutefois, elle déclare comprendre le raisonnement de sa préopinante. Il serait donc nécessaire d'explorer plus en détail tous les éléments de cette problématique.

Une commissaire rejoint ce qui vient d'être dit. Elle explique qu'une de ses amies, dont l'enfant est allergique au poisson, n'inscrit pas son enfant au restaurant scolaire afin de ne prendre aucun risque, sachant qu'une simple proximité physique avec l'aliment fait gonfler la gorge de sa fille.

Une commissaire rappelle que la question de l'encadrement des restaurants scolaires concerne la Fédération genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) désormais.

Pour la suite des travaux, l'audition de M^{mes} Alder et Widmer est votée.

Séance du 23 mars 2017

Audition de M. Nicolas Diserens, directeur du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)

Note de la rapporteuse: pour une restitution plus détaillée de cette audition, se référer au rapport M-1215.

M. Diserens rappelle qu'une individualisation éventuelle des prises en charge des repas ne serait pas sans conséquence en termes pratiques de charges, de ressources humaines et de taux d'encadrement. Sur le territoire genevois, près de 20% des enfants ne mangent pas de porc. Dans certaines écoles, on évite d'en proposer trop souvent; dans d'autres, on prévoit des menus de substitution et dans d'autres encore, on élimine la viande de porc pour des raisons pratiques. Toutefois, en Ville de Genève, toutes les associations cuisinent à nouveau de la viande de porc et, à sa connaissance, tous les restaurants scolaires proposent un menu de substitution. Il rappelle que, en zone urbaine, le pourcentage de 20% d'enfants ne mangeant pas de porc peut grimper jusqu'à 40%.

Une commissaire souligne que la dimension «pratique» du problème peut avoir des répercussions sur l'aspect symbolique et favoriser une confrontation entre communautés, dont certaines peuvent se sentir privées de quelque chose.

M. Diserens, pour illustrer le paradoxe de la nourriture en milieu scolaire, explique que certains parents se sont plaints de repas jugés «trop variés» (concoctés par un ancien chef étoilé!). Les enfants n'étaient pas habitués à une telle variété alimentaire. Dans la zone urbaine et périurbaine du canton, les restaurants scolaires ne servent pas moins de 16 000 repas tous les jours. La problématique culturelle n'est donc pas leur principale préoccupation. Néanmoins, il y a un tel multiculturalisme, qu'il est nécessaire de ne pas adopter d'approche stigmatisant des élèves. Il existe des situations où des enfants, qui bien que mangeant du porc, préféreront le menu de substitution.

Une commissaire demande quelles sont les raisons qui ont poussé certains restaurants scolaires à arrêter de cuisiner du porc.

M. Diserens précise que le GIAP n'a aucun pouvoir décisionnel sur ce qui est cuisiné. Selon toute vraisemblance, ces raisons relèvent de considérations logistiques et pratiques.

Une commissaire demande ce qu'il en est des menus sans gluten, avant de souligner que cette polémique autour de la viande de porc n'a pas de sens pour les enfants qui n'en ont pas grand-chose à faire.

M. Diserens souligne que, dans le cadre des structures d'accueil collectif, il faut faire attention au principe d'individualisation de la prestation et aux risques

que cela entraîne. Lorsqu'un enfant souffre d'une allergie, les parents doivent fournir un certificat médical et préparer un panier-repas pour leur enfant (ce qui représente des adaptations logistiques conséquentes).

Une commissaire réfute l'affirmation selon laquelle la polémique de la viande de porc est sans importance et ne concerne que les adultes. Les discussions entre élèves qui mangent du porc et ceux qui n'en mangent pas sont vives dans les écoles. Ceux qui mangent du porc sont parfois la proie de moqueries par ceux qui n'en mangent pas. Cette problématique touche donc aussi les enfants, véritables caisses de résonance du monde adulte. Supprimer le porc évacue le problème sans y remédier. Or, le rôle de l'école est d'assurer un cadre favorable pour que diverses communautés puissent vivre ensemble. Cela implique qu'une communauté ne doit pas imposer ses pratiques.

M. Diserens précise que le GIAP ne s'octroie pas le droit de discuter des menus, car il aurait horreur que la Fédération des cuisines et restaurants scolaires vienne dicter au GIAP la façon dont il devrait encadrer les enfants.

Une attestation de religion est-elle demandée aux parents qui réclament des menus sans porc?

M. Diserens répond que non. La raison de l'exception «sans porc» est historique. Avec l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant les restaurants scolaires, les exigences individuelles représentent un problème difficilement gérable. Les parents partent souvent du principe qu'en mentionnant sur le bulletin d'inscription «sans porc», le GIAP devient responsable, institutionnellement, que leur enfant ne mange pas de porc. Or, cela n'est pas réaliste. Le GIAP ne peut pas prendre cette responsabilité, car un enfant astreint à un régime sans porc peut, par curiosité, goûter la saucisse de porc dans l'assiette de son camarade. Enfin, il rappelle les potentiels problèmes de stigmatisation, liés à l'individualisation de la prestation. Pour des raisons de simplification logistique, on pourrait avoir tendance à établir des «tables sans porc», ce qui doit absolument être évité.

Que se passerait-il si on obligeait les 40% des enfants qui ne mangent pas de porc à en manger?

M. Diserens rétorque que cela n'arrivera jamais. Le scénario le plus contraignant serait d'avoir des menus avec porc une à deux fois par semaine, sans menu de substitution. Toutefois, cela ne représenterait rien de dramatique, puisque l'équilibre alimentaire des enfants serait garanti par le reste du menu proposé.

Séance du 30 mars 2017

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M^{me} Francine Koch, directrice adjointe du département, et de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

Note de la rapporteuse: pour une restitution plus détaillée de cette audition, voir le rapport M-1215 A.

M^{me} Alder, après une introduction sur l'organisation et les diverses subventions des restaurants scolaires, rappelle qu'une question orale avait été posée sur la possibilité pour les enfants d'amener leurs propres repas. Or, pour des questions de logistique et de gestion, mais aussi en fonction des normes d'hygiène en vigueur, cela n'est pas possible (sauf pour les enfants atteints d'allergies, et qui présentent un certificat médical). Suite aux diverses interpellations relatives à une supposée interdiction du porc, elle précise que jamais ni son prédécesseur, ni elle-même, ni le service des écoles n'a interdit le porc. Néanmoins, elle souligne que cela peut paraître plus commode, logiquement parlant, pour certains réfectoires qui doivent assurer deux, voire trois services par repas de ne pas proposer de menus spécifiques. Suite à la polémique déclenchée à propos de la décision du restaurant scolaire de l'Europe de ne plus servir de porc (c'est dire que les douze autres associations n'ont jamais renoncé au porc), le Service des écoles est intervenu. A présent le restaurant scolaire concerné – qui fait partie des plus importants de la Ville, avec près de 1200 repas par jour – est revenu sur cette décision. Les restaurants scolaires appliquent la recommandation du Département de l'instruction publique (DIP) qui veut que les personnes, dont la culture religieuse interdit de manger du porc, puissent bénéficier d'une alternative lorsque du porc est au menu. Cette recommandation découle d'une décision prise par la commission de la restauration collective en 1991. D'après les chiffres dont elle dispose, elle informe qu'en moyenne 19% des enfants ne mangent pas de porc. Cette interdiction, en Ville de Genève, n'a d'ailleurs concerné que l'école de l'Europe où les enfants ne mangeant pas de porc représentent un pourcentage plus proche de 20% que de 40%. Il s'agit donc d'une problématique marginale. Elle ajoute que la problématique a trait à des considérations logistiques et rappelle que le restaurant en question doit servir quelque 1200 enfants en quelques heures.

M^{me} Widmer ajoute que le porc a été réintroduit partout, et que la diététicienne employée du service est chargée entre autres de vérifier que les menus en contiennent régulièrement (ce ratio de «service de viande de porc» par restaurant va de quatre à trente jours). Toutes les cuisines servent du porc, mais la problématique logistique est réelle.

M^{me} Alder affirme que, à présent, le problème est réglé. Des mesures ont été prises pour permettre la réintroduction de la viande de porc dans les menus de

l'association de l'Europe, en particulier, et des menus de substitution sont prévus. Elle conclut en rappelant qu'elle ne veut pas interférer d'une manière invasive dans la constitution des menus des associations.

Une commissaire dit que certains restaurants scolaires avaient décidé, pour des considérations logistiques, de tout simplement éviter de servir du porc. Ainsi, dans les faits, on peut quand même supprimer la viande de porc en déclarant ne pas l'interdire. Il existe donc, à ses yeux, une sorte de contradiction: on laisse une liberté aux restaurants scolaires sans s'assurer que le porc n'est pas évincé des menus. A propos des repas de substitution, pourquoi ne propose-t-on pas simplement un œuf cuit aux enfants ne mangeant pas de porc, d'autant plus que les restaurants n'en cuisinent apparemment pas souvent – une fois tous les trente jours, et encore? Cet argument de simplification peut conduire à des dérives à éviter à tout prix.

M^{me} Alder répond que la solution n'est pas si simple, car les œufs doivent respecter la chaîne du froid, être cuits, etc. Par ailleurs, il n'est pas juste que les enfants qui ne mangent pas de porc – viande qui peut être servie sous des formes diverses et variées – doivent se contenter d'un œuf cuit.

M^{me} Widmer ajoute que la problématique n'est pas liée aux repas de substitution ou au fait de ne pas manger de porc, mais de l'énorme augmentation des effectifs survenue récemment.

Séance du 4 mai 2017

Audition de M^{me} Marie-Pierre Theubet, représentante de la Fourchette verte

Les informations très riches et complètes que M^{me} Theubet a données durant son audition et qui concernent la Fourchette verte peuvent être consultées sur l'adresse: <http://www.fourchetteverte.ch/fr/articles/6>

Sur la question du porc dans les écoles, M^{me} Theubet déclare que la Fourchette verte promeut une variété totale, et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une motion contraignante pour autoriser le porc dans les restaurants scolaires, puisque toutes les cantines en servent à nouveau.

Séance du 1^{er} juin 2017

Audition de M. Pierre Lathuilière, vice-président de la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève, de M^{me} Nati Gomez, membre du comité de la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève, et de M^{me} Lene Gjessing Jensen, secrétaire de la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève

Note de la rapporteuse: pour une restitution plus détaillée de cette audition, voir le rapport M-1215 A.

M. Lathuilière, évoquant la motion M-1216, liée à la motion M-1215, rappelle que l'association qui avait pris une décision seule, sans consulter les autres membres de la fédération sur cette question, s'est depuis ravisée. L'affaire est donc réglée. Il croit savoir que cette association avait pris cette décision par pur souci logistique. En l'occurrence, la fédération a convenu de ne pas supprimer le porc dans les restaurants scolaires même si la gestion des repas n'est pas quelque chose de facile, étant donné le nombre important d'enfants ne mangeant pas de porc. Mais le dépôt des deux motions traitant du porc a permis de motiver l'association qui avait choisi de ne plus servir de porc à renoncer à ce choix.

M^{me} Gjessing Jensen précise que, suite au débat suscité par les motions concernant le porc, la fédération a fait parvenir une lettre aux magistrats de la Ville de Genève leur précisant le point de vue des associations sur cette question qui a été de continuer à servir du porc dans les restaurants tout en proposant une alternative pour les enfants ne consommant pas cette viande.

Discussions et prises de position

Le groupe Ensemble à gauche estime que les deux motions traitant du porc sont idéologiques et ne prennent pas en compte la réalité du terrain. Par ailleurs, la seule association qui avait décidé de ne plus servir du porc étant revenue sur sa décision, ces deux motions sont caduques.

Le Parti socialiste rejoint ce dernier point de vue.

Une commissaire constate que ce problème ponctuel a été réglé au niveau de l'association mentionnée ci-dessus. Cependant, elle affirme que le Parti démocrate-chrétien acceptera ces deux motions afin d'éviter que ce problème puisse, dans le futur, se répéter.

Les Verts, estimant que ces deux motions sont caduques, voteront donc contre celles-ci.

Bien que ces deux motions soient caduques, le Parti libéral-radical relève que c'est grâce à elles que l'association qui avait décidé de ne plus servir de porc est

revenue sur sa décision. Accepter les motions M-1215 et M-1216 empêcherait à l'avenir qu'une association reprenne une décision semblable. Le Parti libéral-radical soutiendra donc ces deux motions.

L'Union démocratique du centre reconnaît que ces motions sont caduques. Toutefois elle suivra le vote du Parti libéral-radical.

Pour les raisons qui viennent d'être évoquées, le Mouvement citoyens genevois votera en faveur des deux motions.

Vote de la motion M-1216

Mise aux voix, la motion M-1216 est acceptée par 8 oui (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 7 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve).

6.c) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 25 janvier 2016 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Jennifer Conti, Olivier Gurtner, Joris Vaucher, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso et Alia Chaker Mangeat: «Pour un menu végétarien hebdomadaire dans les restaurants scolaires et les institutions de la petite enfance» (M-1209 A)¹.

Rapport de M^{me} Michèle Roulet.

La motion M-1209 est renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 7 mars 2017. La commission, sous la présidence de M^{me} Patricia Richard, a étudié cette motion durant quatre séances: les 23 mars, 30 mars, 4 mai et 1^{er} juin 2017. Les membres de la commission sociale remercient MM. Nicolas Rey et Curtis Andrew pour la qualité de leurs notes de séances.

Rappel de la motion

En 2014, la Commission fédérale de l'alimentation recommandait une modération de la consommation de viande, mettant en évidence le fait que les Suisses en mangent trop. En 2015, un rapport de l'Organisation mondiale de la santé met en lumière d'autres risques liés à une surconsommation de viande. Il est reconnu

¹ «Mémorial 174^e année»: Développée, 4817.

qu'il ne faudrait pas en manger à chaque repas. Enseigner de bonnes habitudes alimentaires aux enfants leur permet d'éviter d'éventuels problèmes de santé dans le futur. L'instauration d'une journée végétarienne par semaine dans les restaurants scolaires et les institutions de la petite enfance permet la concrétisation de ce but, tout en découvrant les nombreuses alternatives à la viande et au poisson. Il faut pour cela une stratégie volontariste des collectivités publiques et, dans un deuxième temps, des acteurs parapublics et privés.

Considérant:

- que la consommation régulière et en quantité excessive de viande est un facteur de risque pour l'organisme, qui favorise les maladies de type cardiovasculaire, l'obésité, le diabète ainsi que certains cancers, colorectal particulièrement (excès de graisses cachées, protéines);
- que l'augmentation de la production de viande a pour conséquence des pressions accrues sur les ressources et l'environnement et que de plus en plus d'espèces marines sont menacées et/ou disparaissent en raison de la pêche intensive;
- que, en plus d'impacts environnementaux, la production industrielle de viande a des impacts sociaux. La Suisse importe annuellement 350 000 tonnes de soja des pays du Sud afin de nourrir nos animaux d'élevage, alors que des êtres humains y souffrent de la faim;
- que proposer une alimentation équilibrée, principalement basée sur des produits de saison cultivés localement en pleine terre, idéalement en agriculture biologique, doit être un réflexe de base, tels que les labels Fourchette verte et Genève Région – Terre Avenir déjà implantés dans les menus des restaurants scolaires de la Ville et les institutions de la petite enfance,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'instaurer une journée hebdomadaire végétarienne dans les menus des restaurants scolaires et des institutions de la petite enfance de la Ville de Genève, afin de développer plus encore auprès des enfants des habitudes alimentaires respectueuses de l'environnement;
- d'encourager les restaurants d'entreprises privées à se joindre à la démarche.

Séance du 23 mars 2017

Audition de M^{mes} Jennifer Conti et Alia Chaker Mangeat, motionnaires

M^{me} Conti explique que deux raisons principales ont motivé le dépôt de cette motion: l'ambition d'inciter à consommer localement et l'expérience d'un jour végétarien par semaine non fixe dans les cantines, qui a rencontré un franc succès. Elle conclut avec la citation d'Alain Ducasse: «Manger est un acte citoyen.»

M^{me} Chaker Mangeat ajoute que, selon une étude récente, les Suisses consomment trop de viande. La sécurité alimentaire a tiré la sonnette d'alarme. Ainsi, un menu végétarien par semaine, tel que proposé dans la motion, représente une bonne mesure pour la santé des adultes de demain.

Discussion et questions

Un commissaire s'interroge sur la deuxième invite et demande comment les motionnaires envisagent d'agir sur les acteurs privés de la restauration.

M^{me} Chaker Mangeat explique qu'il est question d'une journée végétarienne par semaine, mesure que les entreprises peuvent également appliquer.

Le même commissaire demande si cette invite ne concerne que des restaurants de la Ville de Genève.

M^{me} Chaker Mangeat répond que la motion vise avant tout les restaurants scolaires et les institutions de la petite enfance. Pour le reste, il ne s'agit que d'une incitation.

Un commissaire estime que le sens de cette motion est évident, et que les professionnels de la restauration devraient être les premiers à lutter contre le gaspillage et les mauvaises habitudes alimentaires.

Une commissaire rappelle que les restaurants de la Ville sont tous labellisés Fourchette verte. Il s'agit à présent d'harmoniser les cuisines, car pour l'heure chacune fait les choses comme elle l'entend.

Une commissaire estime que cette motion pêche avec sa deuxième invite. Comment encourager les entreprises privées? Cela ne relève pas des compétences du Conseil municipal. Par ailleurs, elle juge que cette moralisation de la société est malsaine et engendre de la violence. Favoriser la diversité alimentaire, c'est bien, mais il faut préserver l'autonomie des restaurateurs.

M^{me} Chaker Mangeat souligne le fait qu'il est question d'encourager, de promouvoir. La dimension est positive. Même les multinationales revendiquent cet aspect de menus végétariens et le font valoir comme argument marketing lors d'entretiens d'embauche.

Une commissaire ajoute qu'elle ne comprend pas bien cette invite d'imposer un jour végétarien dans les entreprises. Elle suppose que ce serait pour sensibiliser des parents par l'intermédiaire du monde du travail, mais demande quel serait le rôle de la Ville.

M^{me} Chaker Mangeat répond que les questions d'ordre organisationnel ne sont pas du ressort des motionnaires. Les personnes intéressées y répondront au

mieux en fonction de leurs moyens. Mais elle indique que la Ville de Lausanne a instauré une journée verte hebdomadaire sur toute la municipalité.

M^{me} Conti répète qu'il n'est pas question d'imposer un jour fixe, mais de prévoir un jour par semaine avec un menu végétarien.

Un commissaire propose d'amender la première invite en y inscrivant «au moins un journée hebdomadaire».

M^{me} Conti propose plutôt de mentionner la notion de jour «non fixe».

Un commissaire estime que si on ne parle que d'une journée, cela signifie que pendant les quatre jours restants, il serait possible de cuisiner uniquement de la viande.

M^{me} Conti répond que non. Elle rappelle que le label Fourchette verte prévoit un contrôle en la matière.

Une commissaire demande si les motionnaires disposent d'une liste des restaurants scolaires qui ne respectent pas ce principe.

M^{me} Chaker Mangeat signale qu'il suffit que l'équipe associative en charge du restaurant en question change pour que la constitution des menus change.

Une commissaire rappelle que dans la pratique, le menu végétarien se fait déjà. Par ailleurs, elle s'oppose au surplus de règles, d'autant plus qu'elles ne sont pas nécessaires, le label Fourchette verte suffisant à contrôler les menus.

M^{me} Conti explique que Fourchette verte intervient dans l'élaboration des menus et plats équilibrés, alors que la motion M-1209 parle de menu végétarien.

La même commissaire estime que ces obligations imposées risquent de développer davantage de demandes comme celle de repas vegans.

M^{me} Conti propose de préciser alors: «repas sans protéine carnée».

M^{me} Chaker Mangeat rappelle que la plupart des enfants ne mangent jamais les légumes accompagnés par autre chose. Ainsi, les plats végétariens permettent d'apprendre aux enfants à apprécier les légumes.

Une commissaire estime qu'il serait plus logique de parler de menus équilibrés tel que le prône Fourchette verte.

La présidente lit la description du label Fourchette verte trouvée sur internet (cf. <http://www.fourchetteverte.ch/fr/articles/2>):

Fourchette verte est un label de restauration de qualité, qui cherche à concilier plaisir et santé, dans le cadre de la promotion de la santé et la prévention de certaines maladies (cancers, pathologies cardio-vasculaires, obésité). En améliorant les connaissances en matière d'alimentation et de santé, Fourchette verte tente de

modifier non seulement le comportement des restaurateurs mais également, par effet démultiplicateur, celui des consommateurs.

Une commissaire aimerait élargir la motion en l'étendant au poisson et aux crustacés par exemple.

Une commissaire demande si cette motion se limite au sens classique de «végétarien».

M^{mes} Conti et Chaker Mangeat confirment.

Un commissaire rappelle qu'en 1998-1999 deux objets (R-544 et M-181) ayant trait à l'alimentation saine (à l'époque il s'agissait de la lutte contre les organismes génétiquement modifiés – OGM) avaient été déposés, et que leurs rapports pourraient s'avérer instructifs.

La présidente procède aux votes sur les auditions de Fourchette verte, M^{mes} Alder et Widmer et la Fédération des restaurants scolaires. Les trois auditions sont acceptées à l'unanimité.

Séance du 30 mars 2017

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M^{me} Francine Koch, directrice adjointe du département, et de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

M^{me} Alder explique, concernant la question des menus végétariens, que rien n'est, pour l'heure, imposé, même si de nombreux restaurants scolaires proposent régulièrement des repas sans viande ni poisson (à raison d'une à deux fois par semaine). Elle ajoute que l'introduction du label Fourchette verte a permis de réduire la quantité de viande servie par enfant (40 à 60 g) au profit de légumes ou de féculents. En termes de diminution de la charge environnementale, la Ville de Genève poursuit ses efforts au travers de la campagne «Croquons local», initiée en 2011 dans les restaurants scolaires, et qui vise à favoriser les produits locaux Genève Région - Terre Avenir (GRTA).

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a demandé aux associations de faire évoluer leurs menus, afin qu'un repas par semaine ne contienne aucune matière animale. Cet objectif devrait être atteint à la rentrée 2017-2018, mais, certaines associations se sont exprimées contre cette demande perçue comme une contrainte.

S'agissant des menus de remplacement pour les végétariens, elle explique qu'il n'existe aucune obligation de manger de la viande ou du poisson, et que souvent l'enfant concerné se voit servir davantage de légumes et de féculents.

M^{me} Alder reconnaît que le contexte de la restauration collective rend ce type de gestion individuelle difficile. Concernant les implications financières et logistiques que l'introduction systématique d'un menu de remplacement impliquerait, M^{me} Alder explique que ces implications seraient pour le moins importantes (achat de matériel et engagement de personnel supplémentaire). Néanmoins elle précise qu'elle n'est pas contre, d'autant plus si le Conseil municipal lui alloue des moyens suffisants. Un crédit d'étude est en train d'être élaboré avec la Direction du patrimoine bâti (DPBA) afin d'analyser les éventuels besoins de maintenance et de mise aux normes des cuisines, engendrés par l'augmentation constante de la fréquentation des restaurants scolaires.

M^{me} Alder précise que le Service des écoles et institutions pour l'enfance va demander aux associations d'introduire un repas végétarien par semaine, étant précisé que toute imposition n'est pas simple dans le cadre du tissu associatif en question. Il est donc nécessaire de négocier. A ce sujet, elle invite la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse à interroger la Fédération des restaurants scolaires, le cas échéant, afin que celle-ci fasse part des contraintes que cette mesure engendre. Quoi qu'il en soit, M^{me} Alder rappelle que les gens ont tendance à manger trop de viande, et qu'à ce titre cette mesure ne peut être que bénéfique pour tout le monde.

Questions

Une commissaire demande si l'imposition d'un menu végétarien peut voir des implications en termes de gaspillage, dans la mesure où l'on sait que les enfants n'aiment pas trop les légumes.

M^{me} Alder reconnaît que la restauration pour les petits n'est pas chose facile. Elle rappelle que, dans le cadre de la campagne «Croquons local», il avait été question de menus colorés et d'activités ludiques afin de sensibiliser les enfants à ce type de problématique.

M^{me} Widmer confirme qu'il s'agissait d'une expérience pilote organisée avec des associations volontaires. Certains chefs, déjà très impliqués, se sont lancés dans l'élaboration des menus de la semaine suivante en collaboration avec les enfants. Cet exemple illustre bien le fait que la pédagogie peut s'exercer de manière pragmatique.

Quelles sont les contraintes invoquées par les associations pour ne pas mettre en place un menu végétarien par semaine?

M^{me} Widmer rappelle qu'il s'agit d'un tissu associatif varié avec des profils de bénévoles très différents. Certaines associations sont centenaires et portées par leurs membres depuis fort longtemps et parfois à bout de bras. Le Service des écoles apporte donc son soutien, ce qui engendre une forme de formatage non

seulement administratif, mais également en termes de qualité alimentaire (Fourchette verte, etc.).

M^{me} Alder ajoute que certaines communes ont municipalisé leurs restaurants scolaires, ce qui engendre des coûts très importants. Même si tout n'est pas simple, elle tient à souligner le fait que ces bénévoles se donnent beaucoup de peine et que les restaurants scolaires ont fourni un important effort qualitatif (menus variés, etc.) Cela participe de la sensibilisation relative au gaspillage. La pédagogie relative à l'alimentation de l'enfant se décline donc de différentes façons. Elle signale que l'objectif est d'inciter les restaurants scolaires à faire évoluer leurs menus, mais que certains proposent déjà un menu végétarien régulier. Elle rappelle que quel que soit le mets, la façon dont il est préparé (visuellement) ou servi (saison, climat) a une incidence. Un important travail a été effectué en collaboration avec les services de M. Paganì afin que l'environnement des restaurants scolaires soit amélioré (insonorisation, restaurant de plain-pied plutôt qu'en sous-sol, etc.).

M^{me} Widmer rappelle que les associations sont tenues de souscrire systématiquement à un contrat de contrôle de nourriture externalisé. L'ensemble des associations a souscrit à un abonnement avec la société Abiolab qui transmet un rapport annuel au Service des écoles et institutions pour l'enfance sur l'état des cuisines. En outre, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) effectue lui aussi des contrôles réguliers.

Une commissaire demande si l'adoption de la motion à propos des repas végétariens par le Conseil municipal permettra de favoriser la position du Service des écoles et institutions pour l'enfance dans le cadre des négociations qu'ils mènent avec certains restaurants scolaires.

M^{me} Alder répond que cela permettrait de se reposer sur une décision prise par le Conseil municipal dont la légitimité est reconnue par tous. Mais elle précise qu'elle ne veut pas interférer d'une manière invasive dans la constitution des menus des associations.

Un commissaire demande si les repas végétariens peuvent contenir des organismes génétiquement modifiés (OGM).

M^{me} Alder rappelle que les OGM sont interdits en Suisse.

Le même commissaire demande ce que M^{me} Alder pense de la deuxième invite de la motion M-1209 qui a trait aux entreprises privées.

M^{me} Alder répond qu'elle ne voit pas très bien quel impact la Ville pourrait avoir sur les entreprises privées.

Séance du 4 mai 2017

Audition de M^{me} Marie-Pierre Theubet, représentante de la Fourchette Verte

M^{me} Theubet distribue un dossier comportant plusieurs documents relatifs à Fourchette verte ainsi que les menus hebdomadaires de trois restaurants scolaires. Elle rappelle l'histoire de Fourchette verte, ses aspects organisationnels et diététiques. Ces données peuvent être consultées sur le site <http://www.fourchetteverte.ch/fr/articles/6>.

Abordant la question des éléments sur lesquels ce label est basé, M^{me} Theubet précise que, dès l'obtention du label Fourchette verte, les diététiciennes accompagnent la structure concernée. L'idée, dans le cadre d'un projet de santé publique, est de systématiser une cuisine en fonction des besoins et non pas des envies. Elle y souligne qu'aucun aliment n'est exclu des menus Fourchette verte. L'objectif principal est qu'aucun enfant ne sorte du restaurant scolaire en ayant faim. On s'assure que tous les enfants aient accès à du pain, y compris ceux qui ne mangeraient pas pour des raisons de confort ou pour des motifs culturels. Un autre objectif est de favoriser un apprentissage progressif des goûts, car ceux-ci changent au cours du temps et particulièrement entre l'enfance et l'adolescence. L'idée n'est en aucun cas de forcer, mais d'adopter une certaine souplesse. Les cuisiniers sont invités à mettre du goût. Le principe de base est de ne rien interdire mais de contrôler la quantité et la fréquence de consommation des mets gras, sucrés ou salés.

Prenant la page 3 du document «Fourchette Verte junior», qui a trait à la motion M-1209, elle précise que le «végétarisme» signifie des aliments qui ne proviennent pas d'animaux tués – alors que le «véganisme» consiste à ne consommer aucun produit animalier. Concernant le végétarisme, cela ne pose pas de problème, car il existe des mets de remplacement: le tofu, le lait ou les légumineuses qui représentent un excellent apport en protéines. Mais cuisiner pour les enfants n'est pas forcément évident. En effet, ces derniers n'aiment pas les mélanges (elle donne quelques exemples) et on constate parfois des incohérences de réception pour certains plats. Mais, pour revenir à la question du plat végétarien, elle explique qu'il serait logiquement impossible de prévoir un menu végétarien à côté d'un menu «classique».

Une commissaire constate que la nourriture est un sujet pour le moins complexe et demande si auparavant, on cuisinait également de manière équilibrée, mais plus naturellement et si cette nécessité de manger équilibré ne consiste pas à aller d'une certaine manière à l'encontre de ce que veulent les enfants.

M^{me} Theubet précise que les repas des cuisines scolaires sont plutôt basiques, mais que le principe de variété est primordial. Un mémoire en santé publique, portant sur l'équilibre nutritionnel des personnes défavorisées, a révélé que celles-ci mangent souvent la même chose. En ce qui concerne la notion de répondre aux désirs des enfants, elle précise que cela vise avant tout à n'avoir aucun gaspillage

ou très peu de restes. Elle prend l'exemple des endives, dont l'amertume devient un goût plaisant dès 13-14 ans. Il faut par conséquent être conscient des goûts des enfants, afin de ne pas les forcer ni commettre des erreurs, sachant qu'il est question d'immenses volumes de nourriture. Elle aborde la question du label GRTA, en précisant qu'il ne s'agit pas de produits bio, même si certains produits bio peuvent être GRTA. Ce label vise à soutenir les producteurs et maraîchers locaux.

Certains établissements ont décidé de ne plus proposer de sucreries lors de récréations, suite à des concertations entre les professeurs et la direction.

Un commissaire demande s'il est sûr que les enfants mangent à la cantine.

M^{me} Theubet reconnaît que les premiers jours au restaurant scolaire peuvent représenter une période difficile. Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) a fourni un grand travail afin de faire manger les écoliers par vagues successives afin d'éviter que les réfectoires ne soient trop bondés. Dans l'ensemble, les enfants mangent bien. Si un cas problématique est repéré par les animateurs, ces derniers parlent avec les parents et peuvent même faire appel à l'infirmière scolaire. En cas de régime spécial (reposant sur un certificat médical), un plan d'accueil individualisé est mis sur pied. Elle précise qu'il est logistiquement impossible d'offrir des prestations relatives à tel ou tel régime. De plus, il n'est pas admissible de faire porter cette responsabilité aux cuisiniers.

En ce qui concerne le végétarisme, elle estime que cela peut être une bonne chose. Mais elle précise qu'il ne faut pas mentionner de jour fixe afin de ne pas pénaliser les enfants qui ne mangent pas tous les jours à la cantine et de garantir une certaine liberté aux cuisiniers. Elle ajoute que cette dimension de repas végétarien fait déjà l'objet d'une attention particulière dans la conception des menus et que, même si cela n'est pas encore systématique, le réflexe végétarien commence à se développer. De plus, du point de vue de l'équilibre budgétaire, cela peut s'avérer intéressant.

A propos de la question du végétarisme, elle prend l'exemple de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui propose deux immenses buffets chauds et froids dont l'un est exclusivement végétarien. Cela s'avère particulièrement commode pour une structure de ce genre qui regroupe un grand nombre de nationalités et donc de cultures différentes. Concernant la question des acteurs privés, elle demande s'il faut comprendre les entreprises privées de restauration collective ou toutes les entreprises privées.

Une commissaire estime qu'il faut comprendre le terme de façon large.

Une commissaire a le sentiment que la motion M-1209 comporte un relent anti-viande et demande à M^{me} Theubet si la consommation de viande pose un problème en soi.

M^{me} Theubet confirme que la viande est essentielle pour l'apport de vitamine B12 ou de fer. Les limitations concernent tant les excès de quantité qu'une fréquence de consommation excessive. Elle rappelle que Fourchette Verte lutte contre la malbouffe. Il s'agit donc de prévenir les surcharges métaboliques. La viande doit répondre à toute une série de critères stricts en matière d'hygiène (dont les normes suisses peuvent être parfois considérées comme surfaites). Ainsi, il faut quantifier la viande de manière optimale pour éviter les restes. Elle informe également que 60 g de fromage équivalent à 100 g de viande en termes d'apport en protéines. Il s'agit donc de réaliser une bonne cuisine avec de bons produits tout en restant raisonnable concernant les besoins.

Le label Fourchette verte inclut-il l'offre d'épices et de graines?

M^{me} Theubet confirme que les épices sont tout à fait favorisées, puisqu'il s'agit principalement d'initier les enfants aux goûts (de plus, les épices peuvent remplacer le sel). Concernant les graines, M^{me} Theubet explique que cela dépend du cuisinier mais également d'une question de prix. Elle cite le Canton du Valais qui dispense une éducation alimentaire, adaptée de la première à la huitième primaire et centrée sur l'apprentissage. Un projet similaire a été mis sur pied et 100 enseignants ont été formés d'une manière pluridisciplinaire. L'évaluation a été réalisée il y a trois ans déjà, mais la Direction générale de l'enseignement doit encore donner son accord.

Séance du 1^{er} juin 2017

Audition de M. Pierre Lathuilière, vice-président de la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève, de M^{me} Nati Gomez, membre du comité de la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève et de M^{me} Lene Gjessing Jensen, secrétaire de la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève

M. Lathuilière entame son intervention en soulignant que la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève regroupe environ 30 associations (sur un total d'environ 50 à l'échelle cantonale). Treize d'entre elles se situent en Ville de Genève et accueillent environ 6000 enfants encadrés par les collaborateurs du GIAP, certaines depuis 1880. La fédération s'intéresse à tout ce qui concerne la restauration à midi pour les enfants du canton et collabore avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville de Genève.

En ce qui concerne la motion M-1209 proposant d'instaurer un repas végétarien par semaine, il affirme qu'un nombre important d'associations (plus de la moitié actuellement) ont déjà instauré cette pratique. Mais il souligne que le passage vers un tel régime pour l'ensemble des associations n'est pas aisé, car

cela nécessite des installations particulières. Si l'objectif est de proposer plus qu'un seul repas végétarien par semaine, cela posera problème.

Questions

Une commissaire revient sur cette affirmation selon laquelle il ne serait pas simple d'instaurer plus d'un repas végétarien par semaine et demande plus d'informations.

M. Lathuilière répond que c'est en train de se mettre en place, mais que cela prend du temps et est plus problématique pour les restaurants scolaires dépendant d'une cuisine centrale. La difficulté ici est au niveau de l'adaptation à ces nouveautés.

La même commissaire comprend donc que les soucis ne se situent pas au niveau logistique.

M. Lathuilière confirme, mais seulement dans la mesure où l'on resterait à un repas végétarien par semaine, pas plus.

Un commissaire, affirmant qu'un quart à un tiers des enfants ont des habitudes diététiques particulières, estime qu'il y a un réel besoin au quotidien, qui justifierait de proposer un plat végétarien plus fréquemment qu'une fois par semaine. Enfin, constatant que les associations servent déjà des menus végétariens, il se demande si la directive, inscrite dans la motion M-1209, est vraiment nécessaire. Il réclame de plus amples informations concernant les problèmes de personnel du GIAP.

M. Lathuilière répond que le GIAP manque malheureusement de main-d'œuvre lui permettant de répondre à cette demande. Il souligne toutefois que cet aspect n'est pas du ressort des associations. Pour terminer, il affirme que gérer un repas végétarien par semaine est faisable, mais difficile à mettre en place.

Un commissaire rappelle que les assemblées générales, composées de centaines de personnes, représentent une importante force sociale, permettant de mettre sous pression les autorités publiques et d'exiger de nouvelles infrastructures.

M. Lathuilière répond que bien que des centaines de parents d'élèves soient invités à participer aux assemblées générales, seuls quelques-uns se déplacent. Il ajoute que les comités des différentes associations sont des bénévoles, mais également composés de personnel rémunéré (notamment le personnel de cuisine).

Une commissaire demande si la motion sur les menus végétariens a motivé les associations à servir un menu végétarien par semaine.

M. Lathuilière lui répond que c'est suite à une recommandation de Fourchette verte qu'il a été convenu d'instaurer graduellement un repas végétarien par semaine.

Discussion et vote

Une commissaire propose deux amendements à la motion M-1209:

- 1) Préciser pour la première invite que la journée hebdomadaire végétarienne ne doit pas être nécessairement un jour fixe et écrire: «d’instaurer une journée hebdomadaire végétarienne non fixe dans les menus des restaurants [...]».
- 2) Supprimer la seconde invite «encourager les restaurants d’entreprises privées à se joindre à la démarche».

La présidente soumet les deux amendements au vote de la commission.

Par 13 oui (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 EàG, 4 S, 1 Ve) et 2 abstentions (MCG), l’amendement de la première invite qui la modifie en précisant que cette journée doit être «non fixe» est accepté.

Par 15 oui (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG, 2 EàG, 4 S, 1 Ve), le second amendement qui demande la suppression de la deuxième invite est accepté à l’unanimité.

Vote de la motion M-1209

Par 13 oui (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 EàG, 4 S, 1 Ve) et 2 abstentions (MCG), la motion est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’instaurer une journée hebdomadaire végétarienne non fixe dans les menus des restaurants scolaires et des institutions de la petite enfance de la Ville de Genève, afin de développer plus encore auprès des enfants des habitudes alimentaires respectueuses de l’environnement.

La présidente. Pour rappel, ces points sont liés, il y aura donc un débat sur ces trois objets. Il y aura cependant trois votes différents. S’il y a des amendements, ils doivent évidemment concerner chaque objet séparément. En préambule, sur ces trois motions, je donne la parole à la présidente de la commission, M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard, présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (PLR). Merci, Madame la présidente. Ces trois motions ont été traitées par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse avec beaucoup

d'intérêt, puisqu'elles concernent toutes les trois ce qu'il y a dans les assiettes de nos enfants aux cuisines scolaires. Nous avons reçu beaucoup de personnes, ce qui a permis aux commissaires de voir exactement comment elles fonctionnaient.

Je remercie beaucoup la rapporteuse, M^{me} Roulet, qui a fait trois excellents rapports sur ces objets et qui va sûrement prendre la parole pour vous en parler. Je tiens à remercier tout spécialement la magistrate, M^{me} Alder à l'époque, ainsi que ses services qui eux sont toujours là, ainsi que le vice-président de la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève, M. Lathuilière, qui a été très présent pour nous et qui a répondu à toutes nos questions.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je passe la parole à la rapporteuse sur ces trois objets, M^{me} Michèle Roulet. (*M^{me} Roulet prend la parole mais on ne l'entend pas.*) Qui n'a pas mis sa carte...

M^{me} Michèle Roulet, rapporteuse (PLR). Voilà... Merci, Madame la présidente. La présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse s'est déjà exprimée sur plusieurs points, entre autres que ces motions ont été traitées avec beaucoup de sérieux.

Pour rappel, ces motions sur le porc et le menu végétarien sont au menu de notre ordre du jour depuis octobre 2017. Ça devenait drôle parce que c'était chaque fois le dernier point qui n'était pas traité. Le porc a tellement eu le temps de refroidir que ces motions sont devenues obsolètes...

Je vous rappelle que les motions sur le porc avaient été déposées à l'époque par le Mouvement citoyens genevois lorsqu'on avait découvert que des écoles à Genève avaient purement et simplement supprimé le porc des menus des restaurants scolaires. La motion sur le menu végétarien hebdomadaire dans les restaurants scolaires avait été déposée par les socialistes, Ensemble à gauche et le Parti démocrate-chrétien. Ces motions sont aujourd'hui obsolètes parce que les propositions inscrites dans leurs invites étaient déjà mises en œuvre et appliquées avant même que nous ne puissions les traiter dans ce plénum. Je vous rappelle en effet que la viande de porc est à nouveau introduite dans tous les restaurants scolaires en Ville de Genève. Quant au menu hebdomadaire végétarien, il a d'ores et déjà été introduit dans les écoles.

Ces motions ont néanmoins eu des effets extrêmement bénéfiques. Comme l'a dit la présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, M^{me} Richard, elles ont été traitées avec beaucoup de sérieux. Nous avons eu cinq séances avec des auditions au cours desquelles nous avons eu bien entendu les motionnaires, mais aussi M^{me} Esther Alder, magistrate en charge des écoles de

la Ville de Genève avec ses services ainsi que la représentante de la Fourchette Verte, Marie-Pierre Theubet – je pense que beaucoup la connaissent ici –, qui est spécialiste nutritionniste. Nous avons eu également la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève ainsi que le directeur du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP).

Nous avons donc vu en long et en large combien l'alimentation était un sujet brûlant et représentait une gestion extrêmement difficile. Si on regarde dans le rapport sur la motion M-1215, on a quelques données. Pas moins de 3 millions de prises en charge d'élèves étaient assurées chaque année, ce qui signifie que les exigences individuelles représentent un problème difficilement gérable. Bien souvent, les parents partent du principe qu'en mentionnant des spécificités alimentaires sur les bulletins d'inscription parascolaires, les commissaires du GIAP sont institutionnellement responsables que leurs enfants ne mangent pas de porc. Or, ce point de vue n'est pas réaliste, comme l'a dit le GIAP pendant les auditions. Le GIAP ne peut pas prendre cette responsabilité.

On nous a indiqué aussi qu'il y avait à l'époque 13 associations de cuisines et de restaurants scolaires, 8 cuisines de production et que 5638 enfants étaient inscrits en 2017. Ça a dû changer depuis le traitement de cette motion M-1215 en 2016. Il doit y avoir davantage de cuisines et de restaurants scolaires puisqu'il y a une ou deux nouvelles écoles. Par ailleurs, tous les menus étaient labellisés Fourchette Verte et un repas par mois était entièrement estampillé Genève Région – Terre d'Avenir. Deux des produits de ce label étaient d'ailleurs utilisés quotidiennement dans la préparation des repas.

Donc, bien que ces motions soient obsolètes aujourd'hui, elles nous ont permis de connaître beaucoup de choses sur le fonctionnement des restaurants scolaires. Elles ont permis également de soulever de nombreuses questions et de découvrir en effet que les restaurants scolaires avaient purement et simplement supprimé la viande de porc de leur menu – c'était d'ailleurs à la base des motions M-1215 et M-1216 – soit pour faciliter leur gestion soit parce qu'ils avaient acquiescé à des demandes de parents. Aujourd'hui, une diététicienne employée du service est chargée entre autres de vérifier que les menus contiennent régulièrement de la viande de porc.

Je vous rappelle que les restaurants scolaires et les cuisines des crèches sont des restaurations collectives au sein desquelles, comme même les commissaires du GIAP l'ont précisé, les desiderata individuels ne peuvent être pris en compte. Imaginons par exemple les multiples demandes émanant de ceux qui voudraient manger sans gluten, sans viande ou avec de la viande mais uniquement labellisée halal, ou encore uniquement un régime crudivore.

La situation est compliquée également s'agissant des enfants qui auraient des allergies, mais je vous rappelle que, même dans ce cas de figure, avec des allergies

qui peuvent même être graves, les restaurants scolaires n'ont pas à prendre la responsabilité de menus spéciaux. Ça veut dire que, lorsqu'un enfant a une allergie et doit fréquenter le restaurant scolaire, c'est aux parents de préparer des repas. C'est bien évidemment aussi une manière pour les restaurants scolaires de ne pas avoir à subir après d'attaques pénales.

Je vous rappelle que les enfants ne sont pas obligés d'aller dans les restaurants scolaires. C'est une prestation offerte par la Ville de Genève à un prix d'ailleurs extrêmement réduit, puisqu'on est, je crois, sur un prix de l'ordre de 7,5 francs. J'ai appris que dans le canton de Vaud, dans un petit village près de Nyon, les repas étaient facturés 21 francs. C'est une manière de ne pas forcément encourager les parents à mettre leurs enfants dans les restaurants scolaires. Ce n'est pas le cas à Genève puisque tous les enfants y sont acceptés et que, par ailleurs, de très nombreuses familles ne paient pas cette prestation si elles se trouvent dans une situation précaire. Aucun enfant ne peut donc être refusé dans les restaurants scolaires.

Aucun enfant n'est bien évidemment non plus obligé de manger du porc. On oblige les enfants à goûter de tout, sauf le porc puisqu'il y a disons une mesure d'exception, mais les enfants sont effectivement encouragés à goûter de tout pour qu'ils aient des habitudes alimentaires saines. Sauf le porc encore une fois. S'il y a du porc dans le menu, il y a même actuellement un menu de substitution. Quant au menu végétarien, il est proposé en moyenne une fois par semaine.

S'il est nécessaire d'avoir une politique cohérente au sein des restaurants scolaires en Ville de Genève, il est nécessaire également de laisser une certaine marge de liberté dans la gestion de ces cuisines au chef cuisinier ainsi qu'aux équipes bénévoles qui s'occupent des restaurants, puisque, on en a discuté hier, ce sont des gens qui s'occupent aussi de planifier les repas, de gérer les finances et ainsi de suite. Les menus sont affichés en général une semaine à l'avance et toutes les personnes que nous avons auditionnées, que ce soit M^{me} Alder, ses services ou les personnes du GIAP nous ont dit et redit lors de ces auditions qu'on ne pouvait bien évidemment pas entrer dans les demandes individuelles. Il a en outre été relevé qu'il fallait absolument éviter, pour des raisons logistiques notamment, de constituer des tables avec uniquement des enfants qui mangent du porc et ceux qui ne mangeraient pas de porc, ce qui serait une manière de créer des ségrégations extrêmement graves.

Je pense que vous serez tous d'accord au sein de ce plénum que l'école ne doit pas devenir un lieu où l'on favorise une forme de communautarisme. Ne pas respecter nos racines, nos us et coutumes finit par provoquer des effets pervers. C'est un peu la conclusion que je porte sur le travail que nous avons fait quand on voit les violences incessantes qui se passent aujourd'hui en France où on a renié une partie des racines culturelles. Je vous rappelle que la France a aussi été confron-

tée à ces demandes de suppression de la viande de porc, y a acquiescé dans beaucoup d'endroits pour faire plaisir à certaines communautés. Eh bien, aujourd'hui, il y a des demandes supplémentaires, comme celle de n'avoir dans les restaurants scolaires que de la viande halal. Donc, pour qu'un climat sain, pacifique et serein puisse perdurer à Genève, il faut y être attentif et ne pas donner l'impression à la population genevoise qu'elle est de plus en plus dépossédée de ses coutumes, de ses valeurs et de son art de vivre. Le traitement de ces trois motions nous a permis de voir que la nourriture joue un rôle central dans ce domaine.

Je vous remercie de votre attention. Je sais qu'un amendement a été déposé. Je ne sais pas si c'est le moment d'en parler, mais je pense que oui. Un amendement nous a été envoyé... (*Remarque.*) Bon, alors je reprendrai la parole par la suite.

La présidente. Oui, c'est vrai qu'il ne figure pas dans le rapport... Merci. Alors ouvrons ce débat. Je donne la parole aux conseillers et conseillères municipales ou administratives qui souhaitent la prendre. Monsieur Daniel Sormanni...

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Ces trois motions arrivent évidemment tard dans la discussion, mais je pense que ça mérite un petit débat. Il faut bien se rendre compte que la suppression par certains restaurants scolaires, sans en informer personne, de la viande de porc avait quand même suscité une certaine inquiétude. On comprend bien qu'il y en a qui ne peuvent ou ne veulent pas en manger, je le respecte, mais effectivement ce n'est pas une raison de la supprimer pour tout le monde. Les restaurants scolaires sont bien heureusement revenus à la raison ou sont revenus en arrière, mais je pense quand même que ces motions étaient nécessaires car, comme l'a dit la rapporteuse que je remercie pour ces trois rapports, elles ont permis l'ouverture d'un débat.

Il n'en demeure pas moins que c'est tout à fait utile et bon de quand même accepter ces motions de façon que soit ancré dans la mémoire collective le fait que dans les restaurants scolaires les menus doivent être le plus varié possible et qu'il ne doit pas y avoir d'interdits, même si on ne va évidemment forcer personne, surtout pour des raisons personnelles, voire religieuses, à manger un certain nombre d'aliments.

Il est bon aussi qu'il y ait des menus végétariens à disposition. C'est plutôt le sujet de la troisième motion, la M-1209, et il me semble même que j'en ai revu passer une nouvelle sur ce sujet-là. Je le respecte tout à fait, c'est tout à fait normal pour la diversité, pour que les enfants qui viennent dans les restaurants scolaires puissent avoir le plus de possibilités de goûter de tout. Nous sommes tous passés

par là quand nous étions petits, y compris moi. «Ah non, j'aime pas...» Question: «Est-ce que tu as goûté? Non! Alors comment tu peux dire que tu n'aimes pas si tu n'as pas goûté?» Ça fait effectivement partie de l'éducation au goût. Un ancien conseiller national s'était d'ailleurs fait le chantre du goût, M. Zisyadis du Canton de Vaud, membre du Parti ouvrier et populaire, et je pense qu'il avait parfaitement raison. Je crois qu'on doit aller dans cette direction, et c'est pour ça que je vous invite à accepter cette motion. Ce n'est pas polémique, c'est simplement pour bien se souvenir dans la mémoire collective qu'il est nécessaire d'avoir de la diversité et d'inviter les enfants à goûter de tout pour leur futur. Merci d'avance.

M^{me} Louise Trottet (Ve). Je serai brève... Je voulais présenter au nom du groupe des Verts un amendement à la motion M-1209 relative au menu végétarien. Comme déjà mentionné par ma collègue, M^{me} Rouillet, cette motion est obsolète en l'état actuel des choses puisqu'il y a déjà un menu végétarien par semaine dans les restaurants scolaires de la Ville de Genève.

Cela étant, vu le contexte d'urgence climatique et l'impact prépondérant de la consommation de viande, notamment rouge, sur les émissions de gaz à effet de serre, il s'agit selon le groupe des Verts d'être un peu plus ambitieux maintenant et de passer cette fréquence du menu végétarien à deux fois par semaine. C'est pourquoi nous vous proposons de modifier comme suit la première invite de cette motion:

Projet d'amendement

d'instaurer *deux journées hebdomadaires végétariennes* dans les menus des restaurants scolaires et des institutions de la petite enfance de la Ville de Genève, afin de développer plus encore auprès des enfants des habitudes alimentaires respectueuses de l'environnement.

C'est le sens de cet amendement que j'invite ce plénum à soutenir largement. Merci.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Les deux motions portant sur la viande de porc servie aux cuisines scolaires étaient déposées au Conseil municipal quand la question pratique avait déjà été résolue et qu'il n'y avait donc plus aucune raison de traiter de ces objets.

Une seule cuisine sur les treize qui existent avait fait le choix à l'époque de ne plus servir de porc pour des raisons logistiques.

En effet, dans son secteur, 20% d'enfants en moyenne ne mangeaient pas de porc, il fallait donc organiser deux repas pour les jours où du porc était servi. Cette cuisine de production, la seule qui avait procédé de cette manière, était rapidement revenue sur sa pratique de sorte qu'il n'y avait plus aucune situation concrète à prendre en compte, même au moment où la commission étudiait ces motions. Nous avons tout de même passé cinq séances de commission là-dessus, alors même que les partis de droite qui les défendaient, qui les défendent encore aujourd'hui, reconnaissent que ces deux motions étaient devenues caduques. Ils les ont cependant acceptées. C'est donc sur une position purement idéologique que la droite a appuyé ces deux motions il y a trois ans et que, comme on peut l'entendre, ils souhaitent encore le faire aujourd'hui. Ensemble à gauche refusera bien sûr ces deux motions et votera non aux conclusions de la commission. Merci de nous suivre sur cette décision.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les Verts rejoignent Ensemble à gauche par rapport aux deux motions concernant le porc, qui étaient caduques avant même leur dépôt. Nous tenons aussi à signaler que pour nous elles vont totalement à l'encontre de la diversité culturelle et culturelle, qui est chère aux Verts. Nous déplorons donc fortement l'attaque indirecte qu'elles portent contre la communauté musulmane. Nous voterons contre ces deux motions.

Je m'attellerai cependant à relever certains points qui sont apparus au cours des auditions. En 2019, comme l'a dit M^{me} Kitsos hier, 1,4 million de repas étaient concoctés pour 4000 enfants, ce qui représente 55% des enfants. En 2025, la Ville de Genève aimerait pouvoir donner les repas à midi à 75% des enfants scolarisés.

Par ailleurs, les motions ont pointé des manques liés à la l'accueil des enfants par rapport aux volumes et aux places à disposition dans les restaurants scolaires. Les places manquaient, il fallait donc construire pour satisfaire la hausse constante des repas servis. Il fallait aussi répondre régulièrement aux demandes de repas en lien avec des allergies alimentaires. M^{me} Rouillet a parlé de la difficulté de devoir gérer ces demandes tout comme celles qui sont liées à des choix alimentaires spécifiques.

Pour répondre à la grande partie des besoins des familles, une solution a été présentée, à savoir de servir deux types de repas par jour, dont un repas végétarien. Malgré la gestion des coûts opérationnels par les restaurants scolaires eux-mêmes, leurs finances sont encore malheureusement trop serrées pour pouvoir proposer deux repas, d'autant qu'une grande partie des cuisines de production mises à leur disposition ne le leur permet pas. Ils ne peuvent donc faire qu'un repas. La multiplication des services dans certains restaurants scolaires où il y a parfois deux ou trois services par jour complique la donne également auprès des enfants qui doivent manger rapidement. Ainsi, à ce jour, proposer deux choix de

menus quotidiens, ce dont nous rêvons dont un repas végétarien, relève d'un défi logistique tant au niveau de la production, du service que de l'encadrement.

Pour les Vertes et les Verts, l'instauration d'un menu végétarien deux fois par semaine améliorerait déjà la situation puisque le plat végétarien est le plus facile à cuisiner, que son coût est moindre par rapport aux plats de viande ou de poisson et qu'il permet de diminuer le bilan carbone lié aux aliments choisis. Son impact sur l'environnement est donc fortement positif. Vous l'avez compris, nous sommes favorables à la motion M-1209 qui demande la mise en place de deux repas végétariens et donc à l'amendement que nous avons déposé.

Je tiens à relever que la restauration collective a un rôle majeur à jouer pour faciliter la transition vers la proposition de plats contenant majoritairement des aliments de saison, bio produits localement, par exemple en développant des contrats avec les agriculteurs locaux.

Pour finir, nous souhaitons que la construction et la rénovation des restaurants scolaires se fassent au plus vite – c'est déjà programmé par la Ville de Genève – afin de proposer dès que possible des cuisines adaptées à la confection d'au minimum deux types de repas à un coût supportable pour les associations de restaurants scolaires et à un prix toujours aussi abordable pour les familles.

La présidente. Merci, Madame Corpataux. Je vous invite juste à enlever votre petit flyer concernant la campagne... (*Ndlr: le référendum populaire contre le projet de Cité de la musique.*) Merci bien.

M. Pascal Holenweg (S). Je remercie le groupe socialiste de m'avoir confié la tâche considérable de défendre sa position sur une question aussi taraudante que la place du cochon dans la nourriture des petits enfants de la ville. (*Brouhaha.*) J'aurais d'abord une précision à donner.

Comme l'a rappelé M^{me} Studer tout à l'heure, les deux motions porcines étaient déjà obsolètes au moment même où elles étaient déposées. Elles font en effet référence à une anecdote survenue en 2009 et elles étaient déposées sept ans après, en 2016. Une association de restaurants scolaires – pas les restaurants scolaires de la ville mais une association – avait en effet décidé, pour des raisons logistiques, de retirer le porc des nourritures offertes dans ses huit restaurants scolaires.

Sept ans après, le Mouvement citoyens genevois lève l'étendard porcin pour défendre les traditions culinaires locales. On se demande pourquoi il s'agirait de défendre le porc plutôt que le cheval, les tripes, la cervelle ou le lapin, mais enfin bon, là il s'agissait du porc... Et on se retrouve en commission à consacrer

cinq séances à une motion obsolète pour régler un problème qui ne se pose plus puisque l'association de cuisines scolaires en question avait réintroduit ce sympathique animal dans les écuelles (*sic*) de nos enfants tout aussi sympathiques. Le groupe socialiste votera contre les deux motions porcines. Il acceptera en revanche la motion végétarienne ainsi amendée par les Verts.

Nous refuserons les deux motions porcines pour ce qu'elles sont: folkloriques, fétichistes, zoophiles et identitaires. Le titre de l'une d'entre elles résume d'ailleurs fort bien la démarche de la motion, «Le porc, j'adore», encore que ce ne soit pas le porc qu'ils adorent mais plutôt sa viande... Les motionnaires adorent le porc, c'est leur droit le plus strict. Mais fallait-il sacraliser le cochon comme ils et elles nous y invitent en usant du verbe *j'adore* dans son sens religieux? (*Brouhaha.*) Le fait que le porc soit un tabou pour certains doit-il nous convaincre d'en faire un totem, d'en faire l'étendard d'une croisade?

Par ailleurs, la viande de porc disponible pour la consommation est, sauf pour une part marginale, produite par une véritable industrie où les conditions industrielles d'élevage et d'abattage des cochons voués à la consommation humaine sont ce qu'elles sont le plus souvent, c'est-à-dire abominables. Il conviendrait dès lors de boycotter purement et simplement cette viande-là pour cette raison-là. Pas pour d'autres raisons, pas pour des raisons culturelles, religieuses ou principielles mais pour des raisons qui relèvent de la nature de la production du porc qui aboutit dans nos assiettes ou dans celles de nos descendants.

Nous ne voyons aucune raison d'imposer dans les menus des restaurants scolaires, même avec les alternatives, une viande qu'une partie des enfants refuseront de manger. C'était 20% des enfants qui refusaient de la manger, quelles que soient les raisons de ce refus... Il n'y a pas plus de raison de mettre du porc au menu des restaurants scolaires qu'il n'y en a de mettre du cheval, des tripes, de la cervelle, des insectes ou du pangolin. On met au menu de ces restaurants ce que les enfants qui y mangent sont d'accord de manger, et ces restaurants n'ont ni les moyens ni la vocation de respecter les règles en vigueur à Champ-Dollon: trois menus à choix commandés dix jours à l'avance. Enfin, elles étaient en vigueur quand j'y séjournais... On pouvait alterner... Un menu par défaut qui pouvait contenir du porc, un menu carné sans porc et un menu végétarien, et cela tous les jours, pas une ou deux fois par semaine. Tous les jours à condition de les commander dix jours à l'avance. Vous admettez, chers et chères collègues, qu'il serait tout de même possible aux cuisines scolaires de nourrir les enfants en fonction de règles qui sont en vigueur pour les détenus de Champ-Dollon.

Dernière remarque, le dernier livre de notre éminent camarade académicien Eric Orsenna nous rappelle qu'à l'exception du singe le porc est l'animal le plus proche de l'être humain, même des conseillers municipaux et que nous avons

avec le porc 85% de patrimoine génétique en commun. Par conséquent, manger du porc relève à 85% du cannibalisme pur et simple. Nous refuserons les deux motions porcines et nous accepterons la motion végétarienne. (*Applaudissements et huées.*)

La présidente. Oh, on ne s'emporte pas... Pour calmer les esprits, je fais une petite salutation à nos amis du Jura, car c'est bientôt la Saint-Martin. Il n'y a pas de raison de ne pas les saluer ce soir... Je passe la parole à M. Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). C'est assez difficile de prendre la parole après la dissertation que nous a offerte notre camarade Holenweg. A l'écouter, je suppose qu'il doit être amateur d'âne... Comme ça au moins il sait à qui il s'adresse quand il en mange.

Cernant cette problématique du porc, c'est vrai que la commission a eu l'intelligence – et, je l'espère aussi, ce plénum – de ne pas entrer sur le fond du problème. On l'a évité, il ne se posait pas. Une association avait décidé de bannir le porc, elle est revenue sur sa position, on a pu discuter avec l'ensemble des représentants des restaurants scolaires. On a bien compris que le problème ne se posait plus aujourd'hui.

Un problème se pose cependant dans les équipements des restaurants scolaires, puisqu'une bonne partie des restaurants scolaires n'est pas équipée pour répondre en tout cas à la demande d'avoir des menus variés, avec ou sans viande. Il y aura là certainement pour le Conseil administratif de la Ville de Genève matière à travail et malheureusement aussi à dépenses afin que ces équipements des restaurants scolaires puissent être mis à niveau.

Il n'en reste pas moins que, si on n'a pas abordé le fond du problème, ça ne veut pas dire pour autant qu'on va l'éviter tôt ou tard. On l'a compris au travers des interventions de nos collègues de gauche, tôt ou tard le problème se posera de savoir s'il faut accorder un repas particulier aux jeunes enfants musulmans. C'est un problème à la fois culturel et cultuel. A titre personnel, j'imagine assez mal les autorités de la Ville de Genève obliger les enfants à manger du cochon alors qu'on sait ce que le porc représente dans la religion musulmane.

Aujourd'hui on va donc passer par-dessus, et des menus sans viande pour végétariens devraient suffire. Je pense cependant à titre personnel qu'on reporte le problème puisque ce délibératif sera de toute manière divisé dans ses votes, la droite accédant évidemment au souci des motionnaires dont j'ai fait partie de garder une nourriture particulière à notre culture, à notre passé, à notre histoire. Tôt ou tard, comme je vous l'ai dit, on va connaître ce problème. Pour l'heure,

donnons un signal suffisamment fort que nous souhaitons que les personnes de culture différente qui s'installent sur notre territoire s'intègrent et évidemment également par la nourriture, mais tout en sachant que tôt ou tard ce problème reviendra et qu'il faudra le traiter.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). M^{me} Studer est venue dire qu'une seule cuisine de production avait banni la viande de porc... Oui, mais c'était une grande cuisine de production qui envoyait des repas dans plusieurs écoles. En l'occurrence cette cuisine de production était très grande et, ne fût-ce qu'une seule école, c'était un problème. Le fait que cette cuisine de production ait purement et simplement banni la viande de porc avait même surpris M^{me} Alder lors du dépôt de cette motion.

Alors bon, on a entendu M. Holenweg nous faire tout un speech sur le cochon qui aurait tant de similarités avec l'humain... Néanmoins, ça fait partie de nos coutumes alimentaires et je crois que, si on veut les changer, on va commencer à créer des sortes de rancœurs dans la population. Il faut être extrêmement attentif à ça.

Heureusement que Genève et notre plénum représentent une toute petite minorité en Suisse et que le reste de la Suisse n'a pas un gouvernement autant à gauche, car on voit ce que ça a donné en France – vous devriez quand même un peu y songer. La France est tellement gouvernée par la gauche qu'elle a acquiescé à toutes ces demandes. Quand on voit ce qui s'est passé récemment avec ce professeur d'histoire, je pense qu'il faut être lucide. Si on ne veut pas jeter de l'huile sur le feu, il ne faut pas venir avec des structures de ségrégation. Moi qui ai travaillé dans les écoles, j'ai vu qu'il y avait même des élèves qui ne voulaient plus s'asseoir à côté de «mangeurs de porcs»...

On est en train de créer un problème extrêmement grave. Or, on voit que vous le traitez avec une insoutenable légèreté comme si ce n'était rien du tout, que c'était une idée farfelue du Mouvement citoyens genevois parce qu'il a des obsessions. Non, c'est un problème qui est apparu à Genève. M^{me} Alder, je vous le rappelle, n'était pas au courant. Elle est intervenue, une action a été entreprise et, sans ces motions, on aurait peut-être eu ce cas avec deux cuisines de production, voire trois parce que la gestion s'en trouve peut-être facilitée. Au lieu de se confronter à ce problème, eh bien, on le balaie et on l'évacue... Mais en le balayant, on crée des rancœurs, des frustrations dans la population qui a l'impression qu'elle devient étrangère dans son propre pays. Ça, je crois que ce n'est pas sain. Je crois que nous avons une responsabilité. Il ne faut pas l'évacuer comme étant quelque chose de léger, d'amusant. Le porc ressemble tellement à l'homme... Ha, ha, ha! Eh bien, mangeons du pandolin! Et pourquoi

pas des sauterelles... Non, je crois qu'on est dans un sujet grave et que ce serait grave de le traiter de façon narquoise, moqueuse et de penser qu'on est raciste et xénophobe quand on a soulevé ce problème.

Maintenant, il y a un amendement de M^{me} Trottet... M^{me} Trottet est venue demander, pour la motion M-1209, qu'on ajoute deux menus végétariens plutôt qu'un au prétexte qu'il y avait de graves gaz à effet de serre et que la viande en serait bien évidemment grandement responsable. Bien sûr que si on prend les chiffres de l'élevage intensif qui se pratique au Brésil ou à l'autre bout du monde, où on a des sortes d'usines à porcs, il y aura peut-être effectivement des gaz à effet de serre importants, puisque je vous rappelle que là les vaches sont dans des entrepôts et ne voient jamais la lumière du jour. Evidemment, elles ne mangent pas d'herbe, donc vous vous imaginez bien qu'elles sont totalement déshydratées, ces vaches. On leur fournit des choses faites à base de soja ou je ne sais quoi qu'il a fallu fabriquer, transporter. Ensuite de ça, il faut donner à chaque vache je crois 100 litres d'eau par jour puisqu'elles ne mangent effectivement pas d'herbe. Je crois qu'on n'est pas du tout dans ce cas de figure à Genève si on se fournit auprès de producteurs locaux qui ont des élevages de vaches que l'on voit paître dans nos champs dont les besoins en eau ne sont pas du tout aussi intenses que les vaches qui sont dans des entrepôts et des usines.

J'aimerais tout de même répondre – vous transmettez, Madame la présidente – à M^{me} Louise Trottet, qui a l'air d'être sûre comme ça que la cuisine végétarienne, c'est bon pour lutter contre les gaz à effet de serre. Je ne sais pas d'où elle tire ça! Je crois que les mangeurs de tofu ne se rendent pas compte à quel point l'alimentation issue du soja par exemple a des effets catastrophiques qui sont non seulement indésirables sur la santé...

La présidente. Madame Roulet, il va falloir conclure... Vous avez dépassé votre temps.

M^{me} Michèle Roulet. ... puisque c'est un très grand perturbateur endocrinien, mais aussi sur l'environnement, puisque la culture intensive du soja est une catastrophe au niveau environnemental.

Je terminerai en disant qu'il faut bien évidemment accepter ces motions et je rappellerai que M^{me} Louise Trottet ne peut pas proposer cet amendement-là parce qu'elle ne peut pas changer le titre de cette motion: «Pour un menu végétarien hebdomadaire dans les restaurants scolaires et les institutions de la petite enfance». Je l'invite donc, si elle veut deux menus par semaine – vous transmettez, Madame la présidente – à rédiger une autre motion.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Je suis contente de prendre la parole presque à la fin de ce débat car je pourrai faire la synthèse de ce qui a été dit à droite et à gauche. J'aimerais rappeler effectivement, c'est important, que les cantines scolaires, ce sont 13 associations de bénévoles qui organisent la distribution de plus de 6000 repas quotidiens dans 48 réfectoires et que cette distribution, comme on l'a dit, est vraiment faite à flux tendus dans des difficultés organisationnelles, avec deux services à midi et des enfants de plus en plus nombreux. Il y a donc des contraintes logistiques importantes.

J'aimerais également le rappeler, nous avons voté lors de la dernière législature, sur proposition de la magistrate, M^{me} Esther Alder, des crédits pour améliorer ces cuisines scolaires et les agrandir quand c'était possible, des propositions qui ont bien sûr été soutenues par le Parti démocrate-chrétien. C'est donc théoriquement en cours d'amélioration. Cela étant, lorsqu'on entend M^{me} Christina Kitsos tirer la sonnette d'alarme sur les bâtiments et les effectifs scolaires, je dois dire que le Parti démocrate-chrétien reste très inquiet sur la capacité des cuisines scolaires existantes mais aussi futures à absorber une augmentation non anticipée de nouveaux élèves. Nous resterons donc attentifs à ces questions-là.

Sur la question du menu végétarien, nous sommes signataires de la motion M-1209. Cette demande est déjà effective puisque ce repas hebdomadaire est effectivement proposé depuis 2015. Nous n'allons cependant pas accepter l'amendement des Verts car, comme je l'ai dit avant, l'organisation est difficile et je crois qu'on ne doit pas donner trop de contraintes à ces cuisines scolaires. On a entendu en commission la fédération des cantines scolaires dire qu'un repas hebdomadaire était facile à organiser mais qu'il ne faudrait pas aller au-delà.

Sur la question du porc à l'école, j'aimerais rappeler que c'est effectivement une association gérée par des bénévoles qui a pris cette décision. Ce n'était une décision ni religieuse ni philosophique mais simplement pragmatique qui visait à la fois à assurer à chaque enfant un repas complet et à lutter tout simplement contre le gaspillage puisque environ 20% des élèves ne mangeaient pas de porc dans le secteur pris en charge par cette association. Lorsque l'association a réalisé que cette mesure avait mal été interprétée et comprise, elle a bien sûr réintroduit sans délai le porc dans le menu scolaire sans aucun problème.

Cette histoire aurait évidemment dû s'arrêter là... Mais non, l'opportunité était trop grande pour certains d'utiliser cet événement afin de servir leur discours politique pour le moins caricatural. Deux motions ont été déposées, l'une par le Mouvement citoyens genevois, l'autre par l'Union démocratique du centre qui a déposé la motion intitulée: «Le porc, j'adore!» Personnellement, j'attendais un intitulé un peu plus local du type: «Dans le cochon, tout est bon» ou un

truc un peu rock'n'roll: «Pendant la pandémie, à la Saint-Martin, tue ton cochon et invite tes voisins!» On doit se contenter du «porc j'adore». C'est assez plat, mais enfin bon...

En substance, les deux motions demandent la même chose: ne pas supprimer le porc des cuisines scolaires en Ville de Genève. Bien que le discours de M. Bertinat soit assez consensuel aujourd'hui, nous avons quand même dû faire abstraction au Parti démocrate-chrétien, non sans effort, de certaines insanités qui figurent dans les considérants pour nous concentrer sur le fond de la demande. Il semblerait en effet que certains signataires soient adeptes de la théorie de la soumission ou du grand remplacement, qu'ils déclinent aussi, à ce que j'ai compris, au niveau des cantines scolaires. En gros, ils pensent qu'il existe un processus, voire un complot délibéré et volontaire pour remplacer la longeoie par la merguez. (*Rires.*) Alors j'ouvre une petite parenthèse gastronomique pour dire que ce serait déjà une très mauvaise idée – et je sais de quoi je parle – parce que c'est beaucoup plus difficile de trouver d'excellentes merguez en Ville de Genève que de longeoies. Déjà rien que pour cette raison on devrait refuser ces motions, mais enfin bon... Cela étant, comme on l'a examiné en commission, ces craintes sont infondées parce que c'était juste une décision pragmatique.

Sur le fond, le Parti démocrate-chrétien estime qu'il est normal de permettre aux élèves notamment pour des motifs religieux de ne pas manger de porc ou de viande, car cela appartient à la liberté de chacun, religieuse ou autre, garantie par la Constitution. Néanmoins, nous estimons aussi que l'école genevoise ne doit pas établir les menus en fonction des croyances religieuses des uns et des autres ni écarter un plat pour les mêmes motifs. Est-ce qu'on doit priver de porc toute l'année des enfants qui aiment en manger au nom de la pratique religieuse de certains? Nous ne le pensons pas et, je le répète, aucune communauté ne le demande d'ailleurs. L'école est un espace laïc mais surtout un espace de vie où les enfants apprennent à vivre dans le respect de leurs différences culturelles et religieuses.

La présidente. Il va quand même falloir conclure...

M^{me} Alia Chaker Mangeat. Oui, je conclus... Il ne s'agit pas non plus de gommer ces différences, donc l'école doit rester un espace de dialogue. Le dialogue serait par exemple de proposer un menu de substitution lorsque le porc est servi. Par conséquent, vous l'avez compris, le Parti démocrate-chrétien soutient les deux motions M-1215 et M-1216, non en raison d'un scénario fantasmé mais il considère simplement que le porc n'a pas à être supprimé des cantines scolaires genevoises.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'avais espéré, mais bon, on a des fois des rêves un peu farfelus, que le temps avait fait que cette affaire s'apaiserait. Je m'aperçois que non. La gauche reste sur ses principes de base et insulte même la motion et ceux qui l'ont déposée puisqu'un conseiller municipal a traité cette motion M-1215 de zoophile. Je dois dire que ça dépasse l'entendement. Mais je lui renvoie le compliment, vous pouvez lui transmettre, Madame la présidente. Il doit être lui-même le premier zoophile de ce Conseil municipal...

Je trouve ça particulièrement offensant parce que ça partait tout à fait d'un bon principe et d'un bon sentiment. D'abord parce que, si ces motions sont peut-être aujourd'hui obsolètes dans le sens où cette viande a été réintroduite, ce n'était pas le cas au moment où elles étaient déposées, hein! En plus de dire des insanités, il a la mémoire qui flanche fortement... Je pense donc que c'était nécessaire et que c'est toujours nécessaire de les accepter. Ça marque notre attachement à la diversité alimentaire. Je crois qu'il serait de bon ton de le faire.

Et puis, une conseillère municipale a dit tout à l'heure que la viande rouge posait un problème au niveau des gaz à effet de serre... Au cas où elle ne le saurait pas, le porc n'est pas une viande rouge mais blanche. Ça a dû échapper à sa vigilance. Mais si on veut justement lutter là contre – nous, nous sommes d'accord avec ça aussi – il faut consommer local, Mesdames et Messieurs – M^{me} Rouillet l'a dit mais je le reprécise. A Genève il y a des vaches, il y a des bœufs... Il y a le bœuf Angus qui est fait à Troinex, il y a des cochons à Jussy, à Collex-Bossy. Je crois que c'est ce que vous prônez, les circuits courts... Vous le prônez mais visiblement vous ne le faites pas, Mesdames et Messieurs. En ce qui nous concerne et en tout cas en ce qui me concerne, je ne vais ni en France ni ailleurs, je consomme local et toujours le plus court possible. Et ça ne date pas d'hier... Par conséquent, je pense que c'est ce qu'il faut faire aujourd'hui. Il ne faut rien exclure de notre alimentation. Il faut permettre à tout un chacun d'avoir cette diversité culinaire. Je suis vraiment... je ne peux pas être déçu parce que je m'aperçois que rien n'a changé, que même ça vous le refusez, mais je vous invite quand même, Mesdames et Messieurs, à accepter ces deux motions sur le porc.

Quant à la troisième motion, nous n'accepterons pas non plus l'amendement parce que là aussi il y a une contradiction. Parce qu'on entend dire: «Ah, mais vous comprenez, faire trente-six mille menus pour ceux qui ne veulent pas le porc pour des motifs x, y, z...» Par contre, pour faire des menus végétariens, là il n'y a plus de problèmes par rapport à la diversité, à la grandeur des locaux, à la capacité de les faire. C'est totalement contradictoire. Par conséquent nous n'accepterons pas l'amendement des Verts. Nous en resterons à la motion du Parti démocrate-chrétien, que nous voterons. Nous accepterons donc ces trois motions telles que sorties de commission.

M^{me} Louise Trottet (Ve). Je tenais à répondre à quelques inquiétudes émises par M^{me} Rouillet et à clarifier certains points concernant mon amendement.

Premièrement, j'aurais dû le préciser, c'est un peu de ma faute, mon amendement ne porte pas sur le titre de la motion mais sur la première invite. La première invite demande un menu végétarien par semaine, et je souhaite porter ce nombre à deux. Je pense que j'ai le droit de le faire. (*Brouhaha.*)

Secondement, M^{me} Rouillet se préoccupe de l'origine du soja qui serait consommé à la place de la viande. Déjà, le soja n'est pas la seule alternative végétarienne à la viande. Quand bien même il est consommé à large échelle, on n'est plus dans les années 1970, car il y a une production importante de soja suisse et européen. On le trouve déjà maintenant dans tous les rayons de supermarchés et également dans les cuisines scolaires. Ce soja-là a un bilan écologique excellent.

Au niveau de la santé, les études montrent qu'il est tout à fait tolérable pour l'organisme de manger, jusqu'à une fois par jour, des produits à base de soja ou de dérivés de celui-ci. Au niveau du CO₂, il est bien mieux finalement de manger du soja local ou même importé que de la viande. En fait, les études montrent que la viande, même produite localement, a un bilan carbone qui n'est pas excellent non plus.

Aujourd'hui, il s'agit non pas de transformer tout le monde en vegan absolument affirmé, car ça, on le devient par choix personnel, il s'agit de manger moins de viande, mieux et, effectivement, comme l'ont dit mes collègues de cet hémicycle, de manger local également. Mais c'est aussi absolument fondamental de diminuer sa consommation de viande. Tout ça, ce n'est pas moi qui le dis du fond de ma cuisine avec mes opinions à moi, c'est le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Vous transmettez donc, Madame la présidente, ces corrections, et je remercie encore une fois mes collègues d'accepter cet amendement.

La présidente. Merci. La parole est à M. Pascal Holenweg... Je l'inviterai à citer des propos et pas des personnes. Merci.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Madame la présidente, je vais donc essayer de citer des propos et pas des personnes, quoique les propos émanent forcément des personnes humaines.

D'abord, j'avoue humblement n'avoir pas perçu très clairement ce que les deux propositions porcines contenaient en réalité, ce qu'il y avait derrière le prétexte du porc dans les cantines ou au-dessus, ce qu'il y avait d'historique à la défense de la civilisation occidentale et chrétienne contre le djihad. Ça m'avait

effectivement échappé et je crois qu'il faut remercier les quelques intervenants précédents de me l'avoir rappelé. J'apprends avec plaisir que la France est gouvernée à gauche... Ça aussi ça m'avait échappé. Par contre, ce qui ne m'avait pas échappé, c'est que le professeur décapité, lui, était de gauche et que *Charlie Hebdo* est de gauche.

Enfin, je rappelle que nous votons sur les invites d'une motion. Par conséquent, nous pouvons voter l'amendement déposé par M^{me} Trottet portant sur les invites de la motion sans avoir à voter sur le titre. Nous ne votons pas sur le titre des motions, nous ne votons que sur les invites, pas plus que nous ne votons d'ailleurs sur les considérants. Nous pouvons par conséquent tout à fait accepter un amendement qui s'écarte un tantinet du titre de la motion.

Enfin et dernièrement, on peut faire ce qu'on veut ici, d'abord parce que ce n'est qu'une motion, ensuite parce qu'elle est totalement obsolète. Qu'on l'accepte ou pas, le porc a été réintroduit dans tous les restaurants scolaires de la Ville de Genève en 2016. Les deux motions faisaient référence à une anecdote qui datait de 2009. Quoi que l'on fasse en 2020, le porc restera servi dans toutes les cuisines scolaires et dans toutes les cuisines scolaires il y aura une alternative au porc, comme il y a une alternative au porc à Champ-Dollon. Cette solidarité entre les cuisines scolaires et la prison préventive est à saluer.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Ça fait bientôt une heure que nous sommes sur ces trois objets. Le bureau a décidé de clore la liste. Il y a encore une intervenante et un intervenant, M^{me} Michèle Roulet et M. Omar Azzabi. Madame Michèle Roulet...

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Madame la présidente, j'essaierai d'être très brève. La nourriture joue un rôle tellement central dans nos vies... Notre modèle d'alimentation évolue, il change et avec la crise climatique actuelle il faut peut-être effectivement avoir des réflexions sur ce qu'on mange et comment on mange. Je pense que c'est nécessaire. Il est vrai qu'au début du vingtième siècle on mangeait beaucoup moins de viande qu'aujourd'hui. Il y a donc effectivement des évolutions.

M^{me} Trottet dit que les études montrent... Alors là en revanche, je trouve qu'on fait dire beaucoup de choses aux études. Je ne suis pas sûre que si j'avais certaines études, j'arriverais aux mêmes conclusions... On voit que les mouvements antispécistes brandissent aussi de nombreuses études.

Je voudrais juste répéter – M^{me} Chaker Mangedat l'a dit – que la Fédération des cuisines et restaurants scolaires a fait un énorme effort en servant un menu

végétarien par semaine. Mais là, d'en faire deux ou trois... D'abord je crois que vous intervenez dans la liberté de gestion des gens qui s'occupent de ces restaurants scolaires, et je vous rappelle qu'il y a quand même un nombre assez important de bénévoles. Nous avons traité hier la pétition P-409, on a vu qu'il y avait une maltraitance de ces bénévoles, mais là encore on est en train de s'immiscer. Ne croyez-vous pas que si on enlève toute marge de liberté à ces responsables d'associations on ne leur enlève pas une certaine motivation pour leur travail?

J'aimerais aussi redire qu'il y a toujours un repas de substitution lorsqu'il y a du porc. On avait évalué que ça nous coûtait assez cher mais que, au vu de l'évolution actuelle et de la fréquentation de plus en plus élevée d'enfants musulmans, eh bien, pour ne pas froisser les communautés qui ne mangent pas de porc – il y en a beaucoup – on mettrait un repas de substitution. C'est déjà le cas.

Et puis, on peut bien sûr faire un amendement. Cela étant, lorsque l'amendement est en contradiction avec le titre même de la motion, je trouve que ce n'est pour le moins pas très cohérent. Enfin, j'inviterais vivement M^{me} Louise Trottet, qui a tellement envie de s'investir dans le domaine de l'alimentation scolaire, à devenir bénévole dans une association de cuisines scolaires... pour qu'elle y amène sa jeunesse et son enthousiasme.

M. Omar Azzabi (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, déjà pour lever tout doute, comme mon nom l'indique, je viens d'une famille franco-tunisienne et il m'arrive moi-même de manger du porc. Ça, c'est une chose de dire... Deuxième chose, on a entendu ce soir beaucoup de focalisations sur les enfants musulmans et sur la question du porc, je vais donc me lancer tous azimuts dans le porc...

La première chose à dire à ce sujet, c'est que l'intégration, notamment par la nourriture de porc, n'est pas une vision des Verts ni une vision des Genevois, pas plus qu'une histoire du Canton. La deuxième chose à dire, c'est que cette intégration à Genève peut finalement se faire soit par le kebab soit par le Servette FC. Le porc n'est pas une religion. Les Verts défendent bien évidemment aussi les us et coutumes, et les us et coutumes des Genevois passent aujourd'hui par l'écologie, si on regarde la transformation de la population. L'écologie est bien intégrée dans les us et coutumes, raison pour laquelle nous pensons que l'intégration d'un deuxième menu végétarien pendant la semaine est faisable. Il faut rappeler également que la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève propose déjà deux menus. C'est donc déjà une pratique en vigueur qui pourrait justement être généralisée très facilement.

J'aimerais parler aussi de gaspillage de nourriture. Vous avez vu dans la presse cette semaine que 80% des aliments jetés par les ménages étaient consommables.

C'est une étude de l'Office cantonal de l'environnement. Une étude très sérieuse publiée par le *Guardian* a décrété d'ailleurs qu'en Grande-Bretagne 570 000 tonnes de viande fraîche étaient jetées chaque année, ce qui représente 1,5 milliard d'euros de produits consommables que l'on jette. Donc, si aujourd'hui les Verts amènent ce lien entre le gaspillage alimentaire et les menus végétariens, c'est non seulement pour des raisons pratiques mais c'est aussi par rapport à une question d'éducation et de consommation. Pour toutes ces raisons, je vous invite, comme le disaient mes préopinants Verts, à rejeter les deux premières motions et à accepter la dernière motion telle qu'amendée. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1215 au Conseil administratif est refusé par 32 non contre 27 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1216 au Conseil administratif est refusé par 34 non contre 27 oui.

*Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Louise Trottet est accepté par 33 oui contre 27 non (2 abstentions). (*Applaudissements.*)*

*Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1209 amendée au Conseil administratif est accepté par 40 oui contre 22 non. (*Applaudissements.*)*

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'instaurer deux journées hebdomadaires végétariennes non fixes dans les menus des restaurants scolaires et des institutions de la petite enfance de la Ville de Genève, afin de développer plus encore auprès des enfants des habitudes alimentaires respectueuses de l'environnement.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

La présidente. Cette motion ainsi amendée est acceptée. Nous en avons fini avec ce débat.

7. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 5 avril 2016 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Morten Gisselbaek, Sandrine Burger, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner, Marie-Pierre Theubet, Stéphane Guex et Brigitte Studer: «Pour une vraie place de Neuve» (M-1219 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Danièle Magnin.

Le Conseil municipal a renvoyé la motion M-1219 à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 5 avril 2016. La commission, sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger, a étudié cette motion lors des séances des 3, 17 et 31 mai 2016. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- le désastre que représente actuellement la place de Neuve en termes d'aménagement et d'usages;
- le potentiel de valorisation qu'offre cet espace qui pourrait – et devrait – être une des plus belles places de Genève;
- le besoin – grandissant au rythme de la croissance de la ville – de rendre aux places leur rôle de lieux d'activités sociales pour la population;
- le fait que la problématique de la place de Neuve a déjà été mise en avant il y a plus de vingt ans avec, entre autres, un concours d'architecture pour son aménagement;
- le fait que le projet issu du concours fait aujourd'hui partie d'un passé non réalisé;
- la motion M-755 du 28 novembre 2007, acceptée par le Conseil municipal le 17 mars 2008, qui réclamait avec impatience la valorisation de cette place;
- le projet de mise en valeur par l'installation d'éclairages prévu par la PR-1170, qui restera une amélioration d'ordre cosmétique de la place,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- procéder à une étude complète sur l'ensemble des enjeux de circulation à la place de Neuve et aux alentours;
- lancer un véritable processus d'aménagement de la place de Neuve pour lui

¹ «Mémorial 173^e année»: Développée, 6441.

rendre sa fonction d'espace public, dans le cadre d'un nouveau projet intégrant les enjeux, contraintes et possibilités d'aménagement actuels.

Séance du 3 mai 2016

Audition de MM. Simon Gaberell et Morten Gisselbaek, motionnaires

M. Gisselbaek indique que cette motion a été rédigée lorsque le Conseil administratif a proposé la proposition PR-1170. Il estimait inutile d'investir un million pour l'éclairage de cette place qui faisait l'objet d'une simple opération cosmétique.

L'historique: la place de Neuve a été créée en 1824, lors de la création du Musée Rath. Avec la destruction des murailles, le reste de la place s'est développé. A l'origine, le concept était de faire une place de prestige, avec des perspectives architecturales et dédiée à la culture. Elle était également le terminus du premier tram.

En 1996, un concours a été lancé pour l'aménagement de cette place, en lien avec un projet de parking qui allait être refusé par le peuple. Une motion avait encore été déposée ultérieurement demandant de reprendre le projet d'aménagement de cette place.

M. Gaberell indique qu'il s'agit de l'une des plus belles places de Genève avec les différents bâtiments culturels l'entourant et le parc des Bastions adjacent. Cette place n'en est plus réellement une et s'apparente plutôt à un rond-point. Cette motion entend relancer la réflexion à propos de cet espace. Le processus des années 1990 est riche d'enseignement puisqu'il constituait un contre-projet au projet de parking. Aucun parti politique n'avait été associé au débat à l'origine, entraînant des oppositions. Il n'y a pas eu de véritable projet participatif. Il juge possible de discuter autour d'un projet et de parvenir à un consensus pour dégager un projet positif. Le projet de la place des Nations avait été refusé presque en même temps que la place de Neuve, bloquant notamment le débat sur la mobilité.

M. Gisselbaek précise que la motion propose une réflexion sur cette place et n'a pas pour finalité de la vider de toute circulation. Il souhaite une réflexion large afin de dégager de l'espace pour cette place, pensant que seul un processus de concertation peut mener à une solution acceptable.

Un commissaire trouve cette motion bienvenue et félicite les auteurs de cette motion qui est la bienvenue tout en observant que les expériences sur les services de M. Pagani ne sont guère enthousiasmantes. Il demande si la finalité de cette motion est de mettre sur pied un concours avec une série de projets, ou si ce seront les services de M. Pagani qui proposeront quelque chose.

M. Gisselbaek répond que dans un premier temps il faut mettre en place un processus permettant de mener à une démarche. Le concours peut être une solution, mais il rappelle que la place de Cornavin avait aussi fait l'objet d'un concours.

Un commissaire n'aimerait pas que le projet débouche sur un processus interne aux services de la Ville de Genève.

M. Gaberell répond que c'est dans cette direction que les auteurs imaginent aller, sans omettre de déterminer des lignes directrices en associant les acteurs politiques.

Un commissaire craint qu'à terme, cette place soit fermée à la circulation.

M. Gisselbaek répond que ce n'est pas l'objectif. Il sera nécessaire d'associer le Touring Club Suisse (TCS) puisque, le cas échéant, le projet se heurterait à un référendum renvoyant tout projet à vingt ans.

M. Gaberell précise qu'il convient d'être ouvert à des projets judicieux afin de rendre à cet espace sa dimension publique.

Un commissaire demande si la plaine de Plainpalais n'est pas suffisante comme espace public.

M. Gaberell répond que l'idée est de rendre à cette place de Neuve la place qui lui revient.

Un commissaire observe que de nombreuses personnes viennent du haut de la ville et empruntent cette place. Elle craint qu'une fermeture de cet espace n'entraîne de sérieuses complications.

M. Gaberell répond ne pas être compétent pour déterminer le projet. Pour lui, cette place n'est pas une vraie place puisqu'elle n'a été réservée qu'à la circulation.

Un commissaire observe que la place de Cornavin a été étudiée par de nombreux spécialistes et elle se demande quelle sera la différence en termes de dynamique pour ce projet.

M. Gaberell remarque que le projet de la place de Cornavin n'a été étudié que par des ingénieurs en mobilité.

Un commissaire signale que les places sont aussi faites pour y circuler.

Un commissaire remarque que la place de Neuve se trouve à l'hypercentre et partage l'opinion de son collègue si ce projet permet d'améliorer la situation sans simplement fermer la circulation sur cette place.

Un commissaire demande si le plan de mobilité du canton détermine quelque chose pour cette place.

M. Gisselbaek répond l'ignorer.

La commissaire demande ensuite si les auteurs seraient d'accord avec un amendement permettant de préciser la concertation.

M. Gaberell répond que l'aspect participatif manque en effet à cette motion et que cette proposition va dans le sens de ce que souhaitent les auteurs.

La commissaire demande ce qu'il en est de la problématique du parking au niveau de cette place.

M. Gisselbaek pense qu'il y aurait forcément une opposition si un parking était à nouveau proposé.

M. Gaberell indique que cette question doit forcément être posée, bien qu'il existe déjà le parking Dufour.

La commissaire demande si les services de M. Pagani ont des projets pour cette place.

M. Gaberell répond que le magistrat a indiqué qu'il reviendrait avec un projet.

Un commissaire précise que cette place n'est pas idéale en termes de sécurité mais qu'il ne s'agit pas d'un désastre.

M. Gisselbaek indique que n'importe quel véhicule a des problèmes pour traverser cette place. Le site est même désagréable pour les chauffeurs de tram. Il y a des espaces différenciés dans une ville et il est question d'une place. Du point de vue urbanistique autant que du point de vue de la circulation cette place n'est pas idéalement aménagée.

Un commissaire remarque que la vocation de cette place est d'être traversée. Il demande quel serait le modèle idéal pour les auteurs de cette motion.

M. Gisselbaek répond que, selon lui, dans un monde idéal, un centre-ville ne comporte pas de véhicule privé.

Le commissaire en déduit que les auteurs de la motion estiment que cette place se trouve à l'hypercentre.

M. Gisselbaek acquiesce.

Le commissaire se demande comment rediriger la circulation dans ce monde idéal.

M. Gisselbaek répond que dans son monde idéal, tout le monde se déplace à pied.

Le commissaire demande comment faire pour concilier cette vision avec la réalité.

M. Gisselbaek précise que personne n'a dit que ce serait facile, mais il serait dommage de se priver de la réflexion.

M. Gaberell ajoute qu'il n'y a pas d'agenda caché derrière ce projet qui part d'un constat. Cette motion propose de partir d'un programme minimum commun.

Un commissaire demande ensuite si les auteurs ont une idée du coût de ce projet.

M. Gisselbaek répond par la négative.

Un commissaire est étonné de l'absence de projet. Ne faudrait-il pas faire passer la circulation en souterrain afin de ne pas supprimer la circulation tout en rendant la place aux piétons? Les auteurs pourraient-ils envisager à nouveau un parking sous cette place? Une circulation lente serait sans doute judicieuse sur cet espace, comme sur la place du Capitole à Toulouse.

M. Gaberell répond qu'il y a déjà un parking à Dufour, mais il est nécessaire de discuter de l'ensemble des options.

Un commissaire demande qui intégrerait ce processus de concertation.

M. Gaberell répond que des professionnels doivent identifier les acteurs en jeu. C'est la première phase qui doit être mise en place, incluant obligatoirement les partis politiques.

M. Gisselbaek précise que le Canton serait forcément sollicité pour le projet de circulation.

La commissaire remarque que ce nouveau projet ne reviendrait pas aux démarches précédentes, mais elle ne connaît pas les propositions d'alors.

M. Gisselbaek répond que ces projets sont périmés. Il convient de penser à un nouveau projet.

Un commissaire demande si une enquête a été organisée en marge de ce projet.

M. Gisselbaek demande s'il souhaite des chiffres.

Le commissaire estime surtout nécessaire de résoudre le problème du bouillon de la rue de la Croix-Rouge. Il est en faveur de l'amélioration de l'esthétique sur cette place mais il est surtout nécessaire de résoudre les problèmes existants sans «tirer sur le Genevois parce que l'on sait où il habite».

Un commissaire se demande si la dimension événementielle a été prise en compte par les auteurs.

M. Gisselbaek indique que les manifestations de fonctionnaires se déroulent souvent sur cette place.

M. Gaberell précise que le fait qu'il n'y ait pas de manifestation dans cet espace démontre qu'il ne s'agit pas d'une place.

Un commissaire remarque que la place de Cornavin a été étudiée par de nombreux experts provenant de différents horizons et il se demande pourquoi le projet de la place de Neuve serait une réussite.

M. Gisselbaek répond qu'il faut apprendre de ses échecs.

Le commissaire mentionne que la place de Cornavin est très sûre au vu du nombre d'accidents très modeste qui s'y déroulent.

M. Gaberell doute qu'il y ait eu un véritable concours pour la place de Cornavin. Ici, le cadre de départ est donc complètement différent.

Vote

La présidente indique qu'il avait été question en plénière d'étudier cette motion en même temps que le projet d'éclairage sur la place Neuve. Le traitement de cet objet est prévu le 17 mai et elle propose de voter officiellement l'audition de M. Pagani pour la motion M-1219.

La présidente passe au vote de cette audition.

Par 9 oui (1 Ve, 2 EàG, 4 S, 2 DC) contre 4 non (1 UDC, 2 MCG, 1 LR) et 2 abstentions (LR), l'audition est acceptée.

Séance du 17 mai 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{mes} Marie-Hélène Giraud, Sandra Piriz et Florence Colace, respectivement cheffe de service, adjointe de direction et architecte éclairagiste au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM)

M. Pagani indique que M^{me} Burnand avait proposé, sous cette place, un projet de parking qui avait été refusé. La Ville a essayé de faire un certain nombre de modifications. Le Canton estime que cette place est un lieu stratégique. L'illumination a déjà été revue, afin de cesser d'éclairer le ciel. L'esplanade devant le Musée Rath a été agrandie, et celle devant le Grand Théâtre le sera aussi.

M^{me} Colace: ce projet d'illumination est le dernier des quatre projets devant être réalisés dans le cadre des projets pilotes du plan lumière. Deux projets ont déjà été réalisés (quai du Seujet, prieuré de Saint-Jean) et le Bourg-de-Four est en cours de réalisation.

Le projet de la place Neuve vise à éclairer les utilisateurs et non le ciel, en réutilisant les installations existantes. Les mâts seront rééquipés et six nouveaux mâts ajoutés. Des luminaires ponctuels éclairant les bâtiments seront ajoutés aux luminaires, qui, eux, seront abaissés à sept mètres. Les températures des lumières seront travaillées afin de donner du volume à la place. Les piliers de la grille des Bastions seront également mis en valeur avec des appareils éclairant le haut et le bas de ces piliers. La statue du général Dufour et le buste d'Henri Dunant seront également travaillés.

Ce projet permettra de diminuer de moitié la consommation énergétique actuelle qui s'élève à 30 000 watts, soit une économie annuelle de 3000 francs, étant précisé que la demande de crédit se monte à moins de 900 000 francs.

Un commissaire observe que ce projet ne nécessite aucune modification de l'aménagement de la place.

M^{me} Colace acquiesce.

Un commissaire demande quel sera l'effet d'un éclairage à 3 m en cas de brouillard.

M^{me} Colace répond que l'éclairage actuel est à 15 m de haut, ce qui n'est guère idéal en cas de brouillard. Le choix a porté sur une hauteur de 7 m afin de garantir la luminosité.

Un commissaire demande quelle sera la vision depuis la Treille.

M^{me} Colace répond que l'on verra mieux les bâtiments.

Un commissaire évoque ensuite la motion M-1219 qu'il juge très intéressante, la circulation posant évidemment un problème. Il demande s'il serait possible de dévier la circulation.

M. Pagani répond être en faveur de l'aménagement des places publiques comme elles l'ont été ces dernières années, appréciées par la population. Dévier le trafic de la place Neuve signifie faire passer les véhicules sur le boulevard des Philosophes, soit dans une zone d'habitation. La tendance actuelle est l'usage des Transports publics genevois (TPG) comme le démontre le nombre croissant d'abonnés. Il ne sera possible d'avancer que pas à pas tant que Genève connaîtra cette circulation.

Un commissaire observe qu'il n'est donc guère possible de faire quelque chose pour le moment.

M. Pagani répond qu'il faut avancer progressivement et qu'il n'est pas possible de supprimer la circulation de cette place pour le moment.

Un commissaire déclare que ce projet est excellent et rappelle que Genève était le parent pauvre à l'égard des illuminations. Sachant que la sécurité dépend

de l'illumination, il demande si ce projet entraînera une perte d'intensité de l'éclairage sur la place.

M^{me} Colace répond que la lumière sera mieux répartie et permettra d'améliorer la sécurité.

M. Pagani indique que les images de synthèse des projets correspondent le plus souvent au résultat attendu.

Un commissaire demande quels pourraient être les projets de rénovation du revêtement de la rue de la Croix-Rouge et de cette place.

M. Pagani répond que les gens réclament du phonoabsorbant en bas de chez eux et il ne va pas mettre ce revêtement là où il est inutile. Cela étant, il a conscience de l'état de la rue de la Croix-Rouge.

Un commissaire demande si l'éclairage envisagé permettra tout de même un réaménagement éventuel de la place.

M^{me} Giraud répond que l'enjeu était de prévoir un projet indépendant d'un éventuel réaménagement. C'est pourquoi le projet d'éclairage réutilise des structures existantes, et est totalement adaptable à un réaménagement.

Un commissaire indique que la motion propose de lancer un processus de concertation. La Ville a-t-elle déjà des échanges autour de cette place?

M. Pagani répond que la Ville souhaitait piétonner la place de la Synagogue mais que le TCS et la Chambre de commerce s'y sont opposés. Ce projet n'a pas pu être réalisé, faute de terrain d'entente. Il en ira probablement de même pour la place Neuve.

Un commissaire remarque qu'il y aura huit mâts supplémentaires dans ce projet. Elle a l'impression que les mâts fleurissent et elle demande si un projet sans mât supplémentaire a été envisagé.

M^{me} Colace répond qu'il y aura six mâts supplémentaires puisque deux mâts existent déjà. Cela étant, sans ces mâts il ne sera pas possible de travailler sur le relief des bâtiments.

Un commissaire remarque que partir de l'idée d'un éclairage plus performant et plus écologique aurait pu être un scénario de départ vu l'état des finances de la Ville.

M^{me} Giraud répond que différents scénarios ont été envisagés et il serait possible d'utiliser un autre matériel que l'existant.

Un commissaire trouve l'éclairage sur les bâtiments très beau mais ne comprend pas comment la place elle-même sera éclairée.

M^{me} Colace répond que l'un des grands mâts sera équipé de projecteurs permettant de projeter des motifs lumineux sur la place.

Un commissaire demande comment ont été choisis ces quatre lieux, car d'autres lieux comme les abords de la plaine de Plainpalais auraient été plus simples et moins onéreux.

M^{me} Colace répond que le plan lumière a été validé par la Ville, et quatre lieux avaient été répertoriés à la demande des habitants. Le projet du prieuré de Saint-Jean était un projet d'usage, alors que celui du Bourg-de-Four est mené en raison de sa dimension touristique. Quant à la place Neuve, elle répète que l'éclairage actuel est très mauvais.

M^{me} Giraud précise que l'idée est de se servir de ces quatre lieux comme exemple afin de démontrer ce qui est réalisable.

Un commissaire demande quel était le résultat du vote sur le projet de parking.

M. Pagani répond que le vote était très nettement contre le projet.

Un commissaire observe que tout le monde est en faveur d'une place piétonne mais constate qu'il n'est pas possible de couper complètement la circulation. Ne faudrait-il pas envisager une voie souterraine avec un parking sous la place Neuve?

M. Pagani répond qu'il y aura certainement un référendum à l'égard du projet Clé-de-Rive. Selon le résultat, il sera possible de considérer cette idée. La traversée de Vésenaz, budgétée à 30 millions, a finalement coûté 60 millions. Un tel projet n'est donc pas raisonnable.

Evoquant le square Pradier, il observe que la Ville essaye de faire une place publique de ce square depuis plusieurs années. Malgré les processus de participation aucun terrain d'entente n'a été trouvé.

Un commissaire trouve le projet d'illumination de nature à mettre ces bâtiments en valeur. Il demande si les enquêtes des services municipaux sont complètes, en particulier vu le point noir que constitue la rue de la Croix-Rouge où se trouve un bouchon créé par les piétons. Il aimerait que M. Pagani vienne avec une étude.

M. Pagani répond que ces propositions appartiennent au plan lumière de la Ville de Genève. Plusieurs milliers de points lumineux ont été changés, ce qui a permis de réaliser des économies substantielles.

Un commissaire déclare que le projet présenté par la Ville est esthétiquement très intéressant mais que les leds sont particulièrement néfastes pour la faune. La dimension sanitaire a-t-elle été prise en compte dans l'étude?

M^{me} Colace répond que cette dimension a été intégrée dès le début de l'étude, raison pour laquelle l'éclairage encastré au sol a été banni. Le spectre de la led a largement évolué ces dernières années. La température de couleur est à présent dans les 3000 kelvins, soit une moyenne moins néfaste pour la faune.

Un commissaire mentionne l'existence de préconisations de couloirs noirs.

M^{me} Colace acquiesce. La Ville en tient compte.

Un commissaire remarque que les propos de M. Pagani à l'égard de la place de la Synagogue ne sont pas très fair-play.

M. Pagani répond être dépité.

Un commissaire se demande s'il serait possible de créer un giratoire complet et d'éliminer l'îlot afin d'unifier cette place.

M. Pagani pense que la mesure la plus judicieuse serait de faire passer les voitures uniquement sur une partie de la place.

Séance du 31 mai 2016

Discussion et vote

Un commissaire de l'Union démocratique du centre trouve bonne l'idée de mettre cette place en valeur. Genève est à la traîne du point de vue des innovations. Il votera donc cette motion bien que le problème de la circulation sur la place de Neuve soit une réalité.

La présidente déclare que son groupe votera cette motion tout en étant conscient que cette place est un lieu central pour la circulation. Toutefois la motion ne demande que la réalisation d'une étude.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe ne votera pas cette motion, craignant que le résultat ne fasse que boucher plus encore la circulation venant de Champel, Florissant, Malagnou, Tranchées voire des Trois-Chêne. Elle remarque qu'il ne resterait en fin de compte que la rue De-Candolle pour accéder à cette partie de la ville, voire se rendre au-delà.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe votera cette motion. Elle mentionne que cette place pourrait être la plus belle place de Genève. Elle précise que cette motion est très modérée en demandant de faire mieux tout en tenant compte des contraintes actuelles.

Un commissaire d'Ensemble à gauche observe que cette motion ne propose pas de solution toute faite. Elle remarque qu'une concertation très large est

envisagée et elle pense que la même stratégie devrait être réalisée sur la place de la gare routière.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare très bien se rappeler les paroles du motionnaire déclarant qu'il faudrait supprimer tous les véhicules sur cette place. Elle estime que les services de M. Pagani pourraient étudier cette place sans motion.

Une commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe acceptera cette motion.

La présidente passe au vote de la motion.

Par 10 oui (2 DC, 1 UDC, 1 Ve, 2 EàG, 4 S) contre 5 non (2 MCG, 3 LR), la motion est acceptée.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

24 octobre 2017

B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.

La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

Séance du 3 mai 2016

Lors de l'audition des motionnaires, nous comprenons très vite que derrière cette motion se cache encore et toujours une volonté de piétonniser la ville de Genève.

Selon les motionnaires, la place de Neuve est mal faite, dangereuse, ne ressemble pas à une place, etc.

On demande à faire un concours international.

Les voitures dérangent et il y a trop de véhicules de genres différents.

Je cite texto un des motionnaires, M. Gisselbaek: dans un monde idéal les gens marchent.

Ils n'ont aucune idée du prix que coûterait ce concours international, ni le réaménagement de cette place.

Nous ne pouvons faire pire que Cornavin de toute façon, même si lors d'autres auditions sur d'autres projets, on nous dit régulièrement que c'est précisément la dangerosité de Cornavin qui la rend sécuritaire, parce que toutes les personnes qui la traversent sont plus attentives.

Séance du 17 mai 2016

Audition de M. Rémy Pagani

Nous avons un projet d'éclairage qui permettra de diminuer de moitié la consommation énergétique actuelle qui s'élève à 30 000 watts, soit une économie annuelle de 3000 francs, étant précisé que la demande de crédit se monte à moins de 900 000 francs.

Ce projet ne nécessite aucune modification de l'aménagement de la place.

Le projet ramènera un éclairage sur des mâts à 7 mètres au lieu des 15 mètres actuels, afin de garantir la luminosité.

M. Pagani dit être en faveur de l'aménagement des places publiques comme elles l'ont été ces dernières années, appréciées par la population. Dévier le trafic de la place de Neuve signifie faire passer les véhicules sur le boulevard des Philosophes, soit dans une zone d'habitation. La tendance actuelle est l'usage des Transports publics genevois (TPG) comme le démontre le nombre croissant d'abonnés. Il ne sera possible d'avancer que pas à pas tant que Genève connaîtra cette circulation.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre observe qu'il n'est donc guère possible de faire quelque chose pour le moment.

M. Pagani répond qu'il faut avancer progressivement et qu'il n'est pas possible de supprimer la circulation sur cette place pour le moment.

M. Pagani dit que la Ville souhaitait piétonniser la place de la Synagogue mais le TCS et la Chambre de commerce s'y sont opposés. Ce projet n'a pas pu être réalisé faute de terrain d'entente. Il en ira probablement de même pour la place de Neuve.

M. Pagani ajoute qu'il y aura certainement un référendum à l'égard du projet Clé-de-Rive. Selon le résultat, il sera possible de considérer cette idée. La traversée de Vésenaz, budgétée à 30 millions, a finalement coûté 60 millions. Un tel projet n'est donc pas raisonnable.

Evoquant le square Pradier, il observe que la Ville essaye de faire une place publique de ce square depuis plusieurs années. Malgré les processus de participation aucun terrain d'entente n'a été trouvé.

Séance du 31 mai 2016

Plusieurs commissaires s'inquiètent des déclarations des motionnaires concernant la piétonnisation de la place de Neuve.

D'autres sont enthousiastes en s'inquiétant tout de même des problèmes liés à la circulation.

La commission a accepté cette motion par 10 oui contre 5 non.

Cette motion est encore une manière détournée d'enlever la circulation au centre-ville, sous prétexte de se réapproprier l'espace public, alors même que nous sommes devant le parc des Bastions, à côté de la plaine de Plainpalais, etc.

Le Parti libéral-radical vous invite à réfléchir, et à refuser cette motion.

La présidente. La présidente ne siégeant plus, je passe la parole à la rapporteuse de majorité, M^{me} Danièle Magnin... qui ne la prend pas? (*Remarque de M^{me} Magnin.*) Très bien... Je passe la parole à la rapporteuse de minorité, M^{me} Patricia Richard. Elle ne la prend pas non plus... d'accord! Je donne donc la parole aux membres du Conseil municipal qui souhaitent s'exprimer sur l'objet. Monsieur Timothée Fontolliet...

M. Timothée Fontolliet (S). Magnifique! Merci, Madame la présidente, je suis très content de débiter ce potentiel long débat... Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avouons-le, cette place de Neuve n'a de neuf que le nom. Sa structure actuelle ressemble en effet plus à un rond-point qu'à autre chose. Malheureusement, la population et les visiteurs peuvent visiblement peu y déambuler pour le moment, s'y rencontrer, y boire des verres, ce qui se fait pourtant sur toutes les plus belles places de notre beau continent.

Nous connaissons toutes et tous la beauté des structures environnantes, le Grand Théâtre, le Conservatoire de musique, les remparts, le Musée Rath... Bref, il y a de nombreux et beaux monuments là autour. On est clairement sur l'un des plus beaux endroits de la Ville de Genève mais, comme je l'ai dit, et même si actuellement certaines personnes prennent peut-être leur pied à tourner en voiture autour du Général Dufour, on ne peut pas vraiment dire que la place invite à la rencontre et à profiter des lieux.

Alors oui, je le sais, la mobilité déchaîne les passions, on le sait tous. Par les temps qui courent, si on demande à agrandir ou à réduire un trottoir, on a cinq élus et trois journalistes qui nous sautent dessus, c'est un fait. J'entends déjà certains de mes collègues de l'hémicycle hurler et crier: «Ô bouchons», mais essayons de laisser deux secondes l'émotionnel de côté...

Encore une fois, les motionnaires ne demandaient pas d'exclure les voitures de la place de Neuve – je prends déjà un peu d'avance... Ils demandaient uniquement un travail de réflexion sur les différentes options pour décupler l'intérêt de cette place tout en ménageant la circulation. Je suis sûr que c'est clairement possible. Alors osons essayer de repenser cet endroit. Osons essayer de décupler son intérêt touristique puisqu'un jour les touristes reviendront. Essayons de décupler son intérêt social, essayons de décupler le bon vivre en ville en permettant à la population de se retrouver sur cette place. Le Parti socialiste soutient cette motion et les conclusions de ce rapport et vous invite à en faire autant. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

(*La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.*)

M. Eric Bertinat (UDC). L'Union démocratique du centre soutiendra cette motion mais nous souhaitons tout de même préciser quelques points. Tout d'abord, et je crois que c'est incontestable pour tout le monde dans cette enceinte, la place Neuve est une des places les plus laides du canton alors qu'elle est véritablement dans l'hypercentre avec un magnifique parc des Bastions, avec le Grand Théâtre, le Conservatoire... Je pense en effet que l'un de nos soucis devrait être d'améliorer cette situation et de trouver des solutions.

Par contre, pour trouver des solutions, on en revient au sempiternel débat qui consiste évidemment à interdire la circulation automobile à la place Neuve, ce qui serait pour chacun d'entre nous je pense aussi la solution idéale – c'est typiquement un coin qu'on devrait rendre aux piétons. Ça améliorerait évidemment la qualité de cette place.

Mais voilà, c'est de nouveau un problème que nous ne pouvons pas morceler. On ne peut pas à la fois demander à interdire la circulation à la place Neuve, puisque c'est quand même ce que les motionnaires ont derrière la tête, et ne pas trop s'inquiéter de la façon dont on va rediriger le flux des voitures, qui est important. C'est vraiment un débat qui ne doit pas seulement se faire au niveau de la commune; il doit aussi se faire au niveau du Canton. C'est un débat difficile. J'ai d'ailleurs trouvé hier soir l'intervention de mon collègue Barthassat extrêmement bien faite et sensée, car il a démontré qu'alors même qu'on trouve des arrangements on revient sans cesse avec d'autres idées sans tenir compte de l'ensemble du problème de la mobilité à Genève. Or, la place Neuve fait partie de cette mobilité d'ensemble à Genève. Je me souviens qu'on en avait reparlé pendant les séances de commission avec M. Pagani, si on interdisait le flux de voitures devant la place Neuve, on ne savait pas par où le faire passer pour simplement diriger une voiture qui viendrait de la rive droite pour aller sur la rive gauche.

Donc la volonté d'améliorer cette place Neuve, l'Union démocratique du centre la partage, et c'est la raison pour laquelle elle soutiendra cette motion. Nous attirons cependant quand même l'attention de la gauche, assez susceptible sur cette question, sur le fait que le nombre d'immatriculations dans le canton est en augmentation. C'est logique puisqu'on a de plus en plus de personnes qui viennent s'installer à Genève. On ne règle cependant rien ni à coup de pistes ou bandes cyclables ni à coup d'interdictions de trafic. C'est vraiment un problème global, la place Neuve en fait partie, et je voudrais bien qu'on n'oublie pas cet aspect du problème dans ce débat. Je vous remercie pour votre attention.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne la parole à la rapporteuse de majorité, M^{me} Danièle Magnin. (*M^{me} Magnin ne s'exprime cependant plus comme rapporteuse, à ce stade.*)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Merci beaucoup, Monsieur le président. Avec toutes mes excuses, je n'avais pas vu arriver le point immédiatement tout à l'heure...

Je voudrais commencer par vous rappeler qu'il y a une cinquantaine d'années, voire un peu moins, le boulevard des Philosophes était à double sens. Le tram y passait avec ses lignes 1a et 1b qu'on appelait aussi la ceinture puisqu'il tournait en continu. Il y avait un tram qui montait pendant que l'autre descendait, rejoignait la gare, remontait par la place des Eaux-Vives, la rue des Glacis-de-Rive, le boulevard des Tranchées, la place Claparède, le boulevard des Philosophes et le rond-point de Plainpalais, avant de repartir à nouveau sur le boulevard Georges-Favon. Eh bien, cela a disparu. On a arraché les voies de tram, on a supprimé la circulation dans les deux sens sur le boulevard des Philosophes et sur le boulevard des Tranchées.

Aujourd'hui, lorsqu'on veut descendre de cette partie de la ville de Genève, que ce soit de Champel, Florissant ou Malagnou pour rejoindre la partie basse de la ville et Plainpalais, on est bloqué puisqu'on ne peut plus descendre la rue de l'Athénée qui est fermée à partir de la place des Casemates. On est donc obligé de passer – et c'est une ânerie de première, imaginez-vous – soit par la rue des Philosophes soit par la rue De-Candolle où les gens qui y habitent doivent maintenant respirer ces gaz d'échappement alors que, sur la rue de la Croix-Rouge où on passait avant, il n'y avait pas d'immeubles avec des habitants qui pouvaient souffrir du passage des voitures, il n'y avait personne pour respirer les gaz d'échappement.

Maintenant, je ne suis pas formellement opposée à ce qu'on réadapte la place Neuve, si c'est réadapté intelligemment. Mais dans notre ville, c'est assez rare, les décisions intelligentes. On a vu s'accumuler une quantité d'âneries assez phénoménales qui me font grandement regretter d'avoir soutenu à l'époque certains conseillers d'Etat qui siègent encore. Je suis fort affligée à l'idée que certains pensent même à tout simplement fermer la place Neuve.

Mon collègue Daniel-Dany Pastore avait dit il y a quelque temps qu'il suffisait de mettre un stop ou un feu – je ne me rappelle plus exactement – en bas de la rue de la Croix-Rouge pour que les piétons ne passent plus à tout moment, dans tous les sens, puisque c'était effectivement devenu une place dangereuse. Il y avait un nombre d'accidents en particulier lorsque les voitures qui remontaient la rue Bartholoni, qui longe le Conservatoire, ne faisaient pas le stop parce qu'elles ne l'avaient pas vu. Ça aurait été dans le fond plus intelligent de mettre un giratoire.

Je vous rappelle aussi qu'on a fermé à la circulation la rue de la Corratierie et une grande partie de la rue du Stand. On a fermé la place de Bel-Air dont les ponts ne sont plus accessibles maintenant qu'aux cyclistes et aux transports publics.

Motion: aménagement de la place de Neuve

Notre ville devient très difficile à vivre pour les gens qui n'ont pas l'intention de se déplacer en transports publics ou à vélo. Il y a encore ceux qui ne sont pas forcément en mesure de se déplacer à pied.

Alors, avant de voter une telle motion, moi je préférerais que chacun réfléchisse un peu à la mobilité générale. Je vous rappelle qu'à l'heure actuelle, lorsqu'on veut se rendre, mettons, de la rue Dancet à la gare, le trafic est bloqué dès le début de l'après-midi. J'ai vu les voitures encolonnées sur toute la longueur entre l'avenue Henri-Dunant, le boulevard Georges-Favon et la rue des Terreaux-du-Temple. Tout est bouché, bouché à l'émeri en raison de la simple décision d'augmenter la largeur des pistes cyclables. On a voulu en faire des pistes d'atterrissage pour les deux-roues, des deux-roues qui, dans le passé, n'étaient pas motorisés mais qui maintenant ont des moteurs électriques que personne n'a l'air de remarquer et qui leur permettent d'atteindre des vitesses considérables au point que, lorsqu'ils renversent des gens, ils peuvent les envoyer tout droit à l'hôpital sans que ceux-ci aient forcément la chance d'en sortir sur leurs deux jambes. Le Mouvement citoyens genevois refusera cette motion et vous invite à en faire autant.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Madame Richard, vous voulez parler en tant que rapporteuse de minorité? Non... Allez-y.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Merci, Monsieur le président. Le Parti libéral-radical a refusé ce texte en commission parce qu'il ne s'agit que d'un début et ça nous a clairement été vendu comme tel lors du traitement en commission. Nous sommes contre la fermeture à la circulation de la place de Neuve parce que pour l'instant, il n'y a en effet absolument rien qui soit étudié en toute cohérence en Ville de Genève.

Nous avons eu pendant la rupture du Covid-19, vous l'avez vu, les fameuses pistes d'atterrissage pour les vélos. Je suis aussi cycliste à l'occasion, c'est clair que c'est pratique, mais on oublie complètement qu'on empêche tous les commerçants de travailler. Les commerçants ont déjà subi la crise du Covid-19, ils doivent aller livrer certains produits qui ne sont livrables, je vous le rappelle, qu'en véhicule motorisé, voire en véhicule motorisé réfrigéré pour des questions de sécurité alimentaire. Or, ces personnes se voient doubler, voire tripler leur temps de livraison. Ce temps supplémentaire sur la route, c'est de l'essence ou du diesel, ce sont des gaz à effet de serre... Accepter cette motion et changer l'aménagement de la place de Neuve, c'est la même chose.

Je vous rappelle qu'il y a quelques années il y a eu une votation populaire pour piétonner la place de Neuve en échange d'un parking souterrain. Nous n'allons

donc pas entrer là-dedans parce que ce serait ouvrir une porte dans laquelle d'autres vont se glisser. Nous sommes contre ces changements d'aménagement faits à la hussarde. Nous ne souhaitons pas rajouter d'entraves supplémentaires aux commerçants, petits, moyens ou grands. Nous ne souhaitons pas rajouter d'entraves supplémentaires aux personnes à mobilité réduite ou avec handicap. Nous refuserons cette motion ici ce soir, comme nous l'avons refusée en commission pour toutes les raisons que j'ai évoquées, et nous vous invitons à nous suivre.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). L'idée de cette motion était de lancer une étude et de réfléchir au réaménagement de cette place Neuve en tenant compte de toutes les contraintes, notamment celle de la circulation, et en incluant tous les acteurs concernés.

Actuellement, on l'a déjà entendu, ce n'est pas vraiment une place mais plutôt un gros rond-point. On a aussi entendu qu'en 1996 un concours avait été lancé pour son réaménagement, en lien avec un projet de parking qui allait être refusé par le peuple. Petite pensée émue pour le projet Clé-de-Rive... Il y a eu d'autres motions comme la motion M-755, qui demandait sa revalorisation, et cette motion-là, la motion M-1219, continue le travail et entend relancer cette réflexion.

Il a aussi été question en commission du plan lumière de la Ville de Genève... Il y a donc des choses qui ont déjà été faites, notamment son quatrième et dernier projet pilote qui a permis de faire baisser la consommation d'électricité et d'aménager les luminaires de façon à diminuer l'intensité des éclairages, surtout la nuit. Ce n'est plus le ciel qui est éclairé... Ça, pour nous, c'est important. Il y a aussi une mise en valeur des bâtiments entourant la place. Ce plan lumière introduisait également la notion de couloir noir, qui est cher aux Verts puisque ça donne une attention particulière à la faune qui peut ainsi dormir la nuit, et ça permet aussi aux animaux qui en ont besoin, de se déplacer dans le noir. Donc un travail a déjà commencé.

Et puis, il a effectivement été question de bouchons sur la place de Neuve, notamment ces bouchons créés par les piétons, n'est-ce pas, on l'a entendu et M^{me} Magnin l'a relevé aussi. Ce sont les piétons qui créent des bouchons, et l'idée était de régler le problème... Alors le problème a déjà un peu été réglé puisque le trafic autour de la place s'est fluidifié notamment depuis que la rue de la Croix-Rouge a été réaménagée et qu'il n'est plus possible de la descendre en voiture, à l'exception bien sûr des bus, des taxis et des vélos.

Peut-être juste dire encore – vous transmettez, Monsieur le vice-président, au Parti libéral-radical – que nous, les Verts, nous militons pour libérer la voirie des voitures inutiles, car cela permet justement de fluidifier le trafic pour les

personnes qui en ont besoin – je parle bien sûr des personnes à mobilité réduite, des entrepreneurs et des entreprises. Par conséquent, ces pistes cyclables, oui, elles sont utiles pour ça. Bien sûr il y a des bouchons à certains endroits mais pas partout. Cette adaptation prend du temps...

Cela dit, chaque personne qui est dans une voiture inutile et qui prend son vélo libère de l'espace. Vous avez peut-être déjà vu sur les réseaux sociaux les photos d'un gros bouchon où l'on voit par exemple trois voies de voitures avec chaque personne dans sa voiture et puis où on enlève les voitures pour laisser juste les personnes... Eh bien, on voit qu'en fait c'est surtout la carcasse de la voiture qui prend de l'espace. Ces personnes-là, vous les mettez sur un vélo, hop, tout d'un coup, plein d'espace est dégagé sur la voirie. Vous les mettez dans un tram, il y a encore plus d'espace qui est libéré... Donc, au final, comme je le dis, c'est pour le bien de tous et surtout aussi pour celui des entrepreneurs et des entreprises. Vous n'avez d'ailleurs pas le monopole des entrepreneurs.

Je voudrais peut-être relever encore une fois pour terminer l'aspect participatif de cette motion, qui demande une concertation très large auprès de tous les acteurs concernés. Pour toutes ces raisons, les Vertes et les Verts vous remercient d'accepter cette motion. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci. Je passe la parole à M. Daniel Dany Pastore.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Merci, Monsieur le président... sans «vice-», puisque les autres vous appellent vice-président.

Alors c'est tout simple, cette place Neuve est historique, on ne peut pas faire n'importe quoi. En plus, on doit garder la vision nocturne sur le Grand Théâtre qui est très jolie. Si vous voulez un parc, il y en a un à côté aux Bastions... Alors, s'il vous plaît, ne commencez pas à faire des choses incroyables!

Comme l'a dit ma collègue, M^{me} Danièle Magnin, j'avais expliqué en commission qu'en mettant un feu à piétons en bas de la rue de la Croix-Rouge ça irait très bien! Quand le tram passe, les piétons passent de façon groupée et il n'y aura plus de bouchons! C'est terminé! Ça va se régler aussi simple...

On ne peut pas non plus aménager toutes les places de la Ville de Genève n'importe comment. On a quand même une histoire, on a quand même des monuments, un respect à avoir, s'il vous plaît! Si vous détruisez la place Neuve pour favoriser une grande circulation des voitures, je serais le premier à m'y opposer, on est bien d'accord. Mais de la détruire pour favoriser la mobilité entre guillemets «douce», je ne vois pas l'intérêt. Ça va très bien comme ça actuellement.

Moi, je crois que certains socialistes et d'autres – excusez-moi, c'est bien direct – suivent les directives de certains magistrats qui ne sont plus élus et qui tirent les ficelles de derrière en essayant de faire passer certaines choses sachant que vous êtes maintenant majoritaires lors des votes. Mais, s'il vous plaît, soyez vous-mêmes et votez les choses concrètement.

N'oubliez pas une chose très importante dont je crois même que je suis le seul à parler, c'est qu'il faut chaque fois voir avec les pompiers d'abord. Avant de faire quoi que ce soit, on demande à M. Schumacher pour s'assurer de la fluidité pour ces véhicules-là en cas d'urgence. On a mis les bornes à certains endroits... Il faut quelques secondes – quelques secondes de perdues – pour que les bornes s'ouvrent et que les pompiers puissent passer, notamment le SSA et le SSI puisque l'Aéroport vient en aide à Genève quand ça devient grave. Eh bien, heureusement – *heureusement* – que certaines rues n'ont pas été fermées parce qu'autrement je vous garantis que ça aurait fait des dégâts supérieurs et peut-être des victimes.

Donc, s'il vous plaît, on aménage la Ville, d'accord... Mais ce n'est pas parce que quelqu'un a dit: «Ah, on pourrait faire un truc à la place Neuve...» Oui, bien sûr qu'on pourrait le faire, mais le Général Dufour, on va quand même le garder, on ne va pas le mettre par terre! Il devient presque aussi célèbre que la Tour Eiffel... S'il vous plaît, laissons quand même la ville telle qu'elle est et ne dépensons pas des millions... mais pour rien! On met un feu en bas de la rue de la Croix-Rouge pour les piétons, pour leur sécurité, et puis tout va bien! Ça ne coûte pas grand-chose... Par contre, si vous vous lancez dans un truc pharaonique, je ne suis pas sûr que le résultat soit valable par la suite, surtout que vous voulez réduire un peu la mobilité sur Genève.

Moi je comprends très bien, j'y habite, je suis là pour défendre Genève, mais nous allons quand même avoir une augmentation de trafic, puisque – je déborde un peu, je vous fais mes excuses par avance, Monsieur le président – des frontaliers viennent encore d'être engagés en masse et que, eux, viennent avec leurs voitures. Ils n'en ont rien à fiche de nos lois, de nos restrictions. Le dimanche, je vous le garantis, vous pouvez même monter l'avenue Ernest-Pictet en étant sur la route, ça ne gêne même pas la circulation...

Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs, et je vous prie de prendre en considération que, si on peut économiser quelques millions d'aménagements sur la place Neuve, on pourra peut-être aménager mieux un autre endroit. Le budget, il arrive en décembre... Merci beaucoup.

M. Pierre de Boccard (PLR). Au niveau du réaménagement de la place de Neuve, on peut imaginer faire quelque chose, mais vous transmettez aux Verts, Monsieur le président de séance, que la fermeture par exemple de la rue de la

Croix-Rouge dans la descente, là où il n'y avait pas d'habitants, a créé des bou-chons inimaginables à la rue De-Candolle. Il est maintenant totalement impos-sible pour les vélos de s'y déplacer. J'aimerais bien que les Verts et les Vertes aillent à la rue De-Candolle le matin et essaient juste de se déplacer à vélo – on ne parle pas des voitures qui devraient être là ou pas... Non, il y a maintenant de la pollution monstrueuse là où il y a des habitants, des gens qui travaillent, des étu-diants qui vont à l'Université... On ne peut plus continuer comme ça.

Si quelque chose a mal été fait, il faut revenir en arrière. Donc, oui à un réa-ménagement pour faire quelque chose de joli, mais pas pour tout bloquer, dépla-cer une pollution qu'il n'y avait pas avant et obstruer un espace où les voitures pouvaient avancer avant. Sachez faire les choses bien, réfléchissez, et quand vous faites quelque chose qui est mal fait, revenez en arrière. Mais arrêtez ces demi-mesures ou ces mesures qui n'ont que des effets néfastes!

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Cette motion que nous avons proposée en 2016 était en fait assez modeste, même si le débat là-dessus soulève des passions. Elle se basait sur deux constats. Le premier sur lequel tout le monde est d'accord, c'est qu'il y a un décalage car cette place pourrait être très belle mais elle est aménagée de manière à empêcher qu'elle le soit. On avait également étudié à l'époque... (*Commentaire.*) Vous allez tout de même me laisser parler?... Merci. A l'époque, nous avons étudié un projet d'éclairage pour la place de Neuve et nous trouvions un peu caricatural le fait de bien illuminer les bâtiments autour alors que l'espace public qu'on traversait à pied et sur lequel on pourrait aussi s'installer n'était à ce point pas mis en valeur.

Cette motion est modeste parce qu'elle ne propose pas de solution toute faite. Elle donne plutôt une direction de la façon dont on pourrait la trouver. On pourrait la trouver, d'une part, en faisant une étude complète sur tous les enjeux de circulation, d'autre part et surtout, puisqu'on a constaté qu'il y avait un blocage depuis que le projet du parking souterrain a été refusé, en trouvant la manière d'en sortir en regardant tous les enjeux, toutes les contraintes et les possibilités d'aménagement. Nous avons la conviction que ce ne serait pos-sible qu'en mettant tous les partenaires dans un processus d'élaboration d'une solution qui soit possible. On a effectivement parlé du Canton, de la Ville, des différentes associations...

La motion ne propose pas la solution, elle propose une manière de chercher à y arriver par la concertation. Elle est modeste et c'est peut-être pour ça aussi qu'elle a été acceptée en commission. J'espère qu'elle le sera aussi ce soir, car cette place pourrait être belle. Faisons tout pour qu'elle le devienne bien plus pour tous les habitants et habitantes de cette ville. Acceptons cette motion.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Une petite remise en perspective tout de même car on parle d'une motion, pas d'un crédit d'investissement. Ce n'est donc pas demain que l'on va bloquer la place Neuve, comme certains le fantasment, pour faire honneur aux Genevois.

Le but de cette motion est que l'on puisse trouver un équilibre avec les différents usagers de la voirie. Je crois que la motion est très claire à ce niveau-là. Je pense que c'est une motion relativement équilibrée et c'est ce qui plaît au Parti démocrate-chrétien.

Aujourd'hui, ce qu'on va demander si on l'accepte bien entendu, c'est une image de la part de l'administration. Le Conseil administratif va la mandater pour nous présenter un projet, déjà au niveau de l'étude puis ensuite au niveau de l'investissement. Le Conseil municipal sera donc saisi sur l'aménagement de la place Neuve et il faut se réjouir justement que l'on puisse avoir un véritable projet qui englobe l'ensemble du quartier. Mais de parler en se pensant urbaniste, architecte paysagiste ou autre, c'est totalement inutile. Attendons que les spécialistes se penchent sur le sujet. Ensuite nous donnerons ou non notre autorisation de dépenses selon ce qui sera présenté.

Le Parti démocrate-chrétien est favorable à cette motion et nous attendons de la part du Conseil administratif une image claire de la place Neuve ainsi que du quartier avoisinant. Merci, Monsieur le président de séance.

M. François Bärtschi (MGC). Cette motion, c'est un constat d'échec en fait, car, il y a plus de vingt ans, la gauche de la Ville de Genève, la gauche genevoise même, a fait échec à l'aménagement de la place Neuve.

Rappelons quand même ce projet-là... C'était un projet de piétonnisation. Il piétonnisait largement cette place Neuve et beaucoup de personnes, au nom de l'écologie, l'avaient refusé parce qu'une partie de celui-ci avait deux ou trois aspects qui dérangeaient. C'est vrai que, quand on fait un projet, on ne peut pas plaire à tout le monde, mais c'est d'autant plus étonnant que c'est une magistrate socialiste, M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative socialiste, un peu oubliée dans ses bancs, qui l'avait défendu et qui n'avait pas été suivie par l'Alternative. Résultat: on se retrouve dans une situation impossible que personne ne peut trouver satisfaisante.

On a des conflits entre véhicules, des bouchons, de la pollution, on est dans une impasse. Alors que fait-on? Eurêka, on se dit qu'on pourrait faire une étude, faire l'étude d'une étude. Tu deviens ventilateur... On dépose une motion modeste, comme l'a dit une préopinante – très, très modeste en effet, d'une modestie extrême... On n'a pas de solution mais on dit qu'on va quand même peut-être essayer de faire une autre étude qui nous permettra peut-être de trouver

Motion: aménagement de la place de Neuve

une solution. On le voit, on est véritablement dans l'impasse. On nage vraiment dans le yaourt avec cette motion. Alors que faire?

On pourrait l'accepter comme la refuser, ça ne changerait rien. Quand on voit une majorité municipale oublieuse de ce qu'elle a fait et de ce qu'elle n'a pas fait pendant ces dix dernières années avec ces fameuses mesures – ces pots de peinture qu'on a mis tous azimuts dans la ville de Genève, ces rues obstruées... – et quand on voit la situation catastrophique de circulation qu'on a connue il y a vingtaine d'années, ça laisse déjà présager de tout ce qu'on va pouvoir avoir dans vingt ans. On voit tout à fait, c'est le programme, c'est la continuité... La seule chose qu'on a réussi à faire en matière de circulation, au nom de l'Alternative, c'est vraiment de ne rien faire. Et quand on fait quelque chose, c'est catastrophique. Je ne sais pas quoi dire face à ça...

Le Mouvement citoyens genevois refusera cette motion. Occupons-nous de choses sérieuses. Occupons-nous du destin des Genevois, de leur vie quotidienne, par exemple de la préférence cantonale à l'emploi, où là la Ville de Genève a du boulot, et ne perdons pas notre temps avec ces motions gadgets.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, trois mots, Monsieur le président, parce que je crois que tout a été dit. Moi je ne crois malheureusement pas – l'histoire récente nous l'a montré – aux vertus de la concertation avec tout le monde et toutes les associations. Avec qui on a concerté l'établissement depuis ce printemps de ces pistes d'atterrissage à vélos? Personne, justement, alors je n'ai absolument pas confiance dans cette soi-disant concertation pour aboutir à une solution équilibrée.

Ma préopinante a rappelé l'épisode de l'aménagement de la place Neuve dans les années 1990. Je crois qu'à un moment donné il faut savoir aussi ce qu'on se veut. Aujourd'hui, la rue de la Croix-Rouge a été mise à sens unique. Elle crée des bouchons énormes qui arrivent en partie sur la place Neuve. Parce qu'il ne faut pas se leurrer, rendre plus belle et réaménager cette place Neuve, ce sera des restrictions de circulation, il ne faut pas rêver... Aujourd'hui, on l'a dit aussi, la rue De-Candolle est complètement embouteillée tous les jours, sans parler du boulevard des Philosophes. Si vous réduisez encore la circulation à la place Neuve, il ne sera tout simplement plus possible de traverser les rives et les quartiers et d'aller en direction de la plaine de Plainpalais. Ce n'est pas raisonnable, d'autant que les cyclistes ont de toute manière leur piste cyclable dans cette direction puisque celle-ci traverse le parc des Bastions. Il n'y a rien de tel que de circuler en vélo

dans le parc des Bastions où il n'y a au moins pas de voitures. On les a mis en plus sur la rue de la Croix-Rouge...

Donc non, je ne crois pas à cette concertation, pas plus que je ne crois aux aménagements qui ont été réalisés. Tous ceux qui ont été faits depuis treize ans par M. Pagani sont ratés. Toutes les places qui ont été aménagées sont ratées. Toutes ces places ont été minéralisées, il n'y a plus un brin d'herbe ni d'arbres parce que tout a été coupé par M. Pagani, et vous venez nous dire aujourd'hui qu'il faut tout reprendre à zéro et dépenser à nouveau de l'argent pour réaménager ça afin de rendre cette ville plus verte – objectif de base que d'ailleurs je partage.

Je rappelle qu'il n'y a qu'un seul parti qui s'est battu pour empêcher la coupe des arbres de la plaine de Plainpalais, c'est le Mouvement citoyens genevois, et c'est moi-même qui courais sur place après les gens avec les tronçonneuses... Il n'y avait ni Ensemble à gauche ni le Parti socialiste ni les Verts. Alors je crois qu'avant de donner des leçons, il faut regarder dans son pré, dans son pré Vert ou pas Vert. En l'occurrence, je ne crois pas que ça puisse être une bonne solution. Nous refuserons donc cette motion.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 49 oui contre 10 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- procéder à une étude complète sur l'ensemble des enjeux de circulation à la place de Neuve et aux alentours;
- lancer un véritable processus d'aménagement de la place de Neuve pour lui rendre sa fonction d'espace public, dans le cadre d'un nouveau projet intégrant les enjeux, contraintes et possibilités d'aménagement actuels.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

(La présidence est reprise par M^{me} Albane Schlechten, présidente.)

La présidente. Merci, Monsieur le président de séance. Nous passons au point suivant.

8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 11 novembre 2015 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Tobias Schnebli, Sandrine Burger, Grégoire Carasso, Laurence Corpataux, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Alia Chaker Mangeat et Lionel Ricou: «Un prix «Femme exilée, femme engagée» (M-1202 A)¹.

Rapport de M. Amar Madani.

Cette motion a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance du 27 septembre 2016. Elle a été traitée lors des séances des 16 mars et 22 juin 2017 sous la présidence de M^{mes} Patricia Richard et Brigitte Studer. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati et M. Nicolas Rey. Le rapporteur les remercie pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la Ville de Genève a soutenu entre 2003 et 2012 le prix «Femme exilée, femme engagée» créé par Mme Alba Viotto, ancienne directrice de l'École d'infirmières et infirmiers en psychiatrie, en organisant une cérémonie de remise de prix symboliques ainsi qu'une conférence de presse au Palais Eynard;
- que le but de ce prix était de rendre publiquement hommage aux femmes exilées et de faire connaître largement leurs grandes qualités de courage, de résilience, de créativité et d'engagement;
- que ce prix, attribué chaque année à des femmes ayant surmonté de manière constructive la souffrance liée à l'exil, permettait de faire connaître des trajectoires d'intégration, de mettre en avant des modèles stimulants et de donner une image positive de l'apport des femmes étrangères à Genève;
- que, à la suite du décès de Mme Viotto, cette tradition n'a pas continué,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que la Ville de Genève reprenne le flambeau de l'organisation d'un prix «Femme exilée, femme engagée», en partenariat avec les associations féminines souhaitant s'engager pour ce projet.

¹ «Mémorial 174^e année»: Développée, 1599.

Séance du 16 mars 2017*Audition de M^{mes} Brigitte Studer et Vera Figurek, motionnaires*

M^{me} Studer entame sa présentation de la motion M-1202 en abordant le contexte y relatif.

Au niveau national comme international, des questions autour de l'asile et de la migration sont dans l'actualité politique: dans les débats, on parle plus souvent de chiffres, sans évoquer les personnes et leurs trajectoires. Concernant tant le statut de requérant que celui de migrant en situation irrégulière, on imagine plus facilement des hommes au premier abord, alors qu'il y a aussi des femmes.

Elle ajoute que, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), près de la moitié des 60 millions de personnes en recherche d'asile dans le monde sont de sexe féminin. En Suisse, elles représentent plus d'un tiers des demandes d'asile déposées: au 28 février 2017, sur 67 224 demandeurs asile, il y a 25 340 femmes (37,6%) et 41 884 hommes. Les données de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) pour le canton de Genève relatives aux migrants sans les demandeurs d'asile font état de 15 922 migrants en 2016, dont 8026 hommes (50,4%) et 7896 femmes (49,6%).

Concernant les sans-papiers, la procédure mise en place avec le Secrétariat d'Etat fédéral aux migrations (SEM) concerne 13 000 personnes à Genève, majoritairement des femmes venues d'Amérique latine. Dans l'ensemble de la Suisse, il y aurait environ 76 000 clandestins. La moyenne suisse table sur 51% de femmes, et celle de la Suisse romande, 62%.

M^{me} Studer souhaite ensuite sortir des chiffres.

Elle explique que l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers a publié en décembre 2016 un rapport «Femmes – fuite – asile», qui fait les constats suivants:

Pour les femmes les motifs de départ sont multiples:

- persécutées pour des motifs politiques/religieux;
- accès insuffisant à la nourriture et aux soins de base;
- victimes de violence et d'exploitation liée au genre;
- dans certains conflits, le viol est utilisé comme arme de guerre.

Concernant les femmes en fuite, M^{me} Studer souligne les points suivants:

- les femmes sont plus exposées à la violence et à l'exploitation;
- elles sont souvent dépendantes d'accompagnants masculins;
- de plus, elles assument souvent une responsabilité pour des enfants.

En outre, lors de leur accueil en Suisse:

- la procédure est trop souvent calquée sur un modèle masculin (par exemple les désertions); il faudrait tenir compte des situations de femmes dans leur pays d'origine, par rapport à la violence, p. ex. un mariage forcé, des traumatismes vécus;
- les conditions dans les centres d'urgence sont particulièrement difficiles et peu adaptés pour les femmes; l'hébergement devrait garantir la sécurité des femmes.

La spécificité de la situation des femmes (dans l'asile et la migration) est encore peu reconnue.

Ainsi, le premier objectif de cette motion est de participer à aborder la situation spécifique des femmes, et de parler de leur situation.

C'est aussi une manière de montrer que ce ne sont pas uniquement des victimes, mais des femmes qui ont une histoire, qui s'engagent, qui participent à la vie sociale, au niveau politique, culturel, artistique, sociétal, etc., que ce soit dans leur pays d'origine – ce qui a pu être une raison de leur départ – ou bien ici dans leur pays d'accueil.

Ce projet de prix met en avant un aspect positif par rapport aux difficultés, la résilience comme le dirait Cyrulnik, la capacité de faire face, de rebondir, de résister, de s'organiser face aux difficultés. Ces femmes peuvent ainsi être un modèle pour d'autres, une personne à laquelle on peut s'identifier, en mettant en avant les valeurs du lien, de la solidarité.

Il faut savoir que cette motion fait suite à onze ans d'expérience. C'était l'initiative d'une femme, M^{me} Alba Viotto, ancienne directrice de l'Ecole d'infirmières et infirmiers en psychiatrie, militante d'Amnesty International. Le travail était réalisé avec un groupe de femmes autour d'elle. Ce prix a été attribué entre 2002 et 2012, année de son décès, après quoi le projet s'est arrêté.

Plus de 100 femmes originaires de 43 pays ont reçu ce prix «Femme exilée, femme engagée» – ou selon le slogan sur les brochures: «Migrantes en mouvement: saisir les chances, oser le changement».

M^{me} Studer explique quelles sont les raisons qui motivent l'existence de ce prix.

Il s'agit tout d'abord de sortir de l'ombre le parcours de ces femmes et de nous amener à voir d'un point de vue positif leur vécu et leur présence en Suisse. Il est aussi question de rendre publiquement hommage au courage et à la dignité des femmes exilées et de faire connaître leur histoire, leurs ressources, leurs espoirs, leurs difficultés. Enfin, il s'agit de montrer que nous pouvons apprendre les unes des autres en partageant nos richesses et nos cultures.

Elle explique ensuite les critères d'attribution. Le prix était attribué à des femmes exilées en Suisse romande dont l'engagement, sous-tendu par des valeurs humanistes, est caractérisé par les critères suivants:

- la faculté de surmonter de manière constructive la souffrance liée à l'exil forcé et aux traumatismes subis;
- le courage et la persévérance;
- la solidarité;
- la créativité;
- l'engagement concret dans des projets ou initiatives solidaires.

Une attention particulière était portée aux projets de femmes réalisés par les candidates elles-mêmes.

M^{me} Studer explique en quoi consistait ce prix, comment sont organisées les candidatures et quel était le rôle de la Ville de Genève et de F-information.

Ce prix était attribué chaque année au mois de mars, sous forme d'un certificat d'honneur et d'une statuette symbolique (réalisée par une artiste chilienne, ancienne réfugiée). Il est remis lors d'une cérémonie officielle. A noter que le prix ne comprenait pas de prestations en espèces.

Concernant les candidatures, selon la motionnaire, elles se faisaient par une association, avec un questionnaire à remplir. Ensuite, un groupe travaillait là-dessus en analysant certes le respect des critères, mais sans sélection ou exclusions – ainsi en général plusieurs femmes (entre trois et cinq) pouvaient recevoir ce prix en même temps.

Depuis 2006, des «marraines symboliques» (par exemple, M^{me} Ruth Dreifuss a été l'une de ces marraines) présentent le parcours de chaque lauréate – cela est lié à l'idée d'inviter à l'échange, de découvertes, de rencontres...

Depuis 2004, le Conseil administratif a soutenu ce prix. L'idée était d'organiser une cérémonie au Palais Eynard, avec une remise du prix par le ou la maire en fonction et en présence d'autres invités également, comme des conseillères fédérales ou nationales, des membres du Grand Conseil ou d'organisations internationales, selon les années.

Concernant le soutien par F-information, M^{me} Studer explique que cela a permis d'impliquer d'autres organisations féminines et des personnes engagées pour ce projet. De plus, une brochure présentant le portrait des femmes concernées était publiée. Elle en distribue quelques exemplaires avant de préciser que pendant ces onze ans, les modalités ont changé.

Quant aux motifs qui ont poussé au dépôt d'une telle motion, elle souligne qu'il est toujours aussi important de mettre en évidence la situation spécifique des

femmes, leurs vécus, leur engagement... Le prix a pour but de rendre un hommage public au courage et à la dignité de femmes exilées qui, non seulement, ont réussi à s'adapter, mais encore à exercer leur solidarité en Suisse.

Elle précise cependant que les modalités d'un tel prix seraient à revoir. En effet, le projet initial était fortement lié à la personne de M^{me} Alba Viotto, à sa personnalité et à son engagement sans faille pour cette cause. Il n'est donc pas possible de reprendre exactement le même fonctionnement. Il faudrait donc élaborer un nouveau concept de fonctionnement (par exemple à l'échelle de la Suisse romande ou de Genève) en collaborant avec les associations déjà actives en la matière, avec la Ville et les associations féminines qui souhaitent s'y engager.

M^{me} Figurek, autre motionnaire, ajoute que le point central de ce prix est de permettre de donner la parole à ces femmes qui ont un parcours de vie souvent très intéressant et qui sont parfois artistes, écrivaines, etc., ce qui est certainement enrichissant pour les habitants de la Ville de Genève. Elle précise qu'il pourrait être intéressant de se renseigner au sujet d'autres initiatives similaires qui auraient lieu dans d'autres cantons. Elle conclut en déclarant que l'implication de la Ville de Genève dans la mise en place d'un comité d'organisation d'une cérémonie liée à ce prix ne représente pas une surcharge de travail pour le département concerné. En effet, elle estime que les ressources nécessaires sont disponibles et peuvent être activées facilement.

M^{me} Corpataux, qui est également motionnaire, souligne que ce prix s'inscrit également dans la nécessité de changer de regard concernant les femmes migrantes en arrêtant de parler d'elles comme de victimes. Elle estime par conséquent qu'il est symboliquement fort de poursuivre l'aventure liée à ce prix et ce, éventuellement d'une autre façon sans le lier à une personne, par exemple en exploitant des synergies avec d'autres acteurs, en mettant en avant le cas échéant quelque chose qui existe déjà. Elle déclare qu'une reconnaissance officielle peut représenter beaucoup pour ces femmes et que, au vu du nombre important de cérémonies qui ont déjà lieu en Ville de Genève, il semble particulièrement important de mettre en évidence cette dimension qui n'est pour l'heure que trop peu valorisée.

Questions de commissaires

Une commissaire demande si les motionnaires ne craignent pas que ce prix puisse être considéré comme un prix «au rabais» puisque réservé aux femmes.

M^{me} Figurek reconnaît qu'il est possible d'en changer la forme éventuellement. Cependant, elle souligne que cela est à double tranchant: si l'on veut que cela reste symbolique, faut-il y joindre une récompense en espèces sonnantes et trébuchantes?

M^{me} Studer ajoute que le Service de l'Agenda 21 semble disposer du budget suffisant pour cela. Elle propose éventuellement d'auditionner M^{me} Héloïse Roman, chargée de projets au sein de l'Agenda 21, afin d'en savoir plus. Elle répète que pour le moment il est question de se prononcer sur le principe et de trouver de nouvelles modalités.

La même commissaire doute de la possibilité de voir un prix de ce type et la petite commune de Genève être en mesure de régater avec les grands prix internationaux – et mixtes – dont certains sont d'ailleurs décernés à Genève (elle en mentionne quelques exemples). Ces prix sont prestigieux et permettent de gagner des sommes considérables qui permettent aux lauréats de poursuivre leurs actions. Elle conclut que, personnellement, elle craint que ce projet de prix – qui part d'un bon sentiment et de bonnes intentions – impose une forme de ségrégation pour les femmes...

M^{me} Corpataux estime qu'il faut dissocier certaines choses. Les discussions portent sur ce qu'il est possible de faire à l'échelle de la commune, en effet, et il semble judicieux de lui accorder une certaine publicité et d'en parler dans la presse. Elle ajoute que pour que la société évolue, il faut parfois la pousser et qu'il est impossible de voir les femmes s'émanciper complètement si elles sont toujours aux côtés des hommes...

M^{me} Studer estime que la reconnaissance collective sert bel et bien à quelque chose. Elle explique que la réflexion porte en effet sur le niveau local et qu'il faut se poser la question de savoir jusqu'où s'étend la portée de ce prix. Elle reconnaît que le limiter à la seule Ville de Genève ne fait pas beaucoup de sens.

M^{me} Figurek déclare qu'elle comprend l'inquiétude de la commissaire et estime que cela relève d'un choix à faire. Il faut se demander si un prix dédié exclusivement aux femmes est encore nécessaire. Or, il semble que la réponse soit oui. D'où l'existence de cette motion. M^{me} Figurek explique qu'à ses yeux, il est particulièrement important que ces femmes qui ont vécu des expériences intenses – sans pour autant être élevées au statut d'héroïne – puissent partager leur histoire et disposer d'une certaine reconnaissance sociale.

Elle souligne que cette démarche vise à promouvoir la diversité et le partage, avant toute chose. Elle conclut qu'elles restent ouvertes à toute proposition d'amendement et aux choix qui seront pris par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ).

Un commissaire demande si un bilan existe concernant les dix années d'existence de cette distinction et si on connaît l'impact concret que cette dernière a eu.

M^{me} Studer informe qu'elle a eu un entretien avec deux femmes qui ont obtenu ce prix. Pour l'une, le fait de recevoir ce prix a été très important, alors que pour l'autre, cela lui a fait plaisir mais sans constater de réels changements. M^{me} Studer

explique qu'il était intéressant de voir ces deux femmes discuter ensemble de leurs différents points de vue et réactions. Elle ajoute que cela dépend des individus et de leur rapport aux traumatismes vécus... Ce prix permet de faire connaître les histoires des unes aux autres et à nous-mêmes. L'impact n'est donc pas directement mesurable globalement mais plutôt d'un point de vue individuel, le but fondamental étant la reconnaissance et le partage.

Le même commissaire en conclut donc que tout cela se joue au niveau personnel principalement, mais que cela a un effet stimulant afin de défendre cette cause.

Il s'interroge si l'on connaît d'autres raisons que le décès de M^{me} Viotto qui pourraient expliquer l'interruption de ce prix.

M^{me} Studer répond que ce prix était effectivement très lié à la personnalité de M^{me} Viotto. Celle-ci avait d'ailleurs émis le vœu, lorsqu'elle se savait déjà condamnée, de voir ce prix lui survivre et éventuellement évoluer sous une autre forme.

C'est l'une des raisons pour lesquelles elle propose d'auditionner M^{me} Salerno afin de savoir ce qu'il est possible d'envisager en la matière.

Le même commissaire demande ensuite si les femmes concernées par ce prix sont des requérantes d'asile ou des migrantes au sens plus large.

M^{me} Studer répond qu'il s'agit globalement de femmes en exil, au sens large donc, c'est-à-dire des migrantes aux requérantes d'asile.

Un commissaire pose la question sur le suivi des lauréates après coup, et il va même jusqu'à suggérer l'extension de cette récompense à des hommes.

Une commissaire déclare que son groupe et elle-même adhèrent à cette demande. Elle ajoute que si la CCSJ accepte cette motion, alors elle sera transmise au Conseil administratif qui devra se charger d'assurer le suivi nécessaire et de trouver l'enveloppe adéquate pour ce faire. Elle estime donc qu'à ce stade il ne faut pas forcément faire d'autres auditions.

M^{me} Studer répond qu'il serait éventuellement judicieux de disposer de l'avis de M^{me} Salerno (qui était d'ailleurs déjà magistrate lorsque ce prix existait) ou de M^{me} Roman.

La commissaire reconnaît que ce serait en effet une bonne chose que la magistrate soit auditionnée en compagnie de ses services et des responsables de projets.

La commissaire rétorque que la démarche demeure un peu floue à ses yeux. En effet, elle se demande s'il faut que la CCSJ assure un rôle de coordination entre la personne de contact à la Ville et les associations féminines ou bien s'il

faut que ce soit ces associations qui assurent ce rôle en échange de subventions afin de développer des projets.

M^{me} Figurek répond que rien n'est exclu. Elle estime que c'est à la CCSJ de réfléchir et aux autorités municipales d'assurer l'organisation officielle de ce prix – qui serait d'ailleurs un prix de la Ville qui met en évidence une partie de sa population. Il est possible de prévoir l'invitation des associations en question, qui, de leur côté, doivent sans doute déjà avoir leurs propres événements.

M^{me} Studer explique qu'auparavant la Ville organisait la cérémonie et les associations s'assuraient du travail d'accompagnement (candidature, rencontre des personnes, etc.). Elle répète qu'il serait intéressant d'envisager l'implication de M^{me} Roman dans ce processus et dans le projet plus globalement.

Un commissaire se demande quel rôle a joué M^{me} Ruth Dreifuss dans cette histoire.

M^{me} Studer explique que l'ancienne conseillère fédérale a été marraine lors d'une des cérémonies de remise du prix et qu'elle y avait fait un discours. Elle précise que le système et l'organisation ont varié au cours du temps et qu'à un moment donné un prix pour les personnes suisses a même été envisagé; elle explique qu'elle n'a pas repris cet élément dans la proposition car elle trouvait cela plutôt étrange...

Le commissaire demande si au niveau des hommes quelque chose a existé ou existe encore aujourd'hui.

M^{me} Studer confirme que d'autres prix existent mais qu'ils ne concernent pas cette dimension précise, qui est en effet particulière aux femmes.

Un commissaire souhaite revenir sur le paradoxe qui selon elle ressort de cette motion. Les motionnaires ont souligné la nécessité d'accorder davantage de visibilité et donc d'importance à cette population précise en lui attribuant le prix dont il est question, et éventuellement en l'élargissant au Canton, etc. Cependant, elle se demande si les motionnaires ont conscience que le fait de multiplier les prix ne fait que diminuer leur valeur... Elle estime que pour que l'importance d'un prix soit reconnue, il faut que ce dernier soit décerné de façon impartiale et par un comité d'attribution dont l'aura dépasse l'échelle locale.

Discussion et vote éventuel

Un commissaire propose l'audition de M^{me} Salerno.

Un autre commissaire propose éventuellement l'audition de M^{me} Fabienne Bugnon, dont il a vu le nom dans une des brochures distribuées par M^{me} Studer.

M^{me} Studer précise que M^{me} Bugnon est intervenue afin de faire un discours, à l'instar de M^{me} Dreifuss.

M^{me} Figurek invite le commissaire à consulter le site de F-information s'il désire prendre connaissance de l'historique de l'organisation des événements relatifs à ce prix. D'ailleurs on peut y trouver une liste des personnes qui sont encore actives dans le cadre des associations et qui ont collaboré avec M^{me} Viotto.

M^{me} Studer déclare que les personnes qui ont été impliquées dans l'organisation de ce prix sont d'avis qu'il serait judicieux et utile de le faire renaître. Il n'est par conséquent pas nécessaire de les auditionner.

La présidente procède au vote de l'audition de M^{me} Salerno et de ses services dans le cadre de la motion M-1202, qui est acceptée par 9 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 DC, 2 MCG) contre 3 non (2 LR, 1 UDC).

Séance du 22 juin 2017

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de ses collaborateurs

M^{me} Salerno s'exprime d'abord sur le principe de ce prix qui a été soutenu dès le départ par la Ville. Il vise à valoriser le parcours des femmes migrantes de manière positive en faisant d'elles des actrices de leur quotidien et pas des victimes. A l'origine, le prix repose sur Alba Viotto, sa personnalité, son réseau et son engagement. Il a la volonté de donner un regard différent sur les migrantes, autre qu'un regard charitable et bien inspiré. Ces vécus sont compliqués et il s'agit de montrer qu'il y a des parcours exceptionnels de femmes qui se sont prises en charge.

Par rapport à la motion qui a été déposée, M^{me} Salerno estime que c'est compliqué que la Ville reprenne aujourd'hui le prix tel qu'il avait été conçu car il n'y a pas le même réseau que celui d'Alba Viotto à disposition. Toute l'organisation reposait essentiellement sur Alba Viotto. C'était une femme charismatique et volontaire, avec une certaine autorité, qui n'a jamais lâché son projet.

Historiquement, autour des anciennes lauréates, il y a déjà eu la volonté d'assumer la suite. Mais cela n'a pas fonctionné. M^{me} Salerno estime ainsi que lui rendre hommage, saluer son travail, est pertinent, mais reprendre le flambeau paraît plus compliqué. Elle souligne également qu'organiser un prix implique plusieurs aspects, aussi elle voit mal comment la transition peut se mettre en œuvre. Les associations féminines sont débordées et travaillent déjà à 150%; il est donc difficile de les surcharger sans contrepartie. De plus, le souci d'Alba Viotto de valoriser les migrantes est déjà porté par d'autres actions en Ville, notamment via l'Agenda 21 et sa politique de la diversité et de l'égalité. Ce sont

des actions différentes, moins symboliques et moins affectives peut-être, mais elles existent.

M^{me} Salerno pense qu'il va être difficile d'arriver à la lauréate. Il n'y a pas les forces pour faire ce prix. Elle comprend la motion, reconnaît la puissance et la valeur de ce qu'Alba Viotto arrivait à insuffler, mais pour arriver à quelque chose d'équivalent, il n'y a pas les éléments en amont.

Une commissaire demande si la motion pourrait fonctionner si elle était élargie en s'adressant à des institutions ou des organisations internationales, afin qu'elle ne repose pas uniquement sur le tissu associatif mais sur différentes entités.

M^{me} Salerno répond que même pour les structures associatives qui travaillent sur ce type de projets, il y a peu de forces de travail pour mener à bien un tel prix. Le problème qu'elle identifie est l'accès au réseau, mais également la définition des critères d'attribution. Elle insiste sur le fait qu'Alba Viotto avait une très grande légitimité sur cette thématique, avec son réseau propre, qui était le résultat de cinquante ans de militance active. Ce n'est qu'ensuite qu'elle a été accueillie par la Ville au Palais Eynard pour son prix. Une collectivité publique ne peut pas fonctionner comme le prix qui est décerné par quelqu'un. Les privés peuvent faire ce qu'ils veulent, c'est leur décision. Pour la Ville, ce n'est pas la même charge symbolique, ni pratique. Il va falloir se baser sur un tissu, une légitimité et des critères de sélection, car l'autre question qui se pose est celle du choix de la lauréate. M^{me} Salerno donne l'exemple de la médaille «Genève reconnaissante» qui est le coup de cœur du Conseil administratif. C'est son choix, sa compétence, pour un parcours au service de Genève jugé exceptionnel. Dans le cas d'espèce, le Conseil administratif et la Ville n'ont pas d'accès direct et personnel à ces réseaux particuliers, sauf par le biais d'intermédiaires. C'est un sujet sensible.

Un commissaire demande quel était l'apport et le rôle de la Ville lorsqu'elle soutenait le prix du temps de M^{me} Viotto.

M^{me} Salerno répond que la Ville faisait les bons offices, mettait à disposition la salle du Palais Eynard et offrait l'apéritif. C'était modeste, même si cela durait des heures car il y avait beaucoup de témoignages avec une forte dose affective.

Une commissaire estime que M^{me} Salerno a bien souligné que c'était un prix articulé autour de la personnalité d'Alba Viotto. Elle trouve en effet que l'aide de la Ville donnait du panache, une aura et des moyens à l'événement. Elle souligne également que six femmes, et pas une seule, étaient honorées. Et effectivement, pour reprendre ce prix et lui donner vie, il faudrait lui accorder des moyens très importants.

Un commissaire n'est pas certain qu'il faudrait des moyens considérables pour faire vivre ce prix, mais surtout des forces en termes de réseau. Il n'est

pas certain que ce serait une énorme charge, il est possible d'avoir des solutions simples.

Une commissaire est assez contente d'entendre M^{me} Salerno car cette motion, qui part d'une bonne intention, pose le problème qu'elle est le fait d'un projet individuel. Un autre aspect pose problème: ce prix sépare les femmes et les hommes. On veut certes relever que les femmes migrantes sont des résilientes comme le dirait Cyrulnik, c'est très bien, mais que leur donne-t-on, un certificat d'honneur et une statuette? Elle constate qu'on laisse les femmes toujours dans le symbolique. Or, il y a des prix qui sont dotés généreusement et de manière prestigieuse. Elle a peur que cela ne devienne un prix au rabais. Ainsi, on doit laisser ce type d'activités à des citoyens, comme des démarches enthousiastes de citoyens.

M^{me} Salerno rappelle qu'un prix n'est pas juste intéressant parce que financièrement bien doté. Il est surtout intéressant pour la symbolique et la reconnaissance qu'il implique. Elle revient sur l'exemple de «Genève reconnaissante» qui ne donne pas un franc, mais c'est une distinction. On reçoit ce prix pour le prestige. Le prix d'Alba Viotto donnait un éclairage important et permettait à des personnes migrantes ayant vécu de graves difficultés d'avoir un regard positif porté sur elles, autre que misérabiliste. Pour avoir été à ces remises de prix, M^{me} Salerno estime que pour les lauréates, cette reconnaissance était immense et il ne s'agissait pas d'argent. Le prix est un geste qui valorise l'individu. M^{me} Salerno souligne ainsi qu'estimer que c'est un prix au rabais, c'est oublier sa portée pour les personnes qui le reçoivent. Elle rappelle aux commissaires leur statut privilégié et particulier, avec un accès à de multiples activités, invitations, soirées et aux lieux d'institution; pour eux, c'est peut-être banal mais il faut se mettre à la place des personnes qui tout à coup sont honorées et accueillies dans un lieu comme le Palais Eynard. Il y a toute une portée.

La même commissaire dit qu'avec ce prix «Femme exilée, femme engagée» va se poser le problème de la petitesse du jury, dans un cercle très réduit. Il y aura des problèmes de choix, et de choix politiques. Une personne individuelle comme M^{me} Viotto n'avait pas de comptes à rendre, mais si c'est la Ville, elle doit paraître impartiale. De nombreuses questions se posent et elle juge que c'est aller au-devant de difficultés pour un Prix qui n'aura pas beaucoup d'impact. Elle se pose des questions de légitimité.

Une commissaire trouve qu'au départ si le prix a pu voir le jour, c'est grâce à F-information qui avait donné un sérieux coup de pouce. Elle souligne également qu'il y avait six femmes qui recevaient un prix et pas une seule. Certaines femmes ont pu réaliser des projets, comme la publication d'un livre, et l'obtention de fonds, car il leur a permis d'aller plus loin dans leurs projets personnels. Sans compter l'impact dans leur pays d'origine avec des retombées médiatiques importantes, permettant de valoriser une native.

Si un groupement de femmes devait se porter volontaires pour organiser ce prix, un commissaire demande si M^{me} Salerno serait d'accord de les aider.

M^{me} Salerno répond par l'affirmative.

Un commissaire affirme que des études disent que deux tiers des exilés sont des femmes et pas des hommes comme on pourrait le croire. Il est ainsi favorable à ce prix qui serait décerné à des femmes. Et pour la question des réseaux, il pense pouvoir en trouver facilement. Le flambeau doit être repris.

M^{me} Salerno indique qu'elle a passé l'après-midi avec toutes les associations féminines et assure que c'est difficile. Elles ne pourront pas faire le travail que faisait M^{me} Viotto. La poursuite de ce prix n'a pas abouti du vivant de M^{me} Viotto, ni après son décès. C'est du temps, des personnes, l'investissement est très important.

Le commissaire pense que les motionnaires ont réfléchi à ces questions. Il ne s'agit pas de reprendre le prix tel quel, il faut peut-être simplifier mais il est sûr que si la Ville déclarait qu'elle voulait continuer, des personnes se manifesteraient.

M^{me} Salerno a déjà essayé et rappelle que M^{me} Viotto est décédée en 2012, soit il y a déjà cinq ans.

Un commissaire pense que ce serait une erreur de reprendre le projet de M^{me} Viotto tel quel, il ne faut pas refaire ce qu'elle faisait, ni reproduire la même chose, mais reprendre le concept. Si la Ville ne veut pas le faire, c'est aux associations de poursuivre.

La présidente souhaite s'exprimer, pas en tant que présidente, mais en tant que membre d'Ensemble à gauche. Il est vrai qu'il est difficile de refaire la même chose car c'était très personnalisé. Le travail était remarquable. Mais peut-être que, cinq ans après, c'est plus facile de poursuivre cette action qu'une année ou deux après le décès de M^{me} Viotto. Elle a trouvé un texte d'elle qui exprimait son désir d'une suite, même si ce n'était pas de la même manière. Elle estime que la problématique des femmes qui sont obligées de quitter leur pays est particulière et variée; en plus de raisons de guerre, par exemple, elles peuvent être amenées à partir pour des questions de mariages forcés ou de violence. Elle souligne que les vécus lors de leurs trajectoires peuvent être aussi différents, comme leur accueil ici. L'idée est de donner une place à la différence. Elle demande ainsi à M^{me} Salerno si elle a une autre idée pour valoriser les femmes touchées par cette problématique, qui ne sont pas que des victimes et qui ont peut-être même été des femmes importantes dans leur pays avant de devoir le quitter.

M^{me} Salerno répond qu'il y a des collaborations tout au long de l'année, notamment avec les départements de M^{me} Alder et M. Kanaan, sur les problématiques de la diversité et du genre. Des choses sont faites au sein de la Ville, ce ne

sont pas forcément des remises de prix, ce sont des projets au long cours reflétant l'action de collectivité publique. Elle énumère rapidement plusieurs exemples, qui ont vocation à traiter ce type de sujets avec un investissement léger, et s'attarde ensuite sur l'exemple d'un week-end organisé par l'Hospice général destiné à réfléchir sur des projets consacrés aux migrants. Elle conclut ainsi qu'il y a une action en Ville de Genève pour des gens qui viennent de situations de guerre, compliquées ou autres. Dans le projet de l'Hospice général, il n'y avait pas l'aspect genre, mais celui des migrants était traité par le biais d'une course à pied organisée dans le canton. Le sport est vecteur d'intégration. Ces gens ont un quotidien très dur dans les foyers qu'elle ne souhaite à personne. Le projet n'a pas coûté cher, a très bien fonctionné, avec une ambiance sympathique. Aussi, de nombreuses actions existent à Genève, avec des petits budgets et un joli succès.

Un commissaire revient sur le projet de l'Hospice général auquel il a assisté et qui a permis aux requérants d'être récompensés. Il en souligne l'aspect positif.

Un commissaire dit qu'on a bien compris que M^{me} Salerno ne peut pas s'occuper de ce prix en l'état et qu'il faut peut-être modifier l'invite en précisant qu'elle se tient à disposition en cas de reprise par des associations.

Prises de position et votes

Une commissaire socialiste est en faveur d'un vote pour l'objet tel qu'il est présenté et n'est pas en faveur d'un changement du texte. Elle ne voit pas pourquoi l'organisation de ce prix serait plus compliquée que d'autres; il faut qu'il puisse exister même si on ne reste pas sur le même modèle de ce qui a été fait. En outre, il convient de relever qu'il existe une problématique genre auprès des réfugiés, notamment dans la question des violences, dans la manière de prendre «place». Ainsi, dans ce contexte, il ne faut pas négliger la dimension symbolique qu'un tel prix pourrait apporter comme cela a été soulevé.

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle que c'est un prix très spécifique, qui ne peut pas être refait tel qu'il a existé et pense que c'est aux associations féminines de lancer un nouveau projet vu les difficultés évoquées par M^{me} Salerno. Pour le Conseil administratif, l'organisation de ce prix est une impasse. Au nom du Parti libéral-radical, elle pense que la motion peut être votée aujourd'hui, en soulignant qu'elle n'y est pas favorable.

Une commissaire socialiste a bien entendu ce qu'a dit M^{me} Salerno et connaît bien l'histoire de ce prix, mais si on souhaite qu'il y ait des moyens pour que ce prix perdure, il faut modifier l'invite. Elle propose un amendement: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que la Ville de Genève soutienne très activement toute initiative qui reprenne le flambeau de l'organisation d'un prix «Femme exilée, femme engagée».

Un commissaire des Verts dit que le texte initial de la motion lui convient, et qu'il faut aller de l'avant. Il estime que le Conseil administratif a toujours la latitude de déléguer à des associations, pour lui ce n'est pas nécessaire de le préciser. On fait de la politique pour demander des choses.

Une commissaire du Parti libéral-radical, lors de la précédente audition, celle des motionnaires, des petits livrets avaient été distribués et elle avait reconnu une de ses voisines et elle lui a parlé. Cette voisine lui a dit: «Ce prix est mort avec Alba, c'était son prix.» Aussi la commissaire pense qu'on ne peut pas voter ce texte. Elle estime que M^{me} Salerno a raison lorsqu'elle dit que ce prix ne peut pas être repris comme ça.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien soutient la motion telle qu'elle est rédigée. Elle est sensible à l'argument qui dit que c'était le bébé de M^{me} Alba Viotto et qu'il est difficile à reprendre, raison pour laquelle l'impulsion doit venir de la Ville et pas d'une association. En effet, les Associations ne vont pas se sentir légitimées car le flambeau est lourd. Ainsi, elle n'est pas d'accord avec la proposition de la commissaire socialiste.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que M^{me} Salerno a fourni tous les éléments nécessaires qui permettent de voter ce soir. Le Mouvement citoyens genevois ne soutient pas ce texte, ni dans sa version initiale ni dans celle amendée.

La présidente reprend la parole en tant que membre d'Ensemble à gauche pour citer l'extrait d'un texte de M^{me} Viotto: «Que vaut un projet aussi modeste que le prix «Femme exilée, femme engagée» face à cela? Pas grand-chose en vérité, sauf peut-être pour nous rappeler, que nous soyons autochtones ou migrant-e-s, que «l'Histoire devra se souvenir que la grande tragédie de notre époque ne fut pas la clameur stridente des gens malfaisants, mais l'effroyable silence des bien-pensants» (Martin Luther King). Le prix «Femme exilée, femme engagée» ne sera pas réédité sous sa forme actuelle. Peut-être renaîtra-t-il, avec des objectifs plus ambitieux. C'est en tout cas un projet et un espoir avoué.»

La présidente passe aux votes.

Il y a deux propositions, une avec modification d'amendement et l'autre pour le texte initial tel quel.

Amendement pour une nouvelle formulation de l'invite

L'amendement est refusé par 6 non (2 MCG, 1 UDC, 3 LR) contre 4 oui (1 EàG, 3 S) et 4 abstentions (1 S, 1 Ve, 1 DC, 1 EàG).

Mise aux voix, la motion est acceptée par 8 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 DC) contre 6 non (2 MCG, 1 UDC, 3 LR).

La présidente. Je donne la parole aux présidentes successives de la commission, M^{mes} Patricia Richard et Brigitte Studer. Aucune des deux ne la prend... Je donne la parole au rapporteur, M. Amar Madani.

M. Amar Madani, rapporteur (MCG). Brièvement... Le but de cette motion, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, était de ressusciter le prix Femme exilée, femme engagée, l'œuvre de M^{me} Alba Viotto, l'ancienne directrice de l'Ecole d'infirmières et infirmiers en psychiatrie, décédée en 2012. Le prix, depuis, a cessé d'exister. Le but de ce prix était de rendre hommage une fois par année aux femmes exilées, migrantes, en signe de reconnaissance pour leur courage, engagement et créativité.

Les motionnaires demandent au Conseil administratif à travers ce texte que la Ville de Genève prenne le relais en prenant en charge l'organisation de ce prix. Ce texte a été déposé en 2015 et a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par cette assemblée lors de sa séance du 27 septembre 2016.

Une seule séance a suffi à cette commission pour sceller le sort de cette motion. Lors de son audition, M^{me} la magistrate Sandrine Salerno, alors conseillère administrative en charge du département des finances et du logement, a d'emblée affiché la couleur en annonçant les difficultés qu'aurait la Ville si elle voulait reprendre l'organisation du prix tel qu'il a été conçu. Vous découvrirez dans le rapport les multiples raisons évoquées par M^{me} Salerno qui font que l'organisation d'un tel prix est par essence l'œuvre de structures associatives.

La Ville de Genève, en tant qu'entité publique, soutient la mise en œuvre de tels projets avec ses moyens matériels, humains et même financiers, et c'est ce qu'elle fait depuis toujours par le biais notamment de son service Agenda 21 – Ville durable, le département de la culture et du sport ou celui de la cohésion sociale et de la jeunesse, pour ne citer que ceux-là.

Après d'intenses échanges, le groupe socialiste a proposé un amendement visant à modifier l'invite de cette motion mais celui-ci a essuyé un refus de la part des motionnaires. Au final, cette motion M-1202 a été acceptée dans sa version initiale par 8 oui contre 6 non. Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). J'interviens fortement pour soutenir cette motion, étant donné que j'ai fait partie du comité Femme exilée, femme engagée aux côtés d'Alba Viotto, la créatrice et animatrice de ce prix, qui a duré de 2001 à 2012.

En pensant à une femme exilée, il nous vient souvent à l'esprit une image misérabiliste, une femme pauvre qui travaille dans les emplois les plus mal payés

de l'hôtellerie ou du nettoyage, ce qui est une réalité. Mais nous ignorons trop souvent que beaucoup de ces femmes réfugiées ou immigrées étaient journalistes, artistes, ingénieures, économistes, enseignantes, directrices d'organisations non gouvernementales, et parfois même ministres, des femmes engagées dans la défense des droits humains dans leur pays.

Dans leur pays d'accueil, après leur exil dramatique, beaucoup de ces femmes ont simplement voulu continuer à militer dans des associations et à aider, comme Silvana Maestromatteo, Prix Femme exilée, femme engagée en 2002, qui a créé récemment à Genève la Caravane de solidarité. Ce sont ces femmes de courage qu'Alba Viotto avait voulu honorer en créant ce prix.

Durant plusieurs années, la Ville de Genève s'est associée en donnant une belle réception au Palais Eynard, avec un discours du maire ou de la maire, et c'est cette cérémonie qui a surtout donné une immense fierté aux femmes honorées, qui se sont ainsi senties reconnues par la Suisse, qui ont ainsi mieux pu supporter leur exil et encore mieux s'engager.

Dans le rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, on a critiqué l'idée que c'était un prix pour les femmes exclusivement. La raison en est que très souvent, quand on parle d'immigrés dans certains milieux, on voit des hommes dangereux. Il est donc important et fort utile de visibiliser des femmes exilées et généreuses. Nous avons déjà à Genève le prix Martin Ennals, qui honore les défenseurs des droits humains, femmes et hommes.

Cette motion demande seulement que la Ville de Genève puisse réorganiser ce prix, avec l'aide aussi, j'imagine, d'associations féminines – le Conseil administratif verra. Ce projet doit être étudié. Il ne coûterait en principe que très peu d'argent puisqu'il ne s'agit que d'un prix symbolique et simplement de l'organisation d'une cérémonie. Elle apporterait cependant beaucoup aux lauréates et un plus au rayonnement international de la Ville de Genève.

M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC). Cette motion demande de réintroduire un prix symbolique qui n'existe plus depuis 2012. Il avait été créé par M^{me} Alba Viotto, décédée depuis, emportant avec elle sa création. Ce prix récompensait les femmes migrantes aux parcours difficiles afin de mettre en lumière leur histoire. Cette motion demande que ce prix renaisse de ses cendres, c'est fort louable. Cependant, ce projet bute sur plusieurs points.

Tout d'abord, le prix était dépendant de sa créatrice, qui menait le développement de ce projet avec passion et qui ne comptait pas ses heures. Or, les associations de femmes n'ont pas les ressources nécessaires pour mener à bien ce projet et n'ont ni manifesté leur envie ni exprimé de motivation quel-

conque pour reprendre le flambeau. Même M^{me} Sandrine Salerno confiait que ce projet serait très difficile à remettre en place tel qu'il est demandé. Ensuite, ce n'est pas à la Ville de Genève de gérer ce concours. Il a été créé et piloté par M^{me} Viotto qui ne demandait ni subvention ni aide à la Ville de Genève, si ce n'est la location de la salle du Palais Eynard et l'organisation d'un apéritif pour clore cette cérémonie. L'Union démocratique du centre doute fortement que ce prix renaisse de ses cendres sans plus de besoins que ceux que je viens de mentionner.

Pour finir, comment vérifier que le parcours de ces femmes est exact? Cela demande énormément de temps et des enquêtes au préalable. Finalement, s'il n'y a pas d'investigation, le prix sera décerné à celle qui saura le mieux conter son histoire, surtout quand on connaît la difficulté à entrer en contact avec certains pays pour en savoir plus sur leurs ressortissants. Toute personne, homme ou femme, qui a quitté son pays natal ne le fait-elle pas pour des raisons personnelles et même dramatiques, comme on aime tant à nous le répéter? Ce prix est le concours de celle qui a eu le parcours le plus terrible. N'est-ce pas dérangeant sur le fond? Pour toutes les raisons mentionnées, pour toutes ces interrogations sans réponses et pour la difficulté de mettre en place ce projet, sans compter qu'il existe déjà au niveau cantonal des concours similaires, l'Union démocratique du centre s'opposera à cette motion qui est encore une promotion pour les migrants souvent entrés illégalement sur notre sol et qui n'aidera pas davantage à leur intégration.

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Le Parti socialiste vous invite à soutenir cette motion avec l'amendement suivant évoqué à l'époque par la commissaire socialiste qui modifie comme suit l'invite de la motion:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que la Ville de Genève *soutienne très activement toute initiative qui reprenne le flambeau de l'organisation d'un prix «Femme exilée, femme engagée.»*»

Cet amendement demandait notamment à l'époque que ce prix soit repris par les associations actives dans le domaine qui en auraient l'intérêt et non pas par les services de M^{me} Salerno qui n'avaient pas les moyens et beaucoup de difficulté à l'envisager. Le Parti socialiste vous invite donc à reprendre l'amendement de la commissaire socialiste afin que les associations actives dans le domaine puissent reprendre le flambeau.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Ce prix a été créé et initié par M^{me} Alba Viotto, qui était une ancienne directrice de l'Ecole d'infirmières et infirmiers, c'était donc un projet porté par une personne. D'après ce que j'ai vu dans le rapport, une centaine de femmes originaires de 43 pays auraient reçu ce prix. Pourtant, avant que cette motion ne soit déposée, je crois que personne à part peut-être une ou deux personnes, je ne vais pas m'avancer trop, ne le connaissait.

Alors effectivement, l'objectif visé est noble. On veut «rendre hommage aux femmes exilées», on veut donner une «image positive de l'apport» de ces femmes. On veut également permettre à des femmes qui ont vécu des violences et des conditions d'exil parfois extrêmement difficiles et douloureuses de pouvoir trouver une forme de résilience. On veut sortir de l'ombre le parcours de ces femmes, leur donner la parole et peut-être aussi permettre à la population de changer de regard concernant les femmes migrantes. Effectivement, l'objectif visé est assez noble.

J'en viens aux critiques qu'on pourrait émettre à l'encontre de ce projet. On peut quand même considérer que c'est un peu un prix au rabais. Pourquoi, dès lors qu'un prix concerne les femmes, ça doit uniquement être un prix symbolique, sans qu'il y ait... comment peut-on dire... de l'argent qui permettrait de poursuivre un projet? C'est d'ailleurs ce que nous avait dit M^{me} Salerno. La Ville de Genève prêtait le Palais Eynard, il y avait une petite cérémonie, on confectionnait une sorte de petit livret avec le nom de la personne à laquelle la commune de Genève décernait ce prix. On offre le Palais Eynard, on donne un apéritif... Il n'y a aucune récompense sonnante et rébuchante.

M^{me} Salerno avait reconnu aussi lors de son audition qu'il serait très difficile de trouver la lauréate parce qu'il n'y a aucune force vivante pour organiser ce prix. On fait face au problème que c'est parti d'un projet individuel et que la personne en question n'est plus là. Si on veut le relancer, il faut le faire avec un autre concept en se posant la question des critères d'attribution de ce prix. Il y a aussi le problème de la petitesse du jury... On a vu que c'était un cercle très réduit.

Ce qui a amené le Parti libéral-radical à refuser cette motion n'était donc pas une insensibilité au fait de peut-être mettre des femmes migrantes en avant mais peut-être la petitesse de ce prix au rabais ainsi que le fait qu'il existe des prix prestigieux et qu'en général quand un prix est prestigieux il n'y a pas de séparation hommes-femmes.

Alors c'est vrai que les femmes migrantes subissent certaines... je cherche mon mot... certains comportements. On voit dans le rapport que les motifs de départ sont multiples chez les femmes mais qu'ils sont très proches des exilés hommes. Elles ont été «persécutées pour des motifs politiques/religieux» – idem pour les hommes; elles ont eu un «accès insuffisant à la nourriture et aux soins de base» – idem pour les hommes; elles ont été «victimes de violence» et ainsi de

suite... idem. La seule différence, c'est qu'il est vrai que les femmes ont pu subir des viols qui sont utilisés comme «arme de guerre».

Donc mettre en avant ces femmes et leur donner un prix, oui, mais pas un prix qui ait si peu d'envergure, qui demande si peu pour les femmes. Je trouve que c'est presque une insulte qui leur est faite et je pense qu'il faudrait à ce moment-là se tourner sur un prix pour les exilés, autant hommes que femmes. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical était hésitant mais avait finalement refusé cette motion qui n'avait pas assez d'ambition pour les femmes.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les Verts sont en total désaccord avec le Parti libéral-radical sur ce sujet. Pour nous, ce prix est des plus intéressants et il faut le favoriser car il honore des femmes avec un parcours d'exception. Il honore des femmes pas seulement pour ce qu'elles sont mais pour ce qu'elles ont fait en exil auprès d'autres personnes avec qui elles ont vécu quelque chose de difficile. Ce sont des personnes qui ont mis en place des choses pour améliorer la situation d'autres personnes quand déjà leur propre situation était difficile. Ça, on ne peut que le reconnaître et le mettre en avant.

Ce n'est pas du tout un prix au rabais. Ces femmes ont pu avoir un grand parcours et être bien formées mais c'est vrai que ce qu'elles ont fait n'est souvent pas mis en avant. Ce n'est pas mis en avant parce que les femmes le font au quotidien ou le font souvent et que, parce que ça va de soi, on ne le valorise pas. Ce prix veut aussi valoriser ces parcours d'exception de femmes qui ne demandaient pas de reconnaissance mais qui ont fait ce qu'elles ont fait pour les autres. C'est aussi montrer qu'il est important de faire des choses gratuitement. Ce prix n'offre pas d'argent. Ce prix offre une reconnaissance de la Ville de Genève. J'ai entendu la motionnaire, ces femmes s'en sentent gratifiées, valorisées. C'est ce qui est beau aussi... Pour faire du bien à quelqu'un, pour montrer sa reconnaissance, il n'y a pas besoin d'avoir de l'argent, il y a besoin d'avoir des mots, la reconnaissance des autorités... Il y a besoin qu'une personne reconnue, le maire ou la mairesse vous serre la main. Ça, c'est quelque chose de beau parce que ces personnes n'attendent rien d'autre, juste qu'on les montre et qu'elles soient là parce que c'est beau, ce qu'elles ont fait.

Les Verts sont totalement favorables à cette motion ainsi amendée. J'ai d'ailleurs entendu qu'une association était prête à reprendre le relais, je le précise juste. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci bien, Madame la conseillère municipale. J'aurais assez envie de finir ce débat; cela étant, comme la commission des sports doit également se réunir rapidement à la pause et qu'il est déjà 19 h 32, nous le

poursuivrons plutôt à la reprise à 20 h 30. J'ai encore deux intervenantes et un intervenant. On le fera donc tout à l'heure...

La commission des sports est convoquée maintenant à la salle L08 derrière la buvette. C'est uniquement pour nommer la présidence de la commission. Nous reprendrons à 20 h 32 précises pour finir le débat sur ce prix Femme exilée, femme engagée. Bon appétit!

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 32.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3298
2. Communications du Conseil administratif	3298
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3298
4. Prestation de serment de M ^{me} Yasmine Menétrey remplaçant M. Sandro Pistis, conseiller municipal démissionnaire	3298
5. Questions orales	3299
6.a) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 10 février 2016 de M ^{me} et MM. Laurent Leisi, François Bärtschi, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Claude Jeanneret, Daniel-Dany Pastore, Jean- Philippe Haas et Pascal Spuhler: «Non à la suppression du porc en milieu scolaire» (M-1215 A).	3300
6.b) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 14 mars 2016 de MM. Eric Bertinat, Christo Ivanov, Didier Lyon, Jean Zahno et Pierre Scherb: «Le porc, j'adore!» (M-1216 A).	3314
6.c) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 25 janvier 2016 de M ^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Jennifer Conti, Olivier Gurtner, Joris Vaucher, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso et Alia Chaker Mangeat: «Pour un menu végétarien hebdomadaire dans les restaurants scolaires et les institutions de la petite enfance» (M-1209 A)	3323
7. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménage- ment et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 5 avril 2016 de M ^{mes} et MM. Simon Gaberell, Morten Gisselbaek, Sandrine Burger, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner, Marie-Pierre Theubet, Stéphane Guex et Brigitte Studer: «Pour une vraie place de Neuve» (M-1219 A/B)	3353

8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 11 novembre 2015 de M ^{mes} et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Tobias Schnebli, Sandrine Burger, Grégoire Carasso, Laurence Corpataux, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Alia Chaker Mangeat et Lionel Ricou: «Un prix «Femme exilée, femme engagée» (M-1202 A)	3377
9. Propositions des conseillers municipaux	3396
10. Interpellations	3396
11. Questions écrites	3396

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat